

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,
des Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

**Evolution de l'économie agricole
et horticole de la Région wallonne
2007 - 2008**



Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et de l'Environnement
Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole
Direction de l'Analyse économique agricole

**EVOLUTION DE L'ECONOMIE AGRICOLE
ET HORTICOLE DE LA REGION WALLONNE
2007 – 2008**



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	1
I.1 La main-d'œuvre	1
I.1.1 Situation de mai 2006 à mai 2007	1
I.1.2 Evolution récente.....	7
I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation	8
I.1.4 Succession des exploitants	10
I.2 La terre.....	11
I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU).....	11
I.2.2 La valeur vénale des terres	13
I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres.....	15
I.3 Les cheptels	17
I.3.1 Cheptel bovin	17
I.3.2 Cheptel porcin	18
I.3.3 Cheptel avicole	19
I.3.4 Autres cheptels	20
I.4 Le matériel agricole.....	21
I.4.1 Les tracteurs	21
I.4.1.1 Autre matériel.....	23
CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION.....	25
II.1 Nombre d'exploitations.....	25
II.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	26
II.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique.....	28
II.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	30
II.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre.....	31
II.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	32
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins	32
II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs	37
II.7 Taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles wallonnes	40
CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES	43
III.1 Les cultures agricoles	43
III.1.1 Les céréales	44
III.1.2 Les cultures industrielles	44

III.1.3	Les prés, les prairies et les cultures fourragères.....	45
III.1.4	Les pommes de terre	45
III.1.5	Terres arables retirées de la production.....	46
III.1.6	Importance et localisation des cultures agricoles.....	46
III.2	Les cultures horticoles	47
III.2.1	Les productions maraîchères.....	47
III.2.1.1	Les cultures de légumes en plein air	47
III.2.1.2	Les cultures sous serres	48
III.2.2	Les productions fruitières.....	48
III.2.2.1	Les cultures fruitières de plein air	48
III.2.2.2	Les cultures fruitières sous serres.....	48
III.2.3	Les pépinières et cultures ornementales.....	48
III.2.4	Les sapins de Noël.....	49
III.2.5	Importance et localisation des cultures horticoles.....	49
III.3	Les productions animales	50
III.3.1	Les productions bovines.....	50
III.3.1.1	La production de viande.....	51
III.3.1.2	Importance et localisation de la viande bovine	51
III.3.1.3	La production de lait	52
III.3.1.4	Importance et localisation de la production de lait	53
III.3.2	La production porcine	53
III.3.3	La production avicole.....	54
III.3.3.1	Le poulet de chair	54
III.3.3.2	Les poules pondeuses	54
III.3.4	Importance et localisation du secteur des granivores.....	54
III.3.5	La production chevaline	55
III.3.6	Les productions ovine et caprine.....	55
III.4	Les productions biologiques	56
III.4.1	Les productions végétales	56
III.4.2	Les productions animales	58
III.4.3	Evolution des productions sous contrôle « bio ».....	59
III.4.3.1	Les tendances	59
III.4.3.2	Importance du marché des produits « bios ».....	59
III.4.3.3	Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	60
CHAPITRE IV.	EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES	63
IV.1	Les produits végétaux	63
IV.1.1	Les céréales	63
IV.1.2	Les pommes de terre	64
IV.1.3	Les betteraves sucrières.....	65
IV.2	Les produits animaux.....	65
IV.2.1	La viande bovine	65
IV.2.1.1	Les bovins de bonne qualité	65
IV.2.1.2	Les autres bovins.....	66
IV.2.2	La viande porcine	67

IV.2.3	La viande de volaille	68
IV.2.4	Le lait.....	69
IV.2.5	Les œufs	70
IV.3	Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	71
IV.3.1	Indice des prix reçus.....	72
IV.3.1.1	Période 1990-2007	72
IV.3.1.2	Période 2000-2007	72
IV.3.2	Indice des prix payés	74
IV.3.2.1	Période 1990-2007	74
IV.3.2.2	Période 2000-2007	74
IV.3.3	Les termes de l'échange (ciseau des prix).....	75
CHAPITRE V.	LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)	77
V.1	Nature et importance des capitaux engagés.....	77
V.2	Endettement des exploitations professionnelles	80
CHAPITRE VI.	LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC	83
VI.1	Le 1 ^{er} pilier (données financières)	83
VI.1.1	Ventilation des aides par secteur	83
VI.2	Le 2 ^{ème} pilier.....	84
VI.2.1	La programmation 2007-2013 du PDR.....	84
VI.2.2	Les mesures adoptées en Région wallonne	85
VI.2.3	Plan de financement 2007-2013	86
VI.2.4	Exécution du PDR en 2007	87
CHAPITRE VII.	EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE.....	89
VII.1	Le revenu en agriculture.....	90
VII.1.1	Structure des exploitations agricoles.....	90
VII.1.2	Revenu du travail par hectare.....	92
VII.1.2.1	Selon les orientations technico-économiques	92
VII.1.2.2	Selon les régions agricoles	94
VII.1.3	Structure des produits et des charges en Région wallonne	95
VII.1.4	Revenu du travail par unité de travail	97
VII.1.4.1	Selon les orientations technico-économiques	97
VII.1.4.2	Importance des aides dans le revenu du travail.....	98
VII.1.4.3	Revenu du travail sur une longue période.....	99
VII.1.4.4	Selon les régions agricoles	102
VII.1.4.5	Dispersion du revenu du travail en Région wallonne	105
VII.1.5	Revenu agricole familial par unité de travail familial.....	107
VII.2	Le revenu en horticulture	108
VII.2.1	Revenu du travail par hectare.....	108
VII.2.2	Revenu du travail par unité de travail	109

CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL..... 111

VIII.1	Production agricole et horticole wallonne.....	111
VIII.1.1	Situation en 2007.....	111
VIII.1.2	Evolutions 1990-2007	112
VIII.1.3	Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	114

VIII.2	Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	115
---------------	--	------------

CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2008 117

IX.1	Les exploitations et les facteurs de production.....	117
IX.1.1	Les exploitations	117
IX.1.2	La main-d'œuvre	117
IX.1.3	La superficie agricole utilisée	117
IX.1.4	Le cheptel	119
IX.2	Les productions, les prix et les revenus	119
IX.2.1	Les productions	119
IX.2.1.1	Les productions végétales	119
IX.2.1.2	Les productions animales	119
IX.2.2	Les prix.....	120
IX.2.2.1	Les productions végétales	120
IX.2.2.2	Les productions animales	121
IX.2.3	Les revenus.....	125

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la vingtième. Comme les cinq années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du Service public de Wallonie.

Ce rapport comporte neuf chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les unités de production ;
- les productions ;
- les évolutions des prix des produits et des moyens de production ;
- le capital agricole ;
- les aides directes PAC ;
- le revenu agricole ;
- la valeur de la production wallonne et sa contribution dans l'agriculture nationale ;
- les prévisions pour 2008.

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein.

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2006 à mai 2007).

I.1.1 Situation de mai 2006 à mai 2007

Au cours de la période de référence, 26 470 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole en Région wallonne (tableau 1.1). Elles représentent 29,3 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 55,9 % de la main-d'œuvre totale (figure 1.1), cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national. La Région wallonne compte 31,8 % de la main-d'œuvre nationale à temps plein et 26,6 % de la main-d'œuvre nationale à temps partiel.

La main-d'œuvre est majoritairement masculine (69,2 %), surtout lorsqu'elle est occupée à temps plein (78 %).

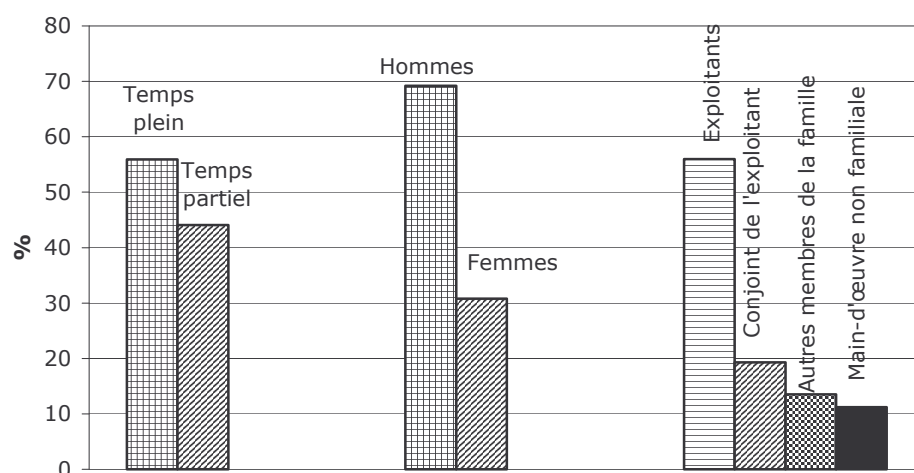
Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 69 % de la main-d'œuvre à temps plein et 39,7 % de la main-d'œuvre à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,5 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 23,3 %.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Région wallonne, on dénombre 5 113 conjoints, dont 30,4 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 568, dont 39 % travaillent à temps plein.

La main-d'œuvre non familiale représente 2 965 personnes, soit 11,2 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (de mai 2006 à mai 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Région wallonne.

Tableau 1.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (de mai 2006 à mai 2007)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	8.813	86,5	26.253	88,7	33,6
- femmes	1.377	13,5	3.351	11,3	41,1
- total	10.190	100,0	29.604	100,0	34,4
Conjoints des exploitants :					
- hommes	128	8,2	365	6,6	35,1
- femmes	1.428	91,8	5.131	93,4	27,8
- total	1.556	100,0	5.496	100,0	28,3
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.218	87,4	2.778	85,5	43,8
- femmes	175	12,6	470	14,5	37,2
- total	1.393	100,0	3.248	100,0	42,9
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1.398	84,1	6.546	80,3	21,4
- femmes	265	15,9	1.606	19,7	16,5
- total	1.663	100,0	8.152	100,0	20,4
Total :					
- hommes	11.557	78,1	35.942	77,3	32,2
- femmes	3.245	21,9	10.558	22,7	30,7
- total	14.802	100,0	46.500	100,0	31,8
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	3.552	76,7	11.452	78,4	31,0
- femmes	1.082	23,3	3.153	21,6	34,3
- total	4.634	100,0	14.605	100,0	31,7
Conjoints des exploitants :					
- hommes	685	19,3	2.182	15,7	31,4
- femmes	2.872	80,7	11.678	84,3	24,6
- total	3.557	100,0	13.860	100,0	25,7
Autres membres de la famille :					
- hommes	1.585	72,9	7.489	74,4	21,2
- femmes	590	27,1	2.582	25,6	22,9
- total	2.175	100,0	10.071	100,0	21,6
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	946	72,7	3.109	57,5	30,4
- femmes	356	27,3	2.300	42,5	15,5
- total	1.302	100,0	5.409	100,0	24,1
Total :					
- hommes	6.768	58,0	24.232	55,1	27,9
- femmes	4.900	42,0	19.713	44,9	24,9
- total	11.668	100,0	43.945	100,0	26,6
Total général					
- hommes	18.325	69,2	60.174	66,5	30,5
- femmes	8.145	30,8	30.271	33,5	26,9
- total	26.470	100,0	90.445	100,0	29,3

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2006 à mai 2007)

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région sablo-limoneuse (Rég. wallonne)	Région limoneuse (Rég. wallonne)	Région herbagère (Fagne)	Famennne
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	26 253	17 431	8 813	536	3 186	186	638
- femmes	3 351	1 974	1 377	57	436	15	116
- total	29 604	19 405	10 190	593	3 622	201	754
Conjoints des exploitants	5 496	3 937	1 556	119	665	31	90
Autres membres de la famille	3 248	1 854	1 393	71	474	23	110
Main-d'œuvre non familiale	8 152	6 461	1 663	144	763	18	49
Total	46 500	31 657	14 802	927	5 524	273	1 003
Main-d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	11 452	7 898	3 552	235	1 096	95	280
- femmes	3 153	2 071	1 082	84	355	29	71
- total	14 605	9 969	4 634	319	1 451	124	351
Conjoints des exploitants	13 860	10 300	3 557	197	1 172	66	252
Autres membres de la famille	10 071	6 490	2 175	155	833	44	118
Main-d'œuvre non familiale	5 409	4 095	1 302	138	566	15	42
Total	43 945	30 854	11 668	809	4 022	249	763
Total général	90 445	62 511	26 470	1 736	9 546	522	1 766
Temps plein/total (%)	51,4	50,6	55,9	53,4	57,9	52,3	56,8
Exploitants/total (%)	48,9	47,0	56,0	52,5	53,1	62,3	62,6

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 1.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (de mai 2006 à mai 2007)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Rég. wallonne)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1 312	332	944	15	1 198	466
- femmes	318	79	122	4	149	81
- total	1 630	411	1 066	19	1 347	547
Conjoints des exploitants	251	57	94	3	215	31
Autres membres de la famille	229	57	149	4	207	69
Main-d'œuvre non familiale	127	44	146	6	343	23
Total	2 237	569	1 455	32	2 112	670
Main-d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	539	114	429	12	540	212
- femmes	146	42	118	4	144	89
- total	685	156	547	16	684	301
Conjoints des exploitants	574	147	463	5	419	262
Autres membres de la famille	257	117	236	1	249	165
Main-d'œuvre non familiale	95	27	110	3	285	21
Total	1 611	447	1 356	25	1 637	749
Total général	3 848	1 016	2 811	57	3 749	1 419
Temps plein/total (%)	58,1	56,0	51,8	56,1	56,3	47,2
Exploitants/total (%)	60,2	55,8	57,4	61,4	54,2	59,8

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

La Région wallonne comprend dix régions agricoles : sept sont situées entièrement sur le territoire wallon (région herbagère Fagne, Famenne, Ardenne, région jurassique, Campine hennuyère, Condroz et Haute Ardenne) et trois partiellement (une petite partie de la région sablo-limoneuse, une grande partie de la région limoneuse et la quasi totalité de la région herbagère liégeoise).

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 9 546, soit 36,1 % du total. Elle est suivie de loin par l'Ardenne (3 848 personnes) et par le Condroz (3 749 personnes), et ensuite par la région herbagère liégeoise (2 811 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,5, de 14,2 et de 10,6 %. Viennent ensuite la Famenne, la région sablo-limoneuse et la Haute Ardenne, avec 1 766 (6,7 %), 1 736 (6,6 %) et 1 419 (5,4 %) unités. La région jurassique ne compte plus que 1 016 personnes (3,8 % du total wallon) et la région herbagère (Fagne) 522 personnes (2 %). La Campine hennuyère, région très petite, n'occupe que 57 personnes en agriculture.

La part de la main-d'œuvre occupée à temps plein représente 55,9 % de la main-d'œuvre totale en Région wallonne contre 50,6 % en Région flamande. Elle varie assez sensiblement d'une région agricole à l'autre : la valeur la plus élevée atteint 58,1 % en Ardenne et la plus faible s'élève à 47,2 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi mais plus fortement. Il est logiquement plus élevé en Région wallonne (56 %) qu'en Région flamande (47 %). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en région herbagère (Fagne) (62,3 %) et en Famenne (62,6 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région sablo-limoneuse (52,5 %) et la région limoneuse (53,1 %).

Le tableau 1.3 donne la répartition de la main-d'œuvre selon les provinces wallonnes.

Tableau 1.3 : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (de mai 2006 à mai 2007)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	631	2 839	2 155	1 665	1 523
- femmes	106	369	274	399	229
- total	737	3 208	2 429	2 064	1 752
Conjoints des exploitants	87	694	206	324	245
Autres membres de la famille	87	411	334	290	265
Main-d'œuvre non familiale	190	602	416	169	286
Total	1 101	4 915	3 385	2 847	2 548
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	260	973	985	636	698
- femmes	98	277	335	174	198
- total	358	1 250	1 320	810	896
Conjoints des exploitants	282	996	992	751	536
Autres membres de la famille	161	661	611	362	369
Main-d'œuvre non familiale	152	433	370	129	218
Total	953	3 340	3 293	2 052	2 019
Total général	2 054	8 255	6 678	4 899	4 567
Temps plein/total (%)	53,6	59,5	50,7	58,1	55,8
Exploitants/total (%)	53,3	54,0	56,1	58,7	58,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 8 255 unités (31,2 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 6 678 personnes (25,2 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 4 899 (18,5 %) et 4 567 (17,3 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 054 personnes (7,8 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite vient celle de Namur.

La part de la main-d'œuvre à temps plein dans la main-d'œuvre totale varie d'une province à l'autre. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (59,5 %) où les productions

végétales occupent une place importante et la plus faible dans la province de Liège (50,7 %) où la production laitière est la plus répandue.

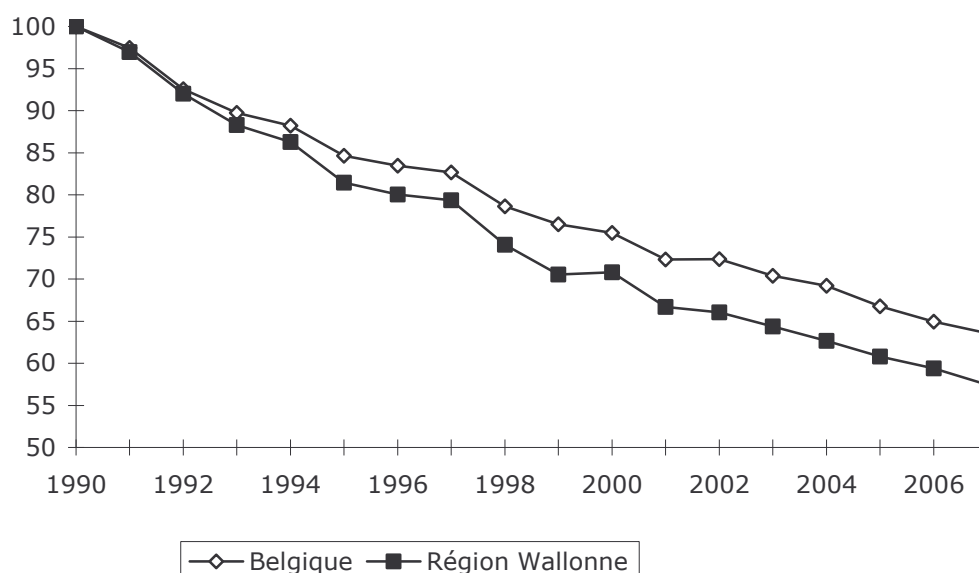
Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère moins selon les provinces. La valeur la plus faible est observée dans le Brabant wallon (53,3 %) et la valeur la plus élevée est relevée dans la province de Luxembourg (58,7 %).

I.1.2 Evolution récente

En 1990, la Région wallonne comptait 46 305 personnes qui travaillaient dans le secteur agricole. Dix-sept années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de près de 43 %. Par rapport à 2006, le recul est de 3,3 % (895 personnes).

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Région wallonne. En 2007, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 63,6 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Région wallonne, elle n'atteint plus que 57,4 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Région wallonne (1990 à 2007) (1990 = 100)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Le tableau 1.4 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne pour les années 2003 à 2007 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel).

Tableau 1.4 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2003 à 2007)

	2003	2004	2005	2006	2007
Main-d'œuvre totale					
Belgique	100 151	98 471	95 009	92 405	90 445
Région wallonne	29 652	28 874	28 007	27 365	26 470
dont :					
Exploitants					
Belgique	51 549	49 721	47 957	46 172	44 209
Région wallonne	17 260	16 608	15 985	15 404	14 824
Main-d'œuvre à temps plein					
Belgique	51 987	51 288	49 467	48 173	46 500
Région wallonne	16 286	15 962	15 561	15 240	14 802
Main-d'œuvre à temps partiel					
Belgique	48 164	47 183	45 542	44 232	43 945
Région wallonne	13 366	12 912	12 446	12 125	11 668

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation

En 2007, au niveau de la Belgique, 75,7 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Région wallonne (71,7 %) qu'en Région flamande (77,7 %). Le pourcentage de célibataires atteint 19,3 % en Région wallonne contre 14,8 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,7 % du nombre total des exploitants wallons et 4,5 % en Région flamande. Le nombre d'exploitants séparés représente 4,3 % en Région wallonne et 3 % en Région flamande.

Le tableau 1.5 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces.

Tableau 1.5 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (1^{er} mai 2007)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	7.210	16,3	33.473	75,7	2.023	4,6	1.520	3,4	44.226	100,0
Région flamande	4.344	14,8	22.830	77,7	1.328	4,5	882	3,0	29.384	100,0
Région wallonne	2.864	19,3	10.634	71,7	695	4,7	638	4,3	14.831	100,0
Région sablo-limoneuse	144	15,8	698	76,5	44	4,8	27	3,0	913	100,0
Région limoneuse	887	17,5	3.679	72,5	272	5,4	235	4,6	5.073	100,0
Région herbagère (Fagne)	55	16,9	236	72,6	16	4,9	18	5,5	325	100,0
Famenne	233	21,1	776	70,2	57	5,2	39	3,5	1.105	100,0
Ardenne	477	20,6	1.669	72,1	98	4,2	71	3,1	2.315	100,0
Région jurassique	134	23,6	397	70,0	19	3,4	17	3,0	567	100,0
Région herb. liégeoise	316	19,6	1.161	72,0	52	3,2	84	5,2	1.613	100,0
Campine hennuyère	5	15,6	27	84,4	-	-	-	-	32	100,0
Condroz	386	19,0	1.453	71,5	94	4,6	99	4,9	2.032	100,0
Haute Ardenne	189	22,3	623	73,5	25	2,9	11	1,3	848	100,0
Brabant wallon	172	15,7	797	72,7	72	6,6	55	5,0	1.096	100,0
Hainaut	826	18,5	3.200	71,7	208	4,7	227	5,1	4.461	100,0
Liège	754	20,1	2.675	71,3	157	4,2	165	4,4	3.751	100,0
Luxembourg	591	20,6	2.079	72,3	120	4,2	84	2,9	2.874	100,0
Namur	521	19,7	1.883	71,1	138	5,2	107	4,0	2.649	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Des différences existent au niveau des régions agricoles. Il y a une proportion d'exploitants mariés plus importante en Haute Ardenne et en région sablo-limoneuse. A l'inverse, les exploitants célibataires sont proportionnellement plus nombreux en région jurassique. Le pourcentage de veufs et de veuves varie de 2,9 à 5,4 %. Quant au nombre d'exploitants séparés, il varie de 1,3 à 5,5 %.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes. La proportion d'exploitants mariés varie de 71,1 % dans la province de Namur à 72,7 % dans le Brabant wallon. C'est dans cette province que le taux de célibat est le plus faible (15,7 %) et dans la province de Luxembourg qu'il est le plus élevé (20,6 %).

En ce qui concerne la formation reçue par les exploitants, on distingue trois niveaux : la formation agricole exclusivement pratique, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. Le tableau 1.6 présente les résultats obtenus au 1^{er} mai 2005 (information non disponible en 2006 et 2007) pour la Belgique, la Région flamande et la Région wallonne.

Tableau 1.6 : Niveau de formation des exploitants en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2005)

Niveau de formation agricole	Belgique		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exclusivement pratique	26.938	52,3	18.696	54,3	8.230	48,1
Elémentaire	12.264	23,8	7.909	23,0	4.351	25,4
Complète	12.338	23,9	7.805	22,7	4.528	26,5
Total	51.540	100,0	34.410	100,0	17.109	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

On constate qu'au niveau national, 52,3 % des exploitants ont une formation agricole exclusivement pratique. Ce pourcentage est moins élevé en Région wallonne (48,1 %) qu'en Région flamande (54,3 %).

La proportion d'exploitants ayant reçu une formation agricole élémentaire est de 23,8 % en Belgique. Elle atteint 25,4 % en Région wallonne et 23,0 % en Région flamande.

Enfin, la proportion d'exploitants ayant suivi une formation agricole complète s'élève à 23,9 % au niveau national. Cette proportion est un peu plus importante en Région wallonne (26,5 %) qu'en Région flamande (24,7 %).

On constate que le niveau de formation des agriculteurs reste relativement faible. En comparaison avec les chiffres précédents, on constate néanmoins une amélioration du degré de formation.

I.1.4 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Région wallonne figurent au tableau 1.7. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Tableau 1.7 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2007)

		Belgique	Région flamande	Région wallonne
Oui	Nombre	3.791	2.231	1.560
	%	15,81	13,81	19,96
	Superf. (ha)	157.085	62.726	94.359
	Sup. moy. (ha)	41,44	28,12	60,49
Non	Nombre	13.869	9.875	3.989
	%	57,83	61,11	51,04
	Superf. (ha)	197.512	96.641	100.793
	Sup. moy. (ha)	14,24	9,79	25,27
Ne sait pas	Nombre	6.321	4.054	2.266
	%	26,36	25,09	29,00
	Superf. (ha)	168.678	78.841	89.817
	Sup. moy. (ha)	26,69	19,45	39,64
> 50 ans	Nombre	23.981	16.160	7.815
	% / total des exploitants	54,22	55,00	52,69
	Superf. (ha)	523.275	238.208	284.969
	Sup. moy. (ha)	21,82	14,74	36,46

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

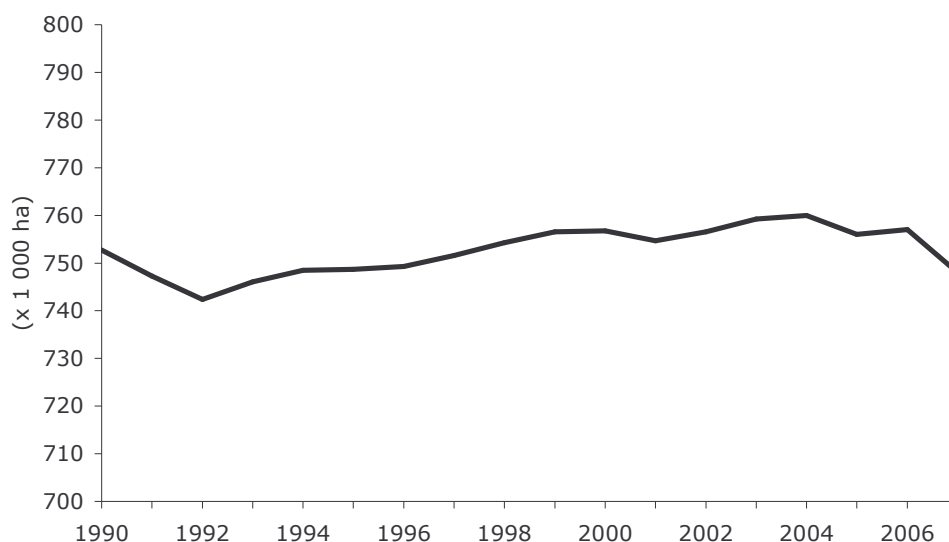
Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 16 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Région wallonne (20) qu'en Région flamande (14). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 26,4 % sur le plan national. Cette proportion atteint 29 % en Région wallonne contre 25,1 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 60,5 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 25,3 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 28,1 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 9,8 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.2 LA TERRE

I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2007, la SAU wallonne atteint 747 840 ha, soit 54,6 % de la SAU nationale (1 370 285 ha). Elle représente 44,9 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui atteint 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Région wallonne (1990 à 2007) (x 1 000 ha)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

A partir de 1992, la diminution a cessé et on observe même une hausse légère de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1^{er} juillet 1993, en renforçant le lien entre la production et le sol, a favorisé cette évolution. Depuis 1999, la SAU est cependant plus stable.

Entre 2006 et 2007, la SAU wallonne a été en légère diminution (-1,2 %). Au niveau provincial, on note une augmentation dans le Brabant wallon (tableau 1.8).

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	742
2004	760
2005	756
2006	757
2007	748

Tableau 1.8 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2006 et 2007 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

	SAU (ha)		
	2006	2007	Région wallonne
Région flamande	625.207	622.133	
Région wallonne	756.811	747.840	100,0
Région sablo-limoneuse	45.219	45.057	6,0
Région limoneuse	269.921	270.270	36,1
Région herbagère liégeoise	54.857	55.055	7,4
Campine hennuyère	1.329	1.327	0,2
Condroz	134.568	130.667	17,5
Haute Ardenne	27.063	27.037	3,6
Région herbagère (Fagne)	14.909	14.526	1,9
Famenne	63.491	62.750	8,4
Ardenne	112.989	109.192	14,6
Région jurassique	32.466	31.958	4,3
Brabant wallon	63.091	64.452	8,6
Hainaut	220.442	218.240	29,2
Liège	159.898	159.363	21,3
Luxembourg	149.665	145.633	19,5
Namur	163.716	160.152	21,4

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,2 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,6 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de la Région wallonne (36,1 %), elle devance le Condroz (17,5 %) et l'Ardenne (14,6 %).

I.2.2 La valeur vénale des terres

En 2005, la DGSIE (INS) a revu complètement la méthode de calcul des statistiques relatives aux mutations immobilières. Il en résulte une rupture de série par rapport aux données précédentes. Nous avons donc repris pour ce rapport le texte relatif à l'année 2004. Prochainement, avec plus de recul, on recherchera une méthode permettant la transition des anciennes séries statistiques vers les nouvelles.

En Région wallonne, en 2004, 3 929 parcelles de terres de culture ont été vendues de gré à gré, portant sur une superficie de 5 758 ha et une somme de 79 441 238 euros. En moyenne, la parcelle vendue a une superficie de 1,47 ha et le prix atteint 13 797 euros/ha (tableau 1.9). Par rapport à 2003, la superficie vendue augmente de 9 % et le prix moyen de vente est en hausse de 7,4 %. En Région flamande, 7 005 parcelles ont été vendues, pour une superficie de 5 540 ha et une somme de 114 948 042 euros. En moyenne, la parcelle est plus petite qu'en Région wallonne, avec 0,79 ha, mais le prix est nettement plus élevé : 20 748 euros/ha. Par rapport à 2003, la superficie vendue a augmenté de 107 ha (+2 %) et le prix moyen de vente a augmenté de 6,2 %.

Les prix des terres de culture varient fortement. Ils sont les moins élevés dans le Luxembourg, où le prix moyen atteint 10 200 euros/ha. A l'opposé, les terres de culture sont particulièrement chères en Brabant wallon (19 800 euros/ha). Le prix des terres de culture est de l'ordre de 16 750 euros/ha en province de Liège, de 13 100 euros/ha en province du Hainaut et de 12 800 euros/ha en province de Namur.

En 2004, les ventes de terres agricoles de gré à gré se répartissent comme suit : 491 ha en Brabant wallon, 1 503 ha en Hainaut, 1 333 ha à Liège, 1 329 ha en Luxembourg et

1 102 ha dans la province de Namur.

En ce qui concerne les prairies, 2 421 parcelles ont été vendues de gré à gré en Région wallonne en 2004, portant sur une superficie de 2 403 ha et un montant de 31 496 011 euros. En moyenne, la superficie vendue est de 0,99 ha, le prix atteignant 13 109 euros/ha. Comme pour les terres de culture, on constate des différences significatives à l'intérieur du territoire wallon.

Les ventes publiques, quant à elles, sont moins importantes que les ventes de gré à gré : elles ont porté en 2004 sur 114 ha pour les terres et sur 93 ha pour les prairies. Comme pour les ventes de gré à gré, on observe des différences de prix importantes selon les régions.

Tableau 1.9 : Prix des terres agricoles vendues de gré à gré dans les provinces et arrondissements de la Région wallonne (en 2004)

	€/ ha
Région wallonne	13 797
Brabant wallon	19 837
Hainaut	13 100
Ath	12 888
Charleroi	19 686
Mons	13 175
Mouscron	31 672
Soignies	11 381
Thuin	10 615
Tournai	10 540
Liège	16 756
Huy	17 791
Liège	16 904
Verviers	14 818
Waremme	17 106
Luxembourg	10 214
Arlon	47 314
Bastogne	10 386
Marche	7 290
Neufchâteau	7 884
Virton	7 784
Namur	12 804
Dinant	8 587
Namur	15 660
Philippeville	13 888

Source : DGSIE (INS) – Annuaire de statistiques financières

Parmi les facteurs explicatifs des différences, on constate d'une manière générale que le prix des terres arables et des prairies est d'autant plus élevé que la densité de population est importante.

Deux observations importantes :

- la superficie vendue annuellement en Belgique diminue sensiblement au fil du temps : au début des années 90, le nombre d'hectares vendus approchait 30 000; en 2004, il n'atteint plus que 16 103;
- on constate une augmentation importante des prix des terres et des prairies au cours des dernières années (tableau 1.10). Entre 1995 et 2004, les prix ont augmenté en moyenne de 54 % en Région wallonne et de 40 % en Région flamande.

Tableau 1.10 : Evolution des prix de vente des terres agricoles (1995 et 2004) (€/ha – ventes de gré à gré)

	1995	2004	2004 / 1995 en %
Belgique	12 107	17 235	+42
Région flamande	14 806	20 748	+40
Région wallonne	8 956	13 797	+54
Anvers	17 355	23 356	+35
Brabant flamand	12 448	18 471	+48
Brabant wallon	12 345	19 837	+61
Flandre occidentale	16 045	21 163	+32
Flandre orientale	14 783	21 422	+45
Hainaut	8 354	13 100	+57
Liège	10 964	16 756	+53
Limbourg	13 324	18 372	+38
Luxembourg	5 219	10 214	+96
Namur	8 190	12 804	+56

Source : DGSIE (INS) – Annuaire de statistiques financières

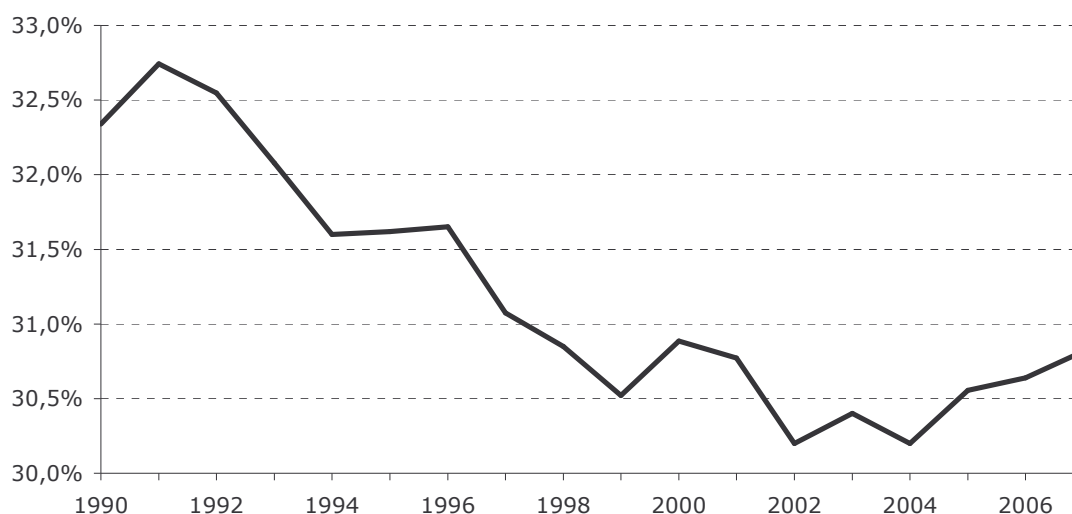
A la lecture des nouveaux éléments disponibles pour 2005 et 2006, on constaterait la poursuite de la hausse des prix des terres agricoles. Ils atteindraient, en 2006 et en moyenne pour la Belgique, environ 25.000 euros/ha. La hausse serait cependant plus sensible en région flamande.

I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2007, 30,8 % des terres cultivées en Région wallonne appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). Le pourcentage était le même en 2000.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne (1990 à 2007) (%)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En Région flamande, 34 % de la SAU sont en faire-valoir direct.

En Région wallonne, ce pourcentage est le plus faible en région limoneuse (27,7 %). La proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est : région jurassique (35,8 %), Haute Ardenne (33 %) et Ardenne (37,4 %).

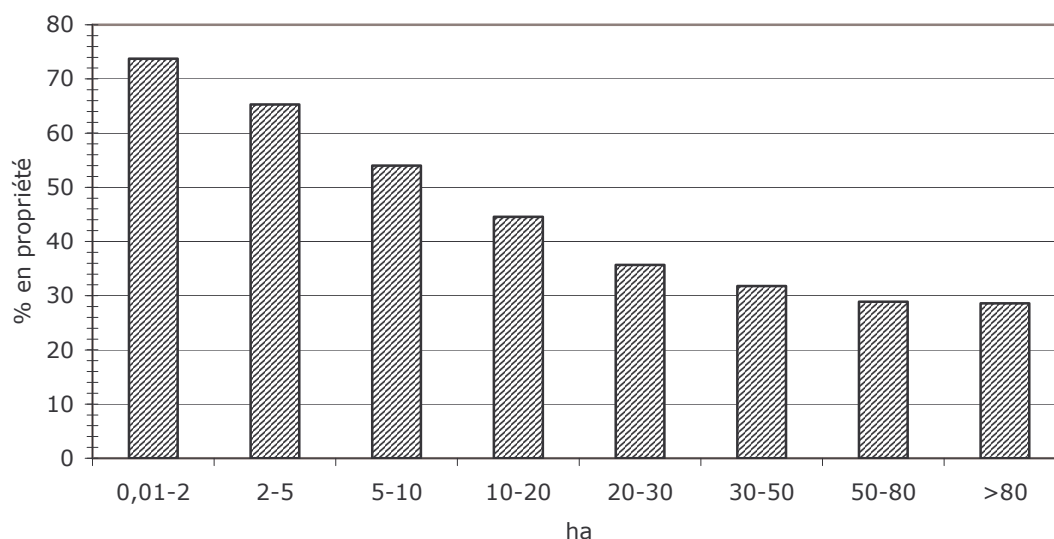
Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (26,9%). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (36 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 28%.

Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	30,8
Régions agricoles	
limoneuse	27,7
Ardenne	37,4
Provinces	
Hainaut	26,9
Luxembourg	36,0

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Région wallonne (en 2007)



Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.3 LES CHEPTELS

En Région wallonne, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par les élevages bovins. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Région wallonne.

De 1990 à 2007, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Région wallonne, la réduction s'élève à 13,2 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (tableau 1.11). C'est le cas de la Haute Ardenne (27,7% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise (-23,1 %) et de la région sablo-limoneuse (- 24,8 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a

Chiffres repères	
Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2000	1.483
2005	1.348
2006	1.330
2007	1.330

été enregistré en 1990. Il s'agit de l'Ardenne, de la région jurassique et, dans une moindre mesure, de la Famenne.

Tableau 1.11 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2007)

	1990	%	1995	%	2000	%	2007	%
Belgique	3 248 780	100	3 286 181	101,2	3 041 565	93,6	2.649.392	81,6
Région flamande	1 715 772	100	1 731 113	100,9	1 558 075	90,8	1.318.654	76,9
Région wallonne	1 532 494	100	1 554 525	101,4	1 483 060	96,8	1.330.452	86,8
Région sablo-limoneuse	75 735	100	74 090	97,8	65 312	86,2	56.931	75,2
Région limoneuse	423 461	100	433 189	102,3	395 110	93,3	348.992	82,4
Région herbagère (Fagne)	37 026	100	37 984	102,6	36 929	99,7	33.834	91,4
Famenne	141 647	100	146 942	103,7	147 149	103,9	133.573	94,3
Ardenne	314 605	100	330 360	105,0	332 087	105,6	304.075	96,7
Région jurassique	68 717	100	72 222	105,1	74 837	108,9	66.309	96,5
Région herbagère liégeoise	160 067	100	150 998	94,3	138 171	86,3	123.127	76,9
Campine hennuyère	2 815	100	2 534	90,0	2 310	82,1	2.115	75,1
Condroz	229 582	100	235 198	102,4	226 530	98,7	204.510	89,1
Haute Ardenne	78 839	100	71 008	90,1	64 625	82,0	56.986	72,3
Brabant wallon	79 284	100	79 188	99,9	68 625	86,6	58.672	74,0
Hainaut	420 527	100	425 110	101,1	391 319	93,1	345.557	82,2
Liège	352 865	100	338 831	96,0	312 563	88,6	277.515	78,6
Luxembourg	391 463	100	409 258	104,5	414 466	105,9	379.613	97,0
Namur	288 355	100	302 138	104,8	296 087	102,7	269.095	93,3

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.2 Cheptel porcin

En Région wallonne, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 357 769 têtes en 2007 (tableau 1.12). Par rapport à la Région flamande, la Région wallonne a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,7 % en 2007, suite aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (43,9 % de l'effectif wallon), la région herbagère liégeoise (17,3 %) et le Condroz (15,6 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (36,7 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (29,6 %).

Chiffres repères	
Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2004	356
2005	366
2007	358

Tableau 1.12 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2007)

	1990	%	1995	%	2000	%	2007	%
Belgique	6 700 422	100	7 268 491	108,5	7 368 539	110,0	6.255.404	93,4
Région flamande	6 395 797	100	6 990 977	109,3	7 051 094	110,2	5.897.632	92,2
Région wallonne	304 611	100	277 514	91,1	317 433	104,2	357.769	117,5
Région sablo-limoneuse	29 106	100	24 547	84,3	23 832	81,9	23.398	80,4
Région limoneuse	160 240	100	154 294	96,3	164 768	102,8	156.952	97,9
Région herbagère (Fagne)	2 248	100	874	38,9	4 042	179,8	4.446	197,8
Famenne	4 553	100	6 465	142,0	14 105	309,8	27.287	599,3
Ardenne	12 347	100	9 007	72,9	9 347	75,7	19.684	159,4
Région jurassique	2 015	100	1 376	68,3	1 136	56,4	2.195	108,9
Région herbagère liégeoise	69 209	100	60 732	87,8	64 968	93,9	62.050	89,7
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	24	13,3
Condroz	19 074	100	16 260	85,2	29 012	152,1	55.833	292,7
Haute Ardenne	5 639	100	3 922	69,6	6 191	109,8	5.900	104,6
Brabant wallon	32 537	100	26 226	80,6	28 329	87,1	31.637	97,2
Hainaut	114 250	100	115 770	101,3	133 120	116,5	131.195	114,8
Liège	118 006	100	99 349	84,2	108 172	91,7	105.875	89,7
Luxembourg	14 027	100	13 005	92,7	17 197	122,6	35.087	250,1
Namur	25 791	100	23 164	89,8	30 615	118,7	53.975	209,3

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.3 Cheptel avicole

Depuis 1990, la production avicole a connu un développement important en Région wallonne (+347 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et présente une baisse de 2,2 % en 2007 (tableau 1.13). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2007, il en constitue 15,9 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Région wallonne, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2007, le nombre de têtes a été multiplié par cinq.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (36,7 % de l'effectif wallon) et le Condroz (25,1 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (31,8 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (24,6 %).

Chiffres repères	
Total volailles en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866
2005	5 183
2007	5 220

Tableau 1.13 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2007)

	1990	%	1995	%	2000	%	2007	%
Belgique	27 166 776	100	33 467 657	123,2	40 636 926	149,6	32.750.113	120,6
Région flamande	25 998 165	100	31 860 249	122,5	36 663 318	141,0	27.529.203	105,9
Région wallonne	1 168 084	100	1 607 346	137,6	3 973 281	340,2	5.220.174	446,9
Région sablo-limoneuse	152 997	100	178 055	116,4	353 112	230,8	376.695	246,2
Région limoneuse	555 690	100	693 647	124,8	1 549 472	278,8	1.915.118	344,6
Région herbagère (Fagne)	5 688	100	34 091	599,3	89 687	1576,8	109.762	1929,7
Famenne	25 214	100	65 682	260,5	236 359	937,4	622.302	2468,1
Ardenne	100 547	100	166 314	165,4	442 600	440,2	622.302	618,9
Région jurassique	22 740	100	18 463	81,2	14 708	64,7	23.648	104,0
Région herbagère liégeoise	127 576	100	145 274	113,9	350 090	274,4	376.808	295,4
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	100	14,9
Condroz	138 246	100	271 024	196,0	878 044	635,1	1.310.063	947,6
Haute Ardenne	38 713	100	34 481	89,1	58 925	152,2	55.619	143,7
Brabant wallon	127 723	100	189 012	148,0	445 197	348,6	434.912	340,5
Hainaut	567 085	100	679 252	119,8	1 437 505	253,5	1.662.526	293,2
Liège	218 760	100	257 411	117,7	953 253	435,8	1.284.833	587,3
Luxembourg	124 364	100	226 646	182,2	500 121	402,1	761.984	612,7
Namur	130 152	100	255 025	195,9	637 205	489,6	1.075.919	826,7

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

I.3.4 Autres cheptels

En 2007, la Région wallonne détient respectivement 37,3 %, 40,1 % et 37 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés dans les exploitations agricoles belges (tableau 1.14).

Tableau 1.14 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2007)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	150.532	28.870	35.371
Région flamande	94.368	17.280	22.216
Région wallonne	56.126	11.572	13.086
Région sablo-limoneuse	2.303	259	1.548
Région limoneuse	13.634	2.740	3.613
Région herbagère (Fagne)	786	3.038	165
Famenne	5.658	1.029	1.316
Ardenne	9.167	626	1.733
Région jurassique	6.126	53	477
Région herbagère liégeoise	7.429	1.527	1.416
Campine hennuyère	221	6	88
Condroz	10.244	1.230	2.259
Haute Ardenne	558	1.064	471
Brabant wallon	3.246	222	1.490
Hainaut	10.251	2.967	3.612
Liège	15.141	3.090	3.145
Luxembourg	14.715	699	2.314
Namur	12.773	4.594	2.525

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

I.4 LE MATERIEL AGRICOLE

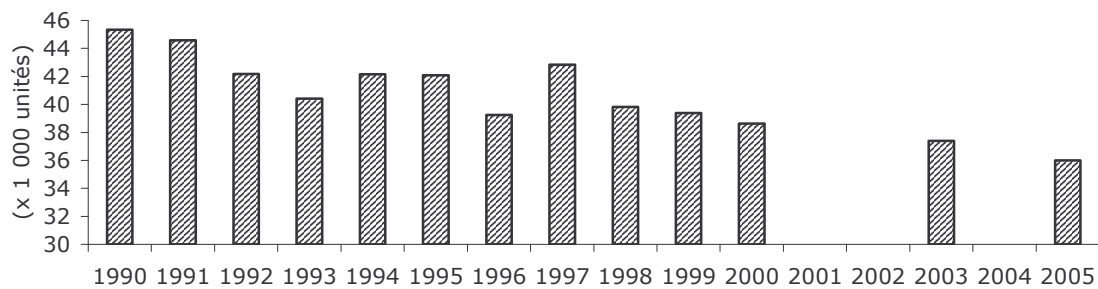
Depuis 2000, le matériel agricole n'est plus recensé tous les ans ; il ne l'a pas été en 2007 mais l'a été en 2005. On reprend donc ici les données relatives à cette année.

I.4.1 Les tracteurs

Le nombre de tracteurs recensés en Région wallonne était de 46 446 en 1990. Avant cette date, il avait montré une légère tendance à la baisse. Après cette date, il présente une tendance franchement orientée à la diminution. Le nombre de tracteurs a, en effet, régressé sensiblement en 1992 et 1993, années de la réforme de la PAC, pour atteindre 40 409 unités. Malgré des reprises en 1994 et 1997, la tendance générale reste à la baisse. En 2005, le nombre de tracteurs s'élève à 36 246 unités, soit environ 1 139 unités de moins qu'en 2003 et 10 200 unités de moins qu'en 1990 (figure 1.6).

Chiffres repères	
Matériel agricole wallon en 2005	
(x 1 000 unités)	
Tracteurs	36,2
Moissonneuses-batteuses	3,1
Récolt. bett.	0,6
Récolt. p-d-t	0,9
Ram.-presses	5,5
Récolt. maïs	0,3
Ensileuses	0,5

Figure 1.6 : Evolution du nombre de tracteurs en Région wallonne (1990 à 2005)
(pas de données pour 2001, 2002 et 2004)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2005, on recense 95 010 tracteurs en Belgique, dont 38,1 % en Région wallonne (tableau 1.15). La superficie moyenne par tracteur est de 14,6 ha en Belgique. Elle est de 10,7 ha en Région flamande et atteint 20,8 ha en Région wallonne. La diminution du nombre de tracteurs est cependant beaucoup moins importante que celle des exploitations. L'évolution du nombre de tracteurs agricoles est liée à l'évolution du nombre d'exploitations et à l'évolution de leur puissance.

Parmi les régions agricoles, c'est en région limoneuse, en Ardenne et dans le Condroz que l'on recense le plus de tracteurs : 13 827, 5 337 et 4 774, soit respectivement 38,1, 14,7 et 13,2 % du total wallon. Sur le plan provincial, c'est en Hainaut que l'on en recense le plus : 12 104, soit 33,4 % du total wallon. La province de Liège détient 23,6 % des tracteurs recensés en Région wallonne, pour 18,7 % dans le Luxembourg, 16,6% dans la province de Namur et 7,7 % dans le Brabant wallon.

Le rapport SAU/nombre de tracteurs varie d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Condroz (28,3 ha) et en Famenne (25,7 ha). A l'opposé, il n'atteint que 13,0 ha en Haute Ardenne et 16,6 ha en région herbagère liégeoise. La SAU moyenne par tracteur est de 18,2 ha dans le Hainaut et de 18,6 ha en province de Liège. Elle atteint cependant 27,3 ha dans la province de Namur.

En Région wallonne, 52,7 % des tracteurs agricoles ont une puissance supérieure à 60 KW ; cette proportion atteint 63,4 % en région limoneuse, 62,6 % en Condroz et 62,5 % en région sablo-limoneuse. Sur le plan provincial, c'est dans le Brabant wallon que l'on trouve le pourcentage le plus élevé (67,8 %) de tracteurs de forte puissance.

En Région wallonne, on compte en moyenne 2,1 tracteurs par exploitation (1,7 en Région flamande). Cette moyenne est dépassée en région limoneuse (2,3), en Haute Ardenne (2,2), en région sablo-limoneuse (2,1) et en région jurassique (2,1). Au niveau des provinces, le nombre moyen de tracteur varie entre 1,9 dans les provinces de Liège et de Namur et 2,3 dans le Hainaut.

Tableau 1.15 : Nombre de tracteurs, superficie moyenne par tracteur, nombre de tracteurs par exploitation et pourcentage de tracteurs de plus de 60KW en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et provinces wallonnes (1^{er} mai 2005)

	Nombre de tracteurs	Superficie (ha) /tracteur	% de plus de 60 KW	Tracteur / exploitation
Belgique	95.010	14,6	46,4	1,8
Région flamande	58.742	10,7	42,5	1,7
Région wallonne	36.246	20,8	52,7	2,1
Région sablo-limoneuse	2 277	20,0	62,5	2,1
Région limoneuse	13 827	19,5	63,4	2,3
Région herbagère (Fagne)	726	20,1	41,9	2,0
Famenne	2.495	25,7	45,1	2,0
Ardenne	5.337	20,6	36,4	2,1
Région jurassique	1.339	24,4	42,4	2,1
Région herbagère liégeoise	3 335	16,6	37,8	1,8
Campine hennuyère	77	17,1	53,2	1,8
Condroz	4.774	28,3	62,6	1,9
Haute Ardenne	2.059	13,0	33,3	2,2
Brabant wallon	2.807	22,6	67,8	2,1
Hainaut	12.104	18,2	60,1	2,3
Liège	8.540	18,6	45,3	1,9
Luxembourg	6.761	21,8	39,0	2,1
Namur	6.034	27,3	56,8	1,9

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

I.4.1.1 Autre matériel

En Région wallonne, le nombre de moissonneuses-batteuses était de l'ordre de 5 000 unités en 1980. Il a régressé par la suite, d'abord légèrement puis sensiblement dans les années 90 pour atteindre 3 053 unités en 2005, ce qui représente 60,6 % des moissonneuses recensées en Belgique (tableau 1.16).

La région limoneuse (partie wallonne) compte à elle seule 1 662 moissonneuses-batteuses, soit 54,4 % du total recensé en Région wallonne. Le Condroz totalise 585 (19,2 % du total wallon) et l'Ardenne 224 (7,3 %). Le nombre de moissonneuses-batteuses est évidemment directement lié à la superficie consacrée aux céréales dans la région considérée.

Au niveau provincial, on constate que le nombre de moissonneuses-batteuses est de loin le plus important dans le Hainaut : 1 253 unités ou 41,0 % du total wallon. La province de Liège en détient 14,4 %, la province de Namur 21,4 % et les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon respectivement 11,2 et 11,9 %.

Tableau 1.16 : Matériel agricole recensé en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2005)

	Moisson- neuses- batteuses	Moto- culteurs	Récol- teuses de betteraves	Récol- teuses de p-d-t	Ramas- seuses- presses	Récol- teuses de maïs	Ensileuses
Belgique	5.040	3.886	1.055	2.482	8.220	1.044	1.067
Région flamande	1.986	2.921	417	1.609	2.742	723	523
Région wallonne	3.053	951	637	872	5.477	321	544
Région sablo- limoneuse	235	69	40	80	278	12	42
Région limoneuse	1 662	294	433	557	1 601	100	189
Région herbagère (Fagne)	28	5	2	6	155	8	26
Famenne	135	57	13	17	435	27	56
Ardenne	224	190	9	74	1.168	86	63
Région jurassique	111	41	7	39	345	21	39
Région herb. liégeoise	45	55	21	13	405	38	56
Campine hennuyère	9	2	2	5	12	-	-
Condroz	585	121	108	71	786	26	69
Haute Ardenne	19	117	2	10	292	3	4
Brabant wallon	362	75	92	47	296	13	30
Hainaut	1.253	258	257	576	1.604	98	238
Liège	441	228	165	71	1.090	54	81
Luxembourg	343	187	19	117	1.513	115	102
Namur	654	203	104	61	974	41	93

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le recensement au 1^{er} mai 2005 dénombre 951 motoculteurs en Région wallonne, soit un quart du total national. Ils se trouvent surtout dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Le nombre de récolteuses de betteraves est de 637, soit 60,4 % du total national. La région limoneuse, à elle seule, compte près de 70 % des récolteuses de betteraves recensées en Région wallonne. Le Condroz compte 17 % du total wallon. Au niveau provincial, c'est le Hainaut qui compte le plus de récolteuses de betteraves, avec 40,3 % du total wallon.

Le nombre de récolteuses de pommes de terre en Région wallonne est de 872, soit 35,1 % du total national. Les récolteuses de pommes de terre se trouvent avant tout dans la région limoneuse (557). Sur le plan provincial, c'est le Hainaut qui arrive largement en tête, avec 66 % des récolteuses de pommes de terre recensées en Région wallonne.

Les récolteuses de maïs sont au nombre de 321 en Région wallonne, soit 30,7 % du total national. Dans ce total, la région limoneuse en détient le plus : 100 (31 %).

On a recensé 5 477 ramasseuses-presses (paille et fourrages), soit 66,6 % du total national. Si on en trouve un grand nombre en région limoneuse (1 601), on en recense également un nombre important en Ardenne (1 168) ; il y en a aussi 786 dans le Condroz, 405 en région herbagère et 292 en Haute Ardenne. Sur le plan provincial, c'est la province du Hainaut qui en compte le plus : 1 604.

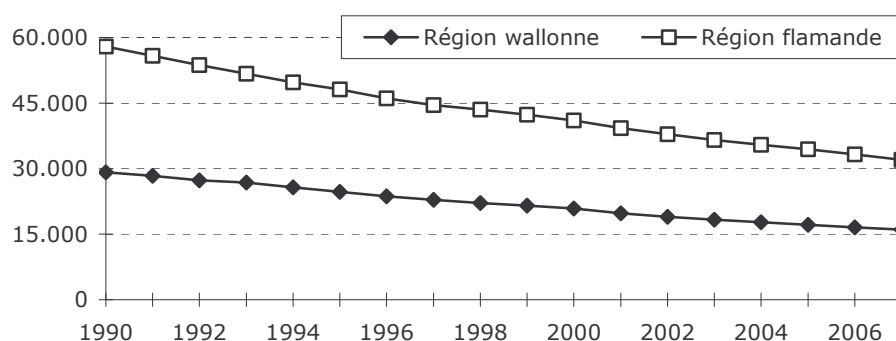
Enfin, on a dénombré 544 ensileuses (51,0 % du total belge). La région limoneuse et le Hainaut en comptent le plus.

CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION

II.1 NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En mai 2007, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles recensées en Région wallonne atteint 16 008 unités, ce qui représente 33,3 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 31 984 en 2007 (figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région wallonne, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2005 et 2006, le nombre d'exploitations s'est réduit de 552 unités; entre 2006 et 2007, il a diminué de 549 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Région wallonne dans leur ensemble (-45 % entre 1990 et 2007), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région agricole (tableau 2.1).

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-61 % entre 1990 et 2007). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz et en région sablo-limoneuse (-41 % et -40 %).

Dans les provinces wallonnes, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-48 %) que dans la province du Brabant wallon (-39 %).

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2004	17,7
2006	16,6
2007	16,0

Tableau 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2007)

	1990	%	1995	%	2000	%	2007	%
Belgique	87 180	100	72 865	84	61 926	71	48 013	55
Région flamande	57 934	100	48 104	83	41 047	71	31 984	55
Région wallonne	29 178	100	24 719	85	20 843	71	16 008	55
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 448	86	1 269	75	1 014	60
Région limoneuse	9 462	100	8 096	86	6 966	74	5 627	59
Région herbagère (Fagne)	648	100	568	88	468	72	340	52
Famenne	2 119	100	1 848	87	1 554	73	1 150	54
Ardenne	4 592	100	3 907	85	3 179	69	2 406	52
Région jurassique	1 129	100	986	87	805	71	592	52
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 791	82	2 313	68	1 690	50
Campine hennuyère	60	100	56	93	45	75	38	63
Condroz	3 882	100	3 311	85	2 880	74	2 289	59
Haute Ardenne	2 189	100	1 708	78	1 364	62	862	39
Brabant wallon	2 011	100	1 744	87	1 532	76	1 234	61
Hainaut	8 521	100	7 209	85	6 167	72	4 860	57
Liège	7 936	100	6 521	82	5 466	69	4 067	51
Luxembourg	5 733	100	4 917	86	3 981	69	2 983	52
Namur	4 977	100	4 328	87	3 697	74	2 864	58

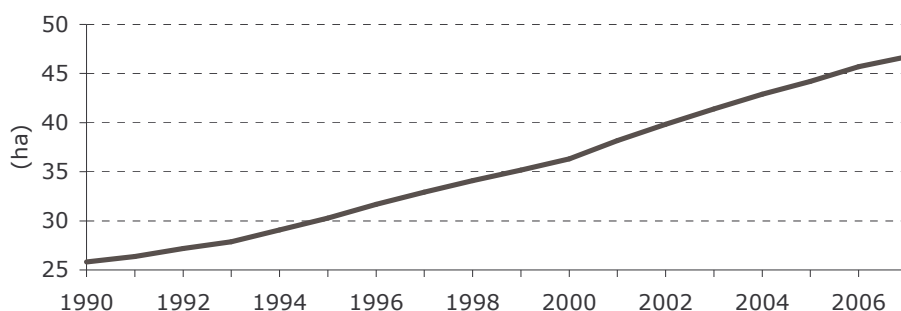
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

II.2 SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION

En Région wallonne, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 46,7 ha en 2007, soit par rapport à 1990, un accroissement de 20,9 ha ou de 81 % (figure 2.2).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en RW	
(ha)	
1990	25,8
2004	42,9
2006	45,7
2007	46,7

Figure 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Région wallonne, la superficie moyenne représente, en 2007, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 46,7 ha contre seulement 19,5 ha (tableau 2.2).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors sol (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, près de 57 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (environ 54 ha). Vient ensuite la région limoneuse où la superficie moyenne est de 48 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au niveau provincial, on constate aussi des écarts importants. La superficie moyenne atteint un peu plus de 39 ha dans la province de Liège, mais dépasse les 55 ha dans la province de Namur.

Tableau 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2007)

	1990	%	1995	%	2000	%	2007	%
Belgique	15,57	100	18,78	121	22,51	145	28,54	183
Région flamande	10,42	100	12,87	124	15,52	149	19,45	187
Région wallonne	25,80	100	30,29	117	36,31	141	46,72	181
Région sablo-limoneuse	26,64	100	32,49	122	37,56	141	44,43	167
Région limoneuse	28,70	100	33,54	117	39,05	136	48,03	167
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	26,95	116	32,62	140	42,72	184
Famenne	29,60	100	33,48	113	40,65	137	54,57	184
Ardenne	22,92	100	27,03	118	34,24	149	45,38	198
Région jurassique	27,19	100	31,15	115	40,77	150	53,98	199
Région herbagère liégeoise	16,96	100	19,62	116	23,88	141	32,58	192
Campine hennuyère	22,70	100	22,12	97	28,02	123	34,93	154
Condroz	34,66	100	40,46	117	46,69	135	57,08	165
Haute Ardenne	13,17	100	15,58	118	19,07	145	31,37	238
Brabant wallon	32,12	100	38,00	118	43,64	136	52,23	163
Hainaut	25,98	100	30,77	118	36,04	139	44,91	173
Liège	20,59	100	24,26	118	29,00	141	39,18	190
Luxembourg	24,38	100	28,44	117	36,54	150	48,82	200
Namur	32,88	100	37,58	114	44,27	135	55,92	170

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Au fil du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions (tableau 2.2).

Au cours de la période de 1990 à 2007, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Région wallonne : + 138 % en Haute Ardenne, + 98 % en Ardenne et + 100 % en région jurassique. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers les grandes cultures : + 65 % en Condroz, + 67% en région sablo-limoneuse et en région limoneuse.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte est observée dans la province de Luxembourg et la plus faible dans la province du Brabant wallon.

II.3 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute (y compris les subsides) les principaux coûts spécifiques (semences, engrais, aliments, etc...) qui s'y rapportent ; elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS, valeurs représentant la situation moyenne de la Région wallonne, se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 2004 (période 2002 à 2006) servent à classer les exploitations recensées en 2007 et 2008.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2007, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 83,6 % d'entre elles sont spécialisées (tableau 2.3). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (25,2 % des exploitations), les cultures agricoles (20,7 % des exploitations), la production de lait (13,9 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (11,3 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (13,8 %).

Tableau 2.3 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (1^{er} mai 2007)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 318	20,7
2	cultures horticoles	226	1,4
3	cultures permanentes	174	1,1
41	production de lait	2 219	13,9
42	production de viande bovine	4 032	25,2
43	production bovine mixte	1 806	11,3
44	production d'autres herbivores	1 373	8,6
5	production de granivores	223	1,4
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	56	0,3
7	polyélevage	214	1,4
81	cultures et bovins	2 210	13,8
82	cultures et porcs	139	0,8
9	Exploitations non classées	18	0,1
	Total	16 008	100,0

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Tableau 2.4 : Répartition des exploitations de la Région wallonne selon les principales orientations technico-économiques et les régions agricoles (1^{er} mai 2007)

	1	41	42	43	44	81
	Cultures agricoles	Production de lait	Production de viande bovine	Production bovine mixte	Production d'autres herbivores	Cultures et bovins
Région sablo-limoneuse	368	64	89	101	78	213
Région limoneuse	2 089	236	494	571	275	1 437
Région herbagère (Fagne)	9	56	120	93	36	13
Famenne	72	138	450	215	142	77
Ardenne	37	234	1 449	318	254	40
Région jurassique	26	73	309	64	59	38
Région herbagère liégeoise	44	750	406	87	215	18
Condroz	542	206	461	306	215	368
Haute Ardenne	1	458	252	43	89	3

Source : DGSIE (INS) - Recensement agricole

Si on analyse le tableau 2.4 ci-dessus selon les différentes orientations, on constate principalement que :

- l'orientation spécialisée cultures agricoles est surtout représentée en région limoneuse, en Condroz et en région sablo-limoneuse.
- les exploitations spécialisées dans la production laitière se trouvent principalement en région herbagère et en Haute Ardenne. On en recense cependant un bon nombre en région limoneuse, en Condroz et en Ardenne.
- l'orientation spécialisée en production de viande bovine est de loin la plus représentée en Ardenne.
- les exploitations spécialisées en production bovine mixte se trouvent principalement en région limoneuse, en Ardenne, en Condroz et en Famenne.
- les exploitations mixtes « cultures et bovins » se rencontrent principalement en région limoneuse et en Condroz.
- les exploitations spécialisées dans la production d'autres herbivores sont présentes pratiquement partout mais en nombre généralement limité.

Si on examine le tableau sous l'angle des régions agricoles, on constate notamment que :

- bien que les exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz soient principalement orientées vers les cultures agricoles, les autres orientations y sont aussi relativement bien représentées.
- les exploitations de Famenne, d'Ardenne et de la région jurassique sont orientées principalement vers la production de viande bovine. Dans les deux premières, on trouve cependant un pourcentage relativement important d'exploitations spécialisées en production bovine mixte.
- si la région herbagère et la Haute Ardenne sont spécialisées en production laitière, un nombre important d'exploitations (respectivement 23 et 29 %) sont orientées vers la production de viande bovine.

II.4 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE

Un peu plus de 22 % des exploitations recensées cultivent moins de 10 ha. Elles occupent 2,01 % de la superficie ; on y trouve beaucoup d'exploitations occasionnelles ainsi que des exploitations orientées vers les productions hors sol (201 exploitations ne déclarent pas de superficie).

Du côté des plus grandes, on constate que 5 965 exploitations (37,3 % du total) déclarent plus de 50 ha et occupent 73,2 % de la superficie. Parmi ces exploitations,

1 650 ont plus de 100 ha et occupent 32,5 % de la superficie agricole. Un peu plus de 1 % des exploitations (185) cultivent plus de 200 ha en occupant 7,1 % de la superficie. Ces exploitations se trouvent principalement en région limoneuse et en Condroz. Une majorité d'entre elles sont orientées « grandes cultures ».

Tableau 2.5 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (1^{er} mai 2007)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	16 008	100,00			747 840	100,00		
0 – 10 ha	3 631	22,68	3 631	22,68	15 057	2,01	15 057	2,01
10 – 20 ha	1 855	11,59	5 486	34,27	27 373	3,66	42 430	5,67
20 – 30 ha	1 563	9,76	7 049	44,03	38 969	5,21	81 399	10,88
30 – 50 ha	2 994	18,70	10 043	62,74	118 828	15,89	200 227	26,77
50 – 100 ha	4 315	26,96	14 358	89,69	304 916	40,77	505 143	67,55
100 – 200 ha	1 465	9,15	15 823	98,84	189 831	25,38	694 974	92,93
> 200 ha	185	1,16	16 008	100,00	52 866	7,07	747 840	100,00

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.5 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE STATUT JURIDIQUE ET SELON LE VOLUME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au 1^{er} mai 2007, 1 177 exploitants (7 % du total) sont des personnes morales : 1 100 sont des sociétés et 77 des institutions publiques ou semi-publiques.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8 % du total) en 1984 et 676 (2,6 % du total) en 1994.

Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent environ 10 % de la SAU.

Plus de 44% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 24% en production bovine, surtout en viande.

Parmi les 14 831 exploitations dont l'exploitant est une personne physique, 1 549 sont des groupements (mari – épouse, père – fils, etc...).

Au 1^{er} mai également, la DGSIE (INS) a recensé 11 489 exploitations (71,8 %) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 4 519 exploitations (28,2 %) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 58,7 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 16,25 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 77 % d'entre elles ont moins de 20 ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 290 exploitations de plus de 50 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs.

Ce groupe des exploitations à temps partiel utilise 9,8 % de la SAU et 8,6 % de la main-d'œuvre totale. On y trouve aussi 1/3 (369) du total des personnes morales et 55 % (1 645) du total des exploitants de plus de 65 ans.

II.6 NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS

II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins

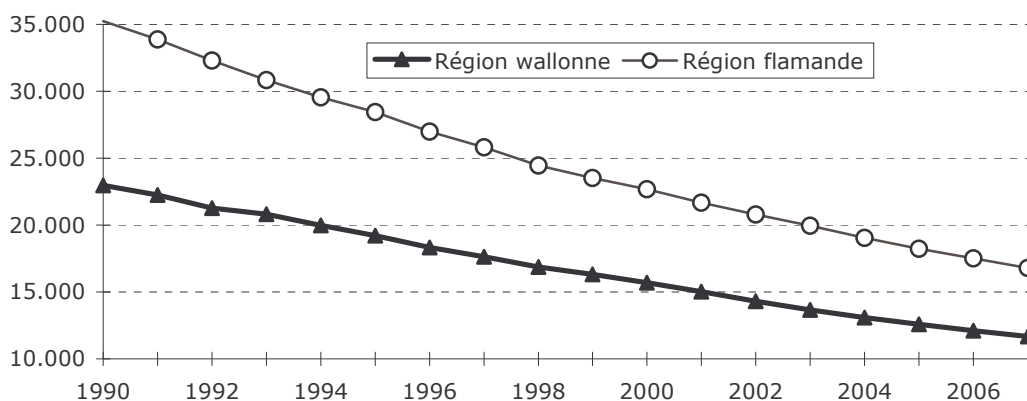
En mai 2007, on a dénombré en Région wallonne 11 663 détenteurs de bovins, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73 % des exploitations wallonnes. C'est moins qu'en 1990, année où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Région wallonne, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2007, il s'est réduit de 50 % (figure 2.3).

Chiffres repères
Détenteurs de bovins en
RW

(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2004	13,1
2006	12,1
2007	11,7

Figure 2.3 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Région wallonne. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 16 792 en 2007, mais il ne représente que 52,5 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (tableau 2.6). C'est en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2007, on en compte 3 501. Parmi les autres régions, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 139), en Condroz (1 536) et dans la région herbagère liégeoise (1 398).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 29,2 % dans le Hainaut, 25,6 % dans la province de Liège, 22,3 % dans la province de Luxembourg, 17,9 % dans la province de Namur et 5 % en Brabant wallon.

Tableau 2.6 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2007)

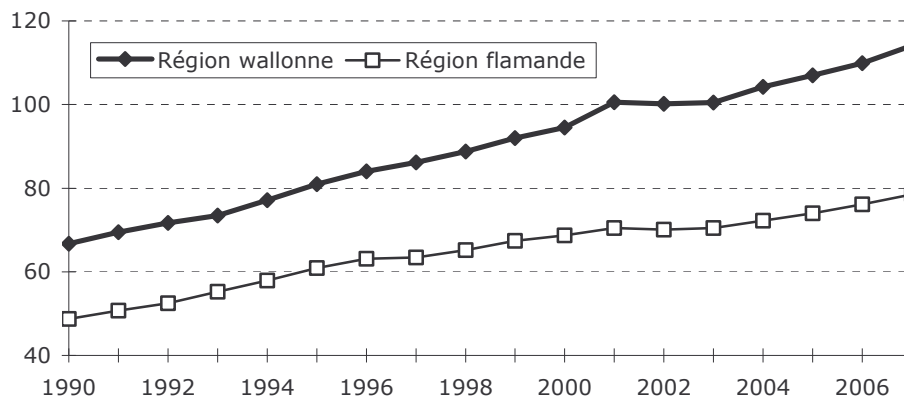
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	2 649 392	28 462	93,1
Région flamande	1 318 654	16 792	78,5
Région wallonne	1 330 452	11 663	114,1
Région sablo- limoneuse	56 931	576	98,8
Région limoneuse	348 992	3 501	99,7
Région herbagère (Fagne)	33 834	304	111,3
Famenne	133 573	955	139,9
Ardenne	304 075	2 139	142,2
Région jurassique	66 309	500	132,6
Région herbagère liégeoise	123 127	1 341	91,8
Campine hennuyère	2 115	21	100,7
Condroz	204 510	1 536	133,1
Haute Ardenne	56 986	790	72,1
Brabant wallon	58 672	580	101,2
Hainaut	345 557	3 428	100,8
Liège	277 515	2 969	93,5
Luxembourg	379 613	2 612	145,3
Namur	269 095	2 074	129,7

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 2.4). Il a légèrement augmenté en 2004 et en 2005. Il est actuellement de 114 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 79 têtes en 2007 contre 49 en 1990.

Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1990	66
2004	104
2006	110
2007	114

Figure 2.4 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2007)



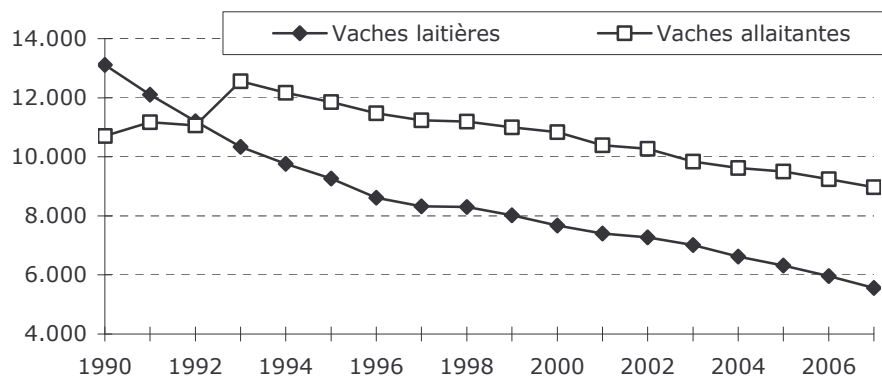
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

C'est en Ardenne et en Famenne que le cheptel bovin moyen est le plus important, respectivement 142 têtes et 140 têtes. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 72 têtes en Haute Ardenne et 92 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 94 têtes dans la province de Liège à 145 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a vu se poursuivre la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 2.5).

Figure 2.5 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

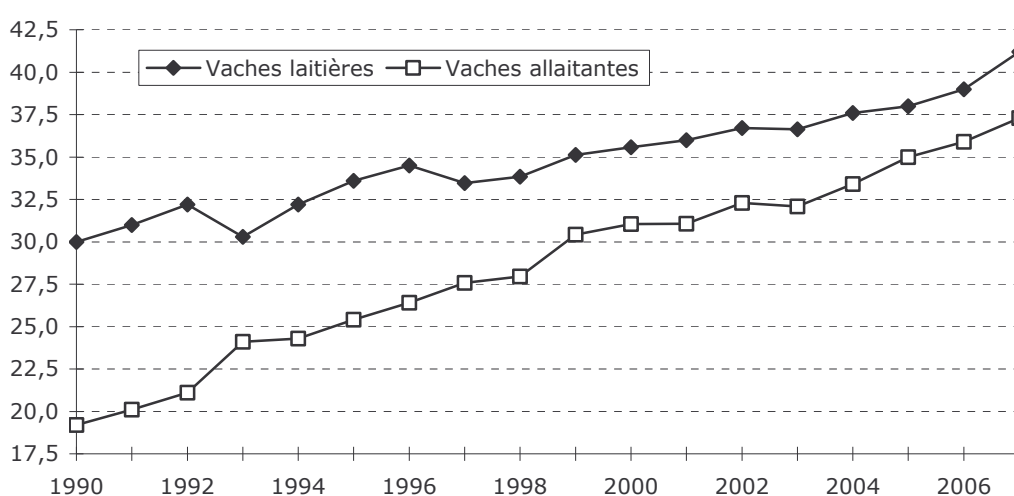
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 48 % en mai 2007. A cette date, on ne recense plus que 5 563 détenteurs de vaches laitières en Région wallonne contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières a été ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2007 à 8 974 unités, ce qui représente 76,9 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Région wallonne, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également un agrandissement du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci il a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 2.6).

Figure 2.6 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes par exploitation bovine en Région wallonne (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

En 2007, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 41 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 37 têtes en 2007 contre 19 en 1990.

Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Région wallonne (tableau 2.7).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 26 et 23 % du cheptel laitier de la Région wallonne. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est le plus faible en région limoneuse (34 têtes) et le plus élevé en région herbagère liégeoise (57). Cette dernière région est également la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, la Haute Ardenne et l'Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et ont des troupeaux comprenant en moyenne de 35 à 46 vaches laitières.

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominent, avec respectivement 32 et 36 % du cheptel laitier wallon. Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36 et 29,5 % du nombre total de détenteurs en Région wallonne. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (50 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (34 têtes).

Tableau 2.7 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2007)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	523 699	13 319	39,3
Région flamande	294 319	7.752	38,0
Région wallonne	229 313	5 563	41,2
Région sablo- limoneuse	10 806	296	36,5
Région limoneuse	60 687	1 807	33,6
Région herbagère (Fagne)	7 176	157	45,7
Famenne	14 457	407	42,9
Ardenne	22 555	631	35,7
Région jurassique	7 052	157	44,9
Région herbagère liégeoise	49 428	871	56,7
Campine hennuyère	661	16	41,3
Condroz	30 073	710	42,4
Haute Ardenne	23 418	508	46,1
Brabant wallon	8 579	256	33,5
Hainaut	73 084	1 992	36,7
Liège	82 350	1 641	50,2
Luxembourg	30 738	811	37,9
Namur	34 562	863	40,0

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

Concernant les vaches allaitantes, la Région wallonne compte 46 % des détenteurs mais 61 % du cheptel national. Le cheptel moyen y est pratiquement le double de celui observé en Région flamande (tableau 2.8).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Région wallonne, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 30, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 30 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de la Région wallonne.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (52 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (47 têtes), en Famenne (47 têtes) et dans le Condroz (44 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (12 têtes).

Sur le plan provincial, c'est le Luxembourg qui est le plus orienté vers l'élevage bovin puisqu'il comprend 38 % du cheptel et 26 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen de vaches allaitantes le plus important (53 têtes).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
2004	6,6	9,6
2006	5,9	9,2
2007	5,6	9,0

Tableau 2.8 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2007)

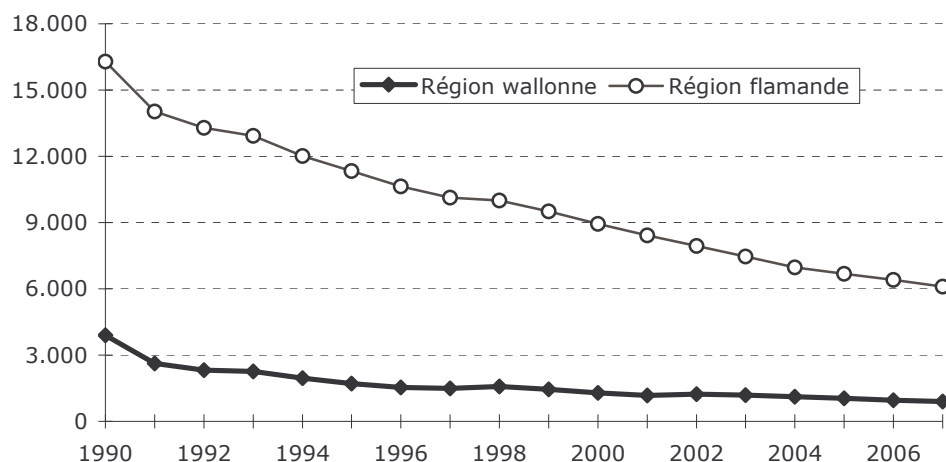
	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	544 516	19 629	27,7
Région flamande	209 954	10 651	19,7
Région wallonne	334 521	8 974	37,3
Région sablo- limoneuse	12 169	451	27,0
Région limoneuse	81 243	2725	29,8
Région herbagère (Fagne)	6 557	238	27,6
Famenne	38 415	820	46,8
Ardenne	101 239	1 943	52,1
Région jurassique	21 003	450	46,7
Région herbagère liégeoise	15 048	695	21,7
Campine hennuyère	220	13	16,9
Condroz	53 763	1 232	43,6
Haute Ardenne	4 864	391	12,4
Brabant wallon	14 982	471	31,8
Hainaut	71 937	2 644	27,2
Liège	48 019	1 753	27,4
Luxembourg	125 570	2 376	52,8
Namur	74 013	1 730	42,8

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 75 % en Région wallonne et de 61 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2007, la spéculation porcine ne concerne plus que 5,8 % des exploitations wallonnes et 19,2 % des exploitations flamandes.

Figure 2.7 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2007)



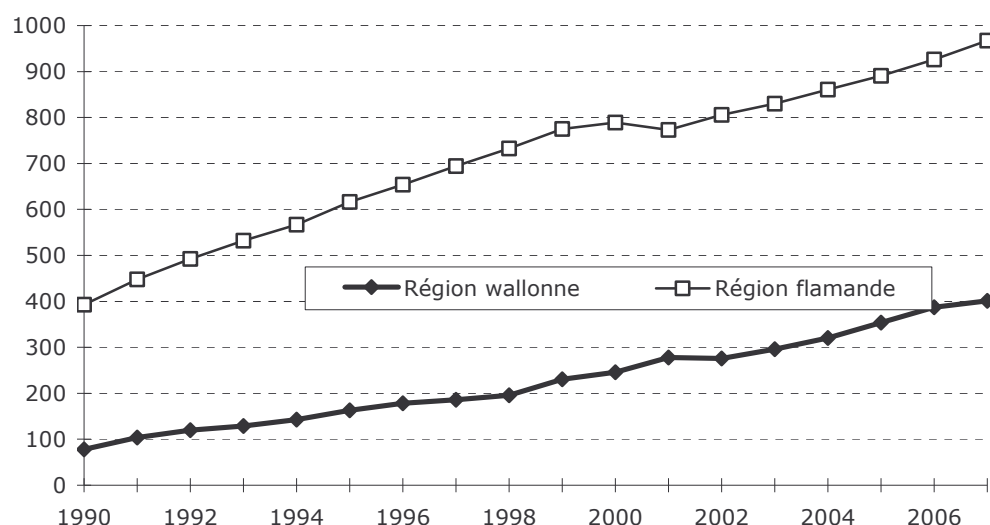
Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

En 2007, la Région wallonne compte 892 détenteurs de porcs (13 % de l'ensemble des détenteurs belges) qui détiennent ensemble un peu moins de 6 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Région wallonne, il est passé de 78 têtes en 1990 à 401 têtes en 2007 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 967 têtes (figure 2.8). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Région wallonne, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2004	1,1
2006	0,96
2007	0,89

Figure 2.8 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2007)



Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense 37 % des détenteurs et 44 % du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz (tableau 2.9).

Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 12 têtes en Campine hennuyère à 473 têtes en région limoneuse.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 37 % du cheptel) et de Liège (31 % des détenteurs et 30 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 249 têtes dans la province de Luxembourg à 519 dans la province du Hainaut.

Par rapport à 2006, le cheptel porcin a augmenté dans les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon et diminué dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Tableau 2.9 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2007)

	Cheptel (têtes)	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen (têtes/détenteur)
Belgique	6 255 404	6 993	895
Région flamande	5 897 632	6 099	967
Région wallonne	357 769	892	401
Région sablo- limoneuse	23 398	60	390
Région limoneuse	156 952	332	473
Région herbagère (Fagne)	4 446	13	342
Famenne	27 287	65	420
Ardenne	19 684	113	174
Région jurassique	2 195	27	81
Région herbagère liégeoise	62 050	141	440
Campine hennuyère	24	2	12
Condroz	55 833	113	494
Haute Ardenne	5 900	24	246
Brabant wallon	31 637	61	519
Hainaut	131 195	278	472
Liège	105 875	278	381
Luxembourg	35 087	141	249
Namur	53 975	134	403

Source : DGSIE (INS) – Recensement agricole

II.7 TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2006 et le 1^{er} mai 2007 en Région wallonne est de 366 (tableau 2.10), soit 41 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 19 082 ha, la moyenne étant de 52,14 ha. En Région flamande, on compte 701 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 21,74 ha.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Région wallonne est donnée au tableau 2.11. Au cours de la période 1990 à 2007, le taux de remplacement est le plus souvent resté inférieur à 0,50. Pour 2007, il s'élève à 0,40, ce qui signifie qu'entre mai 2006 et mai 2007, 40 agriculteurs se sont installés en Région wallonne pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Tableau 2.10 : Nombre de nouveaux déclarants entre le 1^{er} mai 2006 et le 1^{er} mai 2007, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	1.067	34.322	32,17
Région flamande	701	15.240	21,74
Région wallonne	366	19.082	52,14
Région sablo-limoneuse	17	945	55,59
Région limoneuse	136	7.985	58,71
Région herbagère (Fagne)	6	304	50,69
Famenne	26	1.286	49,47
Ardenne	52	2.403	46,22
Région jurassique	15	902	60,15
Région herbagère liégeoise	46	1.718	37,35
Campine hennuyère	-	-	-
Condroz	51	3.080	60,40
Haute Ardenne	16	450	28,13
Brabant wallon	30	1.873	62,42
Hainaut	106	5.662	53,41
Liège	101	4.894	48,46
Luxembourg	69	3.423	49,60
Namur	60	3.231	53,84

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Tableau 2.11 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Région wallonne (2000 à 2007)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35
2005	17 109	314	603	0,34
2006	16.557	325	552	0,37
2007	16.008	366	549	0,40

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Tableau 2.12 : Taux de remplacement des exploitations entre le 1^{er} mai 2006 et le 1^{er} mai 2007 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,37
Région flamande	0,35
Région wallonne	0,40
Région sablo-limoneuse	0,33
Région limoneuse	0,49
Région herbagère (Fagne)	0,55
Famenne	0,39
Ardenne	0,39
Région jurassique	0,41
Région herbagère liégeoise	0,38
Campine hennuyère	-
Condroz	0,36
Haute Ardenne	0,22
Brabant wallon	0,50
Hainaut	0,40
Liège	0,39
Luxembourg	0,42
Namur	0,36

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

Sans tenir compte de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en région herbagère (Fagne) (0,55). A l'opposé, le taux de remplacement le plus faible est enregistré en Haute Ardenne (0,22).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé en Brabant wallon (0,50) et le plus faible dans la province de Namur (0,36).

CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture (ou le nombre de têtes de bétail) et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), des cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 3.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 54 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,7%. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 3.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Région wallonne (1^{er} mai 2006 et 2007) (ha)

	2006	2007
Terres arables	406 832	403 882
Cultures permanentes	2 137	2 152
Prairies permanentes	347 716	341 677
Cultures sous serres	55	58
Autres	71	71
Superficie agricole utilisée	756 811	747 840

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

III.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement, pour l'année 2007, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, par ordre décroissant de superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,7 %), céréales pour le grain (24,4 %, dont 69 % de froment), cultures fourragères (11,5 %), cultures industrielles (10,6 %) et jachères (2,4 %).

Par rapport à 2006, on observe une diminution limitée des ensemencements en betteraves sucrières (-1,1 %) et pour le lin (-10 %). Par contre, les emblavements en colza augmentent de 12,3 % et on observe une reprise (+11,0 %) des emblavements en chicorée à inuline.

Tableau 3.2. : Superficie agricole utilisée (ha), rendement moyen estimé (Qx/ha) et production totale (tonnes) pour les principales cultures agricoles en 2007 et production de 2006, en Région wallonne

	2007			2006
	Superficie (ha)	Rendement (Qx/ha)	Production (tonnes)	Production (tonnes)
Froment d'hiver	126 343	79,8	1 007 603	1 047 137
Escourgeon	31 064	81,3	252 674	240 207
Epeautre	9 731	67,3	65 526	55 479
Betteraves sucrières	51 366	702,5	3 608 377	3 568 636
Chicorée à inuline	7 325	425,1	311 415	291 569
Lin (Paille)	9 866	54,8	54 036	57 756
Pommes de terre (Bintje)	16 416	494,8	812 268	641 748
Colza	9 782	37,8	37 002	30 708
Maïs fourrager	52 680	477,6	2 515 960	2 011 469
Prairies temporaires fauchées	27 107	89,4	242 320	230 357
Prairies permanentes fauchées	126 062	62,8	791 894	775 039

Source : DGSIE (INS) - Statistiques agricoles

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements.

III.1.1 Les céréales

En Région wallonne, la superficie consacrée aux céréales en 2007 couvre 182 465 ha (- 1 344 ha par rapport à 2006), soit 55,3 % des emblavements en céréales de la Belgique et 24,4 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 007 603 tonnes, soit une diminution de 3,8 % par rapport à 2006 (tableau 3.2). Celle-ci vient d'une diminution de la superficie cultivée (-1,0 %) et également d'une baisse du rendement (- 2,8 %) due aux conditions climatiques défavorables à la récolte. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne est d'environ 79,8 quintaux (Qx)/ha. Cependant, il varie entre 52,9 Qx/ha en région jurassique et 82,2 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon, seconde céréale en importance, est de l'ordre de 252 674 tonnes, soit une augmentation de 5,2 %, due à la hausse (+1,9 %) des surfaces ensemencées et, conjointement, à la hausse (+3,1 %) du rendement. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne s'élève à 81,3 Qx/ha et varie entre 54,9 Qx/ha en Ardenne et 83,3 Qx/ha en région limoneuse.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont les emblavements couvrent 9 731 ha, voit sa production augmenter de 18,1 % par rapport à 2006, pour s'établir à 65 526 tonnes. Cette situation est due à l'augmentation de la superficie cultivée (+11,4 %) ainsi qu'à un rendement en hausse de 6 %.

III.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2007 une superficie de 79 201 ha, soit 10,6 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 64,9 %, 9,3 % et 12,5 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Région wallonne.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2007 en Région wallonne (51 366 ha, soit 1,1 % de moins qu'en 2006) et l'augmentation du rendement en racines (702,5 Qx/ha, +2,2 %) impliquent une hausse de la production de 1,1 %, qui s'établit ainsi à 3 608 377 tonnes (3 568 636 tonnes en 2006).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Région wallonne, on trouve le lin et la chicorée à inuline. La superficie consacrée à la chicorée à inuline a augmenté en 2007 par rapport à 2006 pour s'établir à 7 400 ha contre 6 669 ha en 2006 (+11 %). La superficie emblavée en lin a diminué (-10,1 %) pour s'établir à 9 866 ha en 2007.

Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée à cette culture en 2007. Compte tenu à la fois d'un rendement en paille de 54,8 Qx/ha, en très légère hausse par rapport à 2006, et d'une diminution (-10,1 %) de la superficie cultivée, la production de lin (paille) en Région wallonne approche 54 036 tonnes, soit 6,4 % de moins qu'en 2006.

La culture de chicorée à inuline a vu sa superficie se réduire considérablement entre 2006 et 2005, si bien que la production de racines est passée de 565 564 tonnes en 2005 à 291 569 tonnes en 2006, soit une diminution de 48,4 %. En 2007, la production s'élève à 311 415 tonnes, soit une augmentation de 6,8 %. Cette culture est essentiellement située en région limoneuse et sablo-limoneuse.

La culture du colza (9 782 ha), concentrée sur la province de Namur (69 %), connaît une forte augmentation (+20,5 %) par rapport à 2006.

III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 427 542 ha en 2006, soit 57,1 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 369 596 ha (86,4 % du total des fourrages) dont 27 919 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2007, elles représentent 7 % des terres arables. Par ailleurs, 153 169 ha de prairies ont la fauche pour principale destination.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires (27 107 ha) pour la fauche est estimé à 89,4 Qx/ha (contre 88,2 Qx/ha en 2006). Celui des prairies permanentes (126 062 ha) pour la fauche est estimé à 62,8 Qx/ha (contre 56,9 Qx/ha en 2006). Dès lors, la production totale récoltée en 2007 s'élève à 1 034 214 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 2,9 % par rapport à l'année 2006.

Sur les 57 946 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 53 650 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 47,8 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2007 s'élève à 2 515 960 tonnes, soit +25 % par rapport à 2006.

La superficie en betteraves fourragères continue à diminuer et n'atteint plus que 682 ha dont près de la moitié se trouve dans la province du Hainaut.

III.1.4 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2007 s'élève à 25 526 ha (+1,6 %), dont 1 179 ha destinés à produire des plants de pommes

de terre et 16 416 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje », cette dernière assurant près de 65 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2007 est en hausse par rapport à 2006 de 26 %, si bien que la production totale, qui s'élève à 812 268 tonnes, est plus élevée de 26,6 % par rapport à l'année précédente, grâce à la progression des emblavements.

III.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite de la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 3.3 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Région wallonne, au 1^{er} mai, en 2006 et en 2007 (ha)

	2006	2007
Jachères aidées	13 821	11 524
Tournières enherbées	5 454	5 699
Jachères non aidées	866	772
Total	20 141	17 995

Source : DGSIE (INS) - Recensements agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2007, 17 995 ha en Région wallonne (-10,6 %), soit 4,4 % de la superficie des terres arables.

III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de la Région wallonne, les données suivantes ont été utilisées :

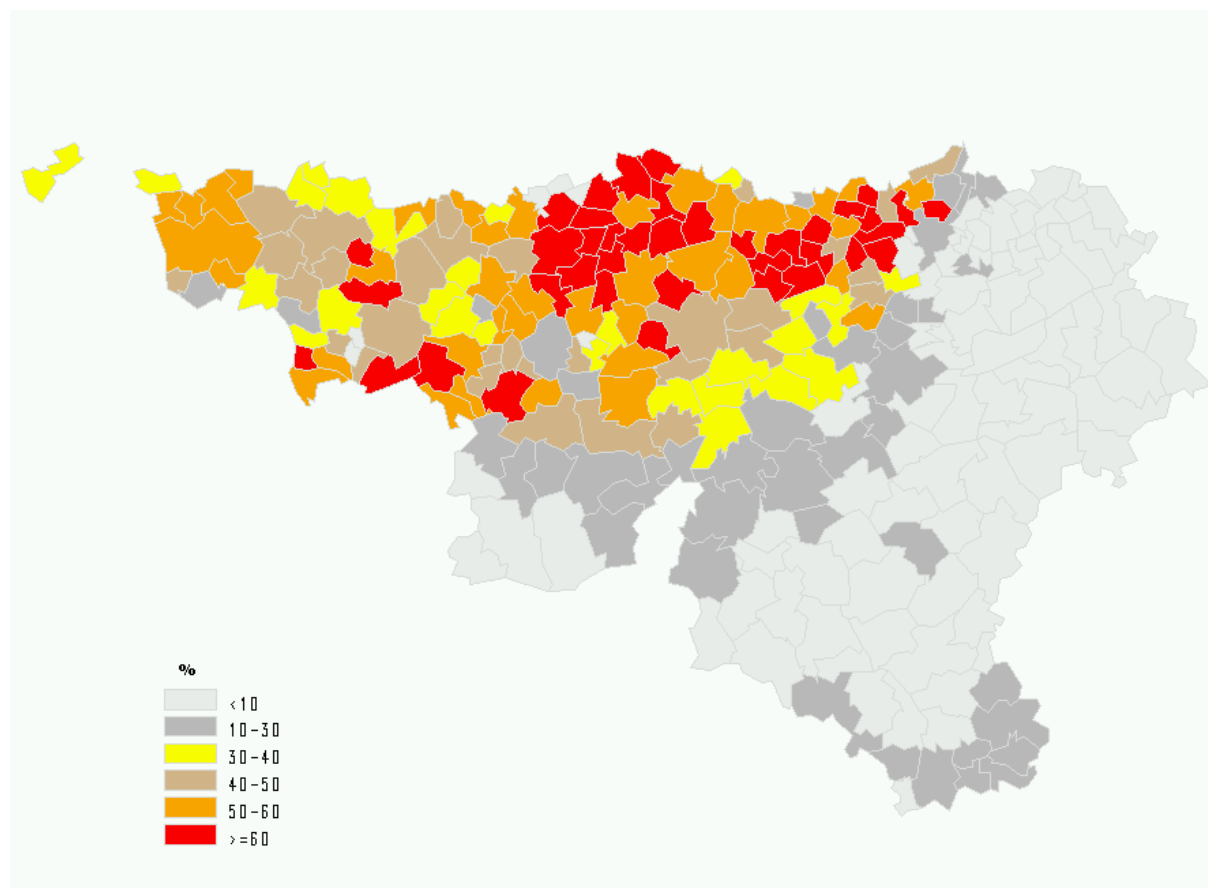
- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par la DGSIE (INS) dans les communes en 2004 ;
- d'autre part, les marges brutes standard (MBS) centrées sur l'année 2000 (la marge brute standard d'une production est définie comme le solde entre la valeur standard du produit agricole brut et les coûts spécifiques qui peuvent lui être facilement affectés).

En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteur et ensuite rapportés à la valeur de la marge brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 3.1).

Carte 3.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.2 LES CULTURES HORTICOLES

III.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Il y a une vingtaine d'années, les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha. En 2007, elles couvrent 11 541 ha, soit 3 % de la superficie des terres arables de la Région wallonne. Par rapport à l'année 2006, on observe une diminution de la superficie de l'ordre de 807 ha, soit -6,5 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (27 513 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation de la superficie est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Région wallonne.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent

respectivement 5 864 ha et 1 925 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 874 ha et 201 ha. Enfin, 772 ha sont occupés par les racines de witloof.

III.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Région wallonne. Toutefois, on en recense 7,3 ha en 2007, soit une hausse de 18 % par rapport à 2006. Ce mode de production reste cependant marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 089 ha de cultures de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Région wallonne. Il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

III.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, y compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastiques perforés et les cultures fruitières sous serres.

III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air

En 2007, on recensait 1 613 ha de cultures fruitières de plein air, soit 0,9 % de plus qu'en 2006. Ce sont les vergers (1 529 ha) qui en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (670 ha, +3 %), les poiriers (656 ha, +3 %) et les cerisiers (137 ha, -14,0 %). La culture de fraises couvre quant à elle 51 ha, en recul de 10 ha par rapport à 2006.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la lutte intégrée, plus naturelle, se poursuit.

En 2007, la Région wallonne aura produit un peu moins de 27 000 tonnes de pommes et un peu moins de 24 000 tonnes de poires, soit respectivement une diminution de 15,6 % et de 1 % par rapport à 2006. La variété « Conférence » représente près de 80 % de la production totale des poires.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2007, on y recense près de 992 ha, soit 60,8 % des cultures fruitières de plein air.

En 2007, on relève 1 529 ha de vergers dans 161 exploitations, soit une moyenne de 9,5 ha par exploitation.

III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres

En 2007, les cultures fruitières sous serres recouvrent 18,55 hectares (+3,06 ha par rapport à 2006), dont 17,82 ha de fraises.

Cette superficie concerne 61 exploitations, soit, en moyenne, 30,4 ares par exploitation.

III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2006, on a recensé 585 hectares de pépinières en plein air dont 237 ha de plants d'ornement, 209 ha de plants forestiers et 138 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en diminution de 1,8 %. En 2006, on en recensait 596 ha .

On trouve principalement les plants d'ornement en province du Hainaut (57 %), les plants forestiers dans les provinces de Luxembourg et de Namur (plus de 70%) et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 59,11 ha dont 37,49 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 27,08 ha dont 18,12 ha de plantes de parterres et de balcons.

III.2.4 Les sapins de Noël

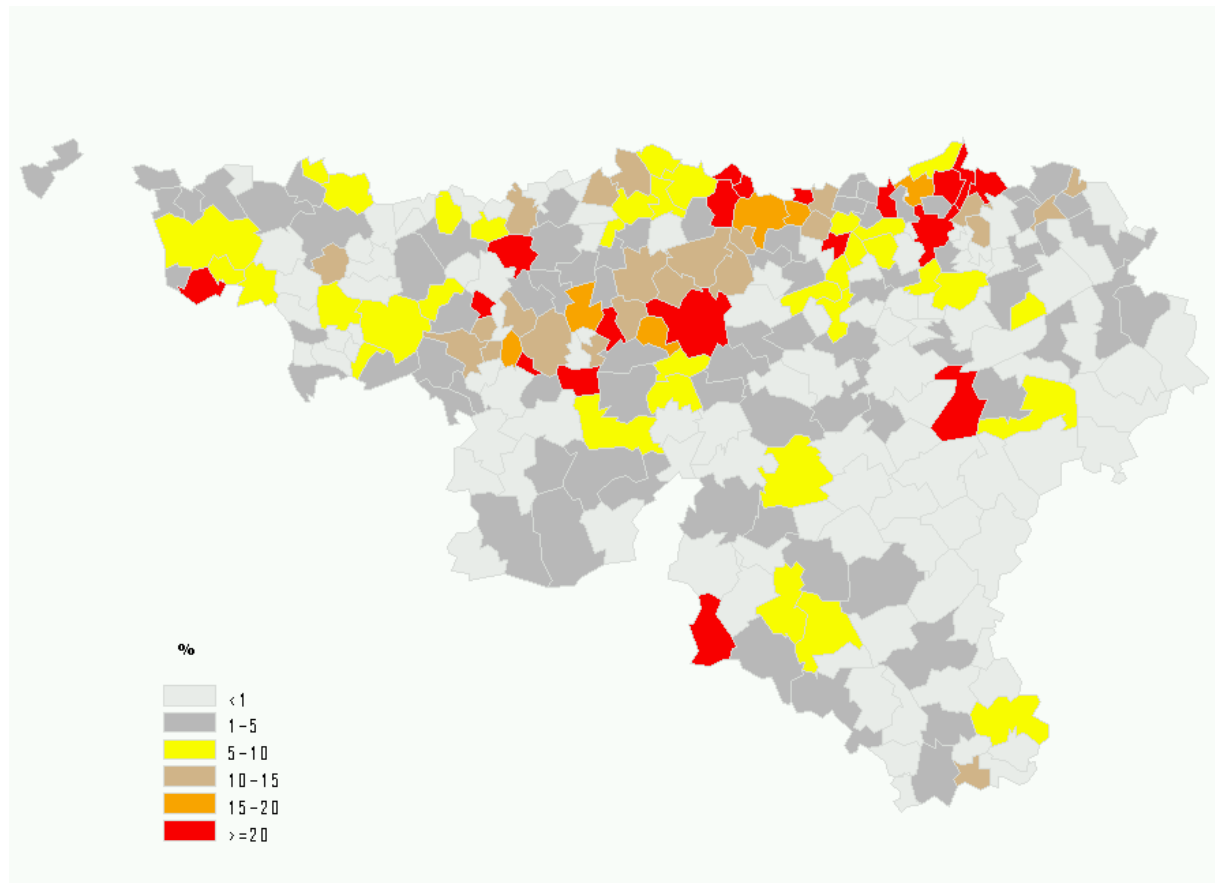
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Région wallonne couvre près de 1 153 hectares (+92 %), soit 83 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, notamment en fonction de l'évolution du marché.

III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Région wallonne (carte 3.2).

Carte 3.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

III.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2007, l'effectif total des bovins en Région wallonne s'élevait à 1 330 452 têtes (50 % du cheptel belge), soit un effectif équivalent à celui de 2006.

Entre le 1^{er} mai 2006 et le 1^{er} mai 2007, on enregistre la disparition de 437 exploitations détenant des bovins en Région wallonne (-3,6 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 13 % entre 1990 et 2006. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2007, sur un total d'un peu plus de 560 000 vaches, 59 % relèvent de cette catégorie (tableau 3.4).

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 58 % du total des vaches recensées en Région wallonne, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2007, sur les 11 663 exploitations détenant des bovins, 5 563 détiennent des vaches laitières et 8 974 des vaches allaitantes.

Tableau 3.4 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2006 et 2007 (têtes)

	2006	2007	Différence %
Bovins de moins d'1 an	344 549	344 172	-0,1
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	60 733	62 458	+2,8
- Femelles	194 554	194 821	+0,1
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17 421	17 962	+3,1
- Génisses	148 029	147 205	-0,6
- Vaches laitières	232 608	229 313	-1,4
- Vaches allaitantes	331 920	334 521	+0,8
Total	1 329 814	1 330 452	+0,05

Source : DGSIE (INS) – Recensements agricoles

III.3.1.1 La production de viande

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Région wallonne, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de production présent en Région wallonne.

En 2007, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 293 600 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 52 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2006, c'est une production inchangée.

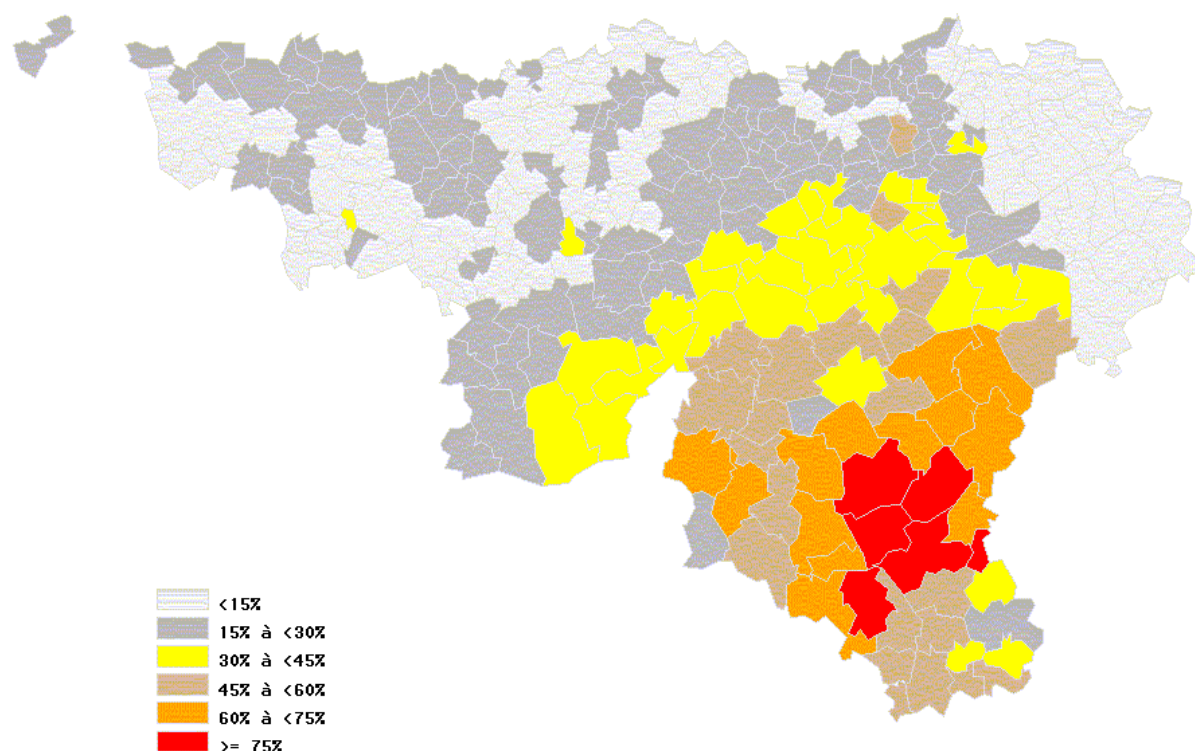
La production nette (les abattages en Belgique) s'élève à 271 274 tonnes (en équivalent poids carcasse), plus 0,8 % par rapport à 2006 .

Si on émet l'hypothèse qu'en Région wallonne la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 170 204 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Région wallonne et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 3.3).

Carte 3.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.1.3 La production de lait

En 2007, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 229 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,1 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Région wallonne dispose de 1,261 milliard de litres (tableau 3.5). Le quota livraison moyen est de l'ordre de 249 670 litres par exploitation pour la campagne 2007-2008, en hausse de 24 670 litres ou de 11 % par rapport à la campagne 2006-2007.

Tableau 3.5 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2007-2008

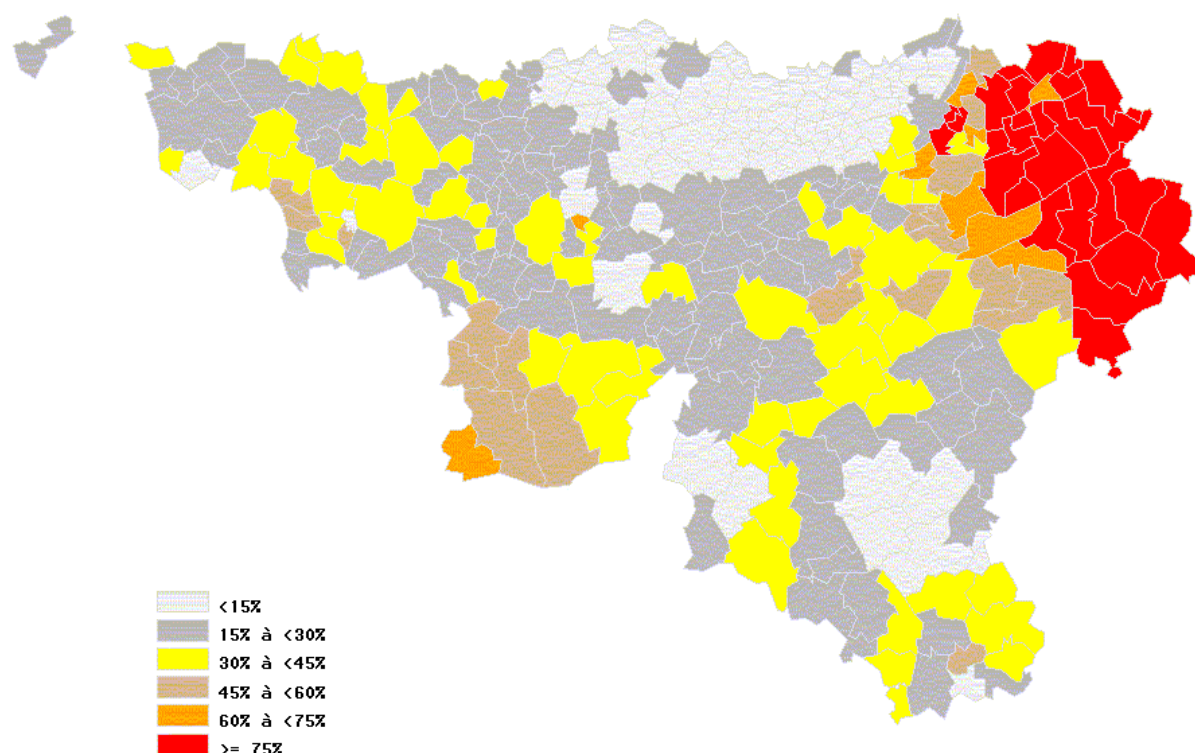
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	46,6	3,8	215
Hainaut	357,0	28,3	1 874
Liège	512,0	40,6	1 551
Luxembourg	171,6	13,6	671
Namur	173,3	13,7	738
Région wallonne	1 260,6	100,0	5 049

Source : DGARNE-D41

III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 3.4.

Carte 3.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1^{er} mai 2006 et le recensement au 1^{er} mai 2007, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 39 500 têtes (-0,6 %), dont près de 14 700 truies.

En Région wallonne, on constate aussi une diminution des effectifs entre 2006 et 2007 de l'ordre de 13 000 têtes (-3,5 %) pour s'établir à 357 769 porcs, dont près de 20 200 truies, ce dernier chiffre étant toutefois en recul de 14,6 %.

En 1990, la Région wallonne comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2007, cette proportion n'est plus que de 5,6 %, soit 892 exploitations détenant, en moyenne, 401 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 370 en 2007 (55 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

La production nette (les abattages) en Région wallonne, en 2007, s'élève à 140 900 tonnes, soit 13,7 % de la production nette belge.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (131 195 porcs) et de Liège (105 875 porcs).

III.3.3 La production avicole

III.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2007, on en dénombre 3 567 309 dans 425 exploitations (+14,6 % par rapport à 2006). Il est à noter que 101 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Région wallonne.

III.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2007, la Région wallonne compte 1 431 226 poules pondeuses, soit 63 458 de plus qu'en 2006 (+4,6 %).

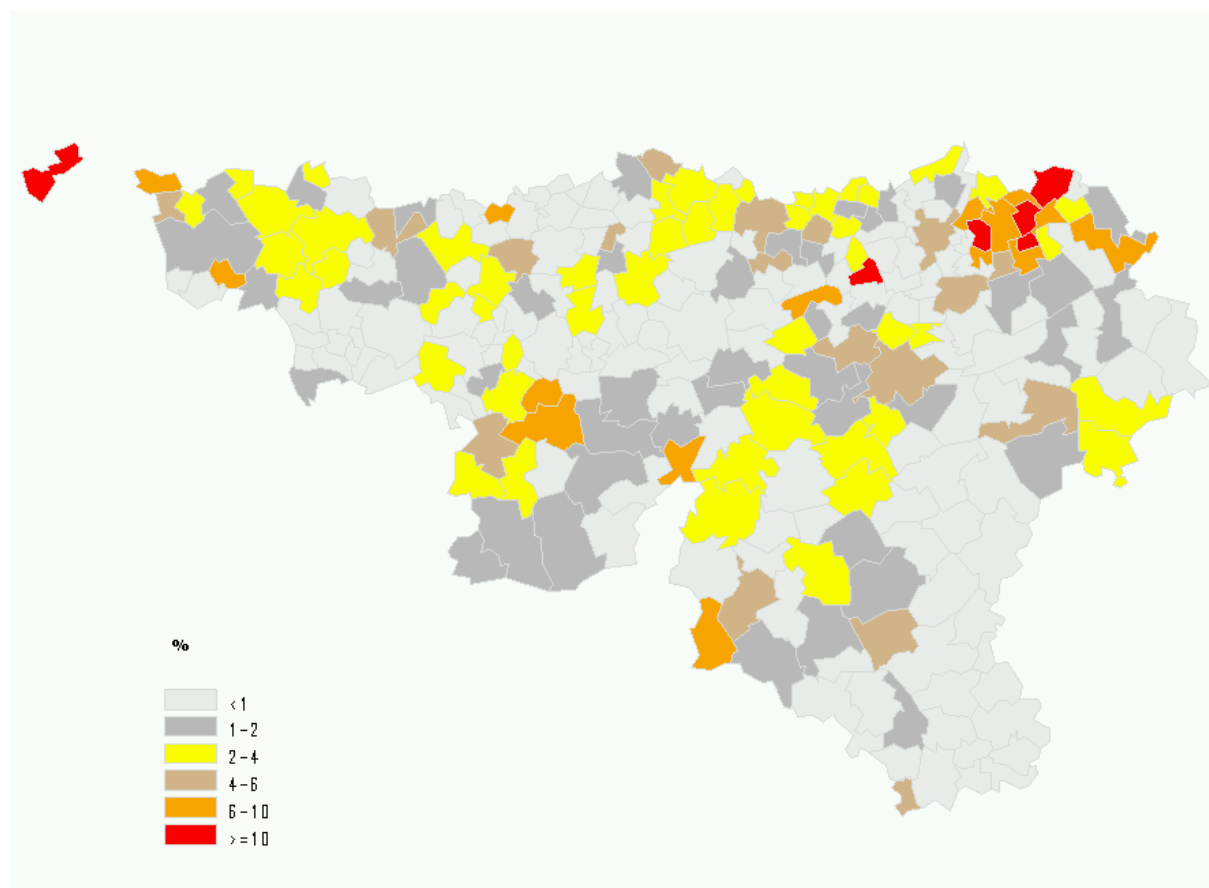
La production d'œufs en Région wallonne se répartit entre les provinces du Hainaut (44,5 %), de Liège (25,6 %) et de Luxembourg (20,0 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par la DGSIE (INS) est de 1 797 cependant 1,5 % d'entre eux détiennent 86 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Région wallonne et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 3.5).

Carte 3.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Région wallonne. En 2007, on en recense encore 2 050 (-2 %), mais également 10 157 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Namur et de Liège.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

III.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2007, on en recense près de 56 100. Ils sont détenus dans 1 401 exploitations professionnelles, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Région wallonne. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2007, le nombre de caprins recensés en Région wallonne s'élève à 11 572 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers, hors recensements, détiennent des animaux et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

III.4 LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « ECOCERT^[1] » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »).

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie transitent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leurs productions puissent être vendues sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiées comme telles.

III.4.1 Les productions végétales

Pour ce rapport-ci, l'importance des superficies sous contrôle vient du rapport annuel établi par la Belgique pour la Commission européenne dans le cadre de l'article 15 du règlement (CEE)n°2092/91 du Conseil, du 24 juin 1991^[2], concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires.

En 2007, la superficie sous contrôle (bio et conversion) à l'échelon du Royaume atteindrait donc 33 058 ha (dont 29 222 ha en Wallonie), soit une augmentation de près de 13 % par rapport à l'année précédente. Il est à noter que cet accroissement provient exclusivement de Wallonie (+15 %). En effet, les superficies « bios » ont diminué d'une centaine d'hectares en Flandre (-3 %) au cours de l'année sous rubrique. Cependant, globalement, le taux de progression des superficies sous contrôle reste appréciable.

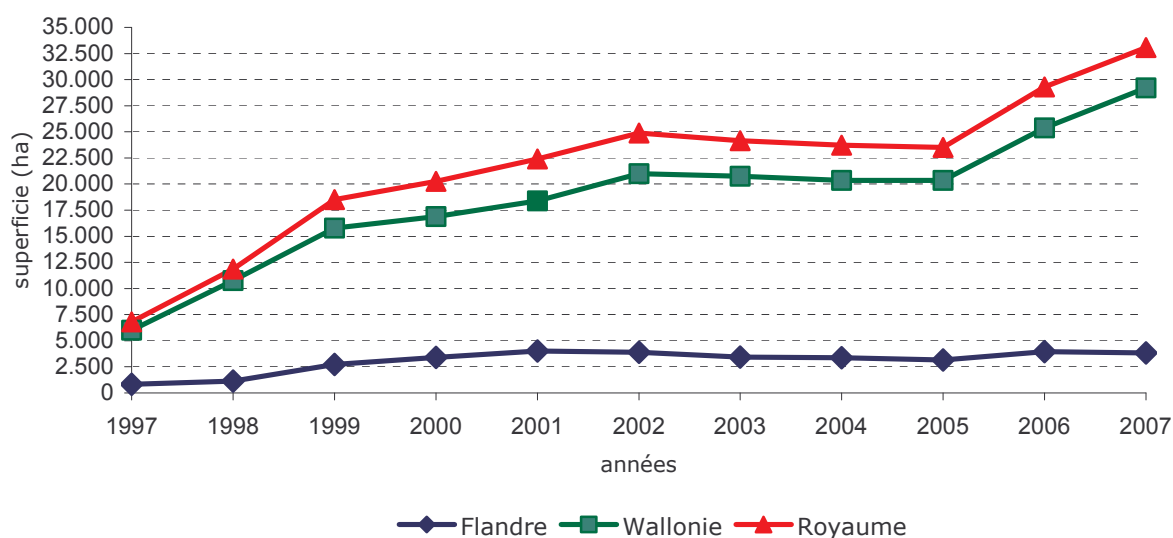
La part de la superficie sous contrôle par rapport à la SAU recensée, progresse en Wallonie et avoisine les 4 %, ce qui correspond à la moyenne européenne, tandis qu'on observe un tassement en Flandre à 0,6 %. Il va sans dire qu'on est très en deçà de l'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) qui est de 10 % de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2010. Cet objectif s'éloigne à mesure que le temps passe malgré le net redressement enregistré depuis 2006 (+20 %/an en moyenne). Il faudrait qu'à partir de 2008, l'accroissement annuel moyen de la superficie sous contrôle atteigne près de 37 % pour y parvenir.

La figure 3.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique.

^[1] En mars 2007 ECOCERT Belgium s'est séparé du groupe international ECOCERT pour devenir CERTISYS sprl.

^[2] Ce règlement a été abrogé par le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

Figure 3.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2007



Source : rapport de la Belgique relatif au règlement (CEE) n°2091/92 du Conseil

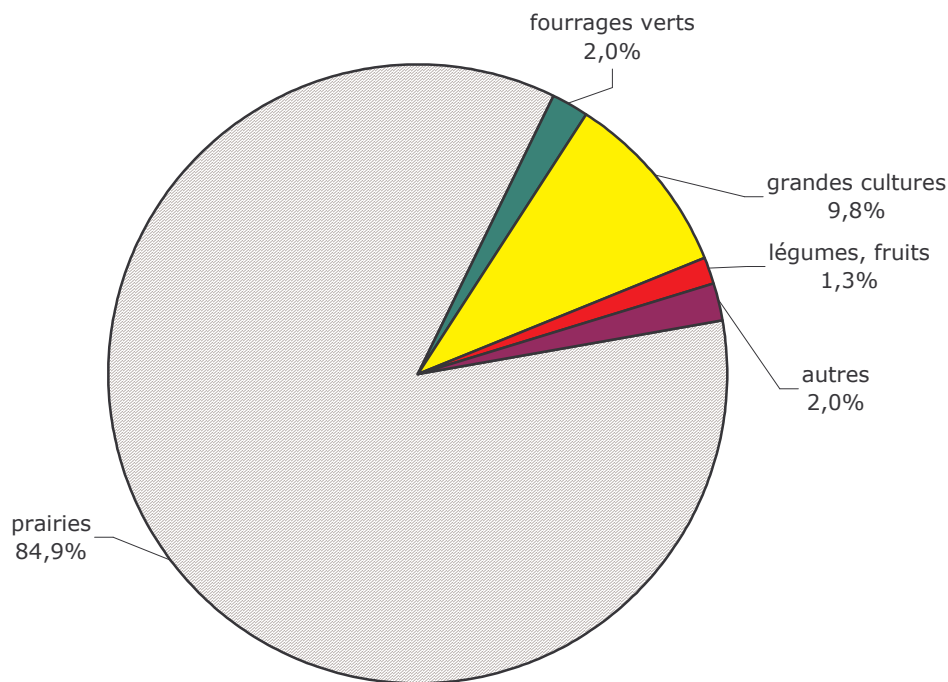
La répartition de la superficie sous contrôle selon les cultures, ainsi que le montre la figure 3.2 ci-après, n'évolue guère dans le temps. Le paysage « bio » wallon est et reste très largement dominé par les superficies fourragères qui rassemblent 87 % de la SAU en mode biologique de production. Il est à souligner que les superficies reprises dans la rubrique « autres » sont formées quasi exclusivement de jachères et de tournières enherbées.

La situation est un peu différente en Région flamande puisque les superficies fourragères représentent un peu moins de 2/3 de la superficie sous contrôle. Par conséquent les autres spéculations végétales atteignent des proportions bien plus élevées qu'en Région wallonne. La différence la plus marquée en termes relatifs concerne les cultures maraîchères et fruitières qui ensemble représentent respectivement 17 % et moins de 2 % des surfaces sous contrôle déclarées en Flandre et en Wallonie.

Il est à noter que lorsque l'on jette un regard sur le recensement agricole et horticole mené par la DGSIE, on observe, quelle que soit la région prise en considération et tous modes de production confondus, que les surfaces fourragères occupent environ 56 % de la SAU[§] recensée. L'agriculture biologique est par conséquent bien plus axée sur la production fourragère que l'agriculture conventionnelle dans les deux régions mais tout particulièrement en Wallonie. Ceci traduit très probablement le fait qu'il est plus aisé de conduire des surfaces fourragères en mode biologique de production et plus spécialement des prairies et en outre que ces spéculations sont, à la base, menées de manière moins intensive en Wallonie qu'en Flandre d'où la plus grande facilité d'adaptation au cahier des charges « bio » dans la première région citée.

§ 53,8 % en Flandre et 57,2 % en Wallonie (recensement 2007).

Figure 3.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture (2007)



Sources : Service public de Wallonie/DGARNE, Ecocert, Blik/Integra

III.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Région wallonne (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 3.6 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2001 et 2007 en RW

Espèces	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	41 058	39 476	30 270	29 530	31 144	30 844	36 275	29 406	79,7
Porcins	4 696	4 213	5 056	6 407	6 939	9 377	9 438	1 518	4,1
Ovins et caprins	5 449	6 437	5 964	7 221	8 350	9 192	8 929	1 340	3,6
Autres herbivores	283	295	130	496	732	653	714	505	1,4
Volailles	219 546	286 497	502 510	628 314	672 306	772 636	853 124	4 141	11,2
							908 480	36 910	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Service public de Wallonie/DGARNE, estimations DGARNE (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2007 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Région wallonne. A titre d'illustration, les bovins, les porcins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 2,7 %, 2,6 %, 13,2 % et 16,3 % du cheptel recensé correspondant. On relève un accroissement considérable du nombre de bovins (+17,6 %) et de têtes de volailles (+10,4 %) sous contrôle par rapport à l'année précédente. Cela se traduit par une augmentation sensible de la part du « bio » pour les bovins mais par une stagnation de celle relative à la volaille. Cela vient de ce que le nombre de bovins recensés n'a pour ainsi dire pas bougé

en 2007 par rapport à 2006 tandis que celui de la volaille connaissait une progression de légèrement supérieure à 10 %.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Région wallonne maintient voire même accroît son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, y compris pour le secteur porcin ainsi que celui de la volaille qui pourtant sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2007, 10,2 % du total sous contrôle en Belgique.

III.4.3 Evolution des productions sous contrôle « bio »

III.4.3.1 Les tendances

Les superficies sous contrôle ont crû sensiblement à l'échelon du Royaume (+13 %) ; cela résulte d'une baisse de 2,7 % en Flandre et d'une hausse de 15,2 % en Wallonie.

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 3.6), en Région wallonne, la progression enregistrée chez les bovins et dans la volaille est à souligner. Dans ce secteur qui n'est pas spécifiquement soutenu hormis les primes PAC dont certaines relèvent désormais du régime de paiement unique, le succès repose, en dehors de la commercialisation en circuit-court, sur la création et l'organisation de filières de commercialisation transparentes ayant une stratégie de communication destinée à bien mettre en exergue les particularités de ces productions. Il est à noter que la commercialisation en circuit court n'est probablement pas réalisable pour toutes les productions et n'est sans doute pas accessible à tous les producteurs pour toute une série de raisons tenant de la nature même des produits, de l'environnement socio-économique, de l'organisation même du travail qui doit nécessairement être adapté, ainsi que d'éventuels freins de nature psychologique.

III.4.3.2 Importance du marché des produits « bios »

Selon les deux publications obtenues à partir des adresses ci-dessous^[1] il apparaît que le marché des produits alimentaires certifiés « bios » progresse très sensiblement en Belgique. Le montant total des ventes qui s'établissait à près de 245 millions d'euros en 2006 a atteint un peu plus de 283 millions d'euros en 2007, soit une progression de 15,6 %. La grande distribution (58,5 %) et le commerce spécialisé (28,4 %), en léger recul en termes relatifs par rapport à l'année précédente, forment ensemble près de 87 % du chiffre d'affaire. La vente de produits alimentaires « bios » représente environ 1,9 % du total des ventes de produits alimentaires en Belgique.

Les produits alimentaires « bio » recueillent donc un succès sans cesse croissant depuis plusieurs années. La production intérieure ne suffit pas à la demande d'où un recours substantiel à l'importation. Ainsi à titre d'information un peu plus d'un pain sur quatre vendus sous le label bio a été importé (France, Pays-Bas, Allemagne).

Ainsi qu'on l'a évoqué plus haut, la grande distribution règne en maître sur le secteur « bio » qu'il s'agisse ou non de produits alimentaires. Elle est en mesure de mettre en place ses propres filières, ses propres cahiers de charge^[2] allant de la production primaire à, bien entendu, la commercialisation. La grande distribution, ce sont de gigantesques centrales d'achat susceptibles de peser lourdement sur la formation des prix ; c'est aussi une certaine tendance à la standardisation, à l'homogénéisation des produits telle qu'on la trouve dans le secteur conventionnel. Force est de constater que le consommateur

^[1] <http://www.semainebio.be/pdf/presse-31.pdf> portant sur 2006 et http://www.bioforum.be/bioweek/downloads/bio_in_cijfers.pdf portant sur 2007.

^[2] Ces filières doivent évidemment se développer dans le respect de la réglementation en vigueur dans ce domaine.

place sa confiance dans la grande distribution entre autres ses achats de produits issus de l'agriculture biologique.

Bien que le chiffre d'affaire du secteur alimentaire « bio » progresse de façon continue, la Belgique est loin du peloton de tête lorsqu'on évalue le montant moyen annuel par habitant consacré à ce type d'achats. C'est ce que montre le tableau 3.7 ci-dessous.

Tableau 3.7 : dépense annuelle moyenne par habitant en 2007 pour l'alimentation « bio »

Pays	Montant moyen (€/hab)	Chiffre d'affaires total (10 ⁶ €)
Belgique	27	283
France	31	2 000
Italie	31	1 850
Pays-Bas	32	519
Suède	52	478
Royaume-Uni	55	3 300
Allemagne	66	5 450
Autriche	91	739
Danemark	97	530
Suisse	104	789

Sources : ZMP, FIBL survey 2008 et calculs DAEA

III.4.3.3 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée, d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, ce qui donne un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies se poursuit mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion est également en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

Pour ce qui du dynamisme affiché par le secteur « bio » en 2006, on relève un ha en conversion pour 3,6 ha sous contrôle, soit un taux de conversion avoisinant les 28 %. Si en outre on prend en considération la progression des superficies sous contrôle, on peut percevoir les premiers signes d'un regain de dynamisme du secteur « bio » wallon. Mais il faudrait que cette tendance se confirme dans le futur pour pouvoir réellement qualifier

cela de regain de dynamisme. En 2007 on compte un ha en conversion pour 3,3 ha sous contrôle, soit un taux de conversion de l'ordre de 30 % qui confirme les signes de dynamisme perçus l'année précédente.

A titre d'information, on a relevé, pour 2007 en Région flamande, un taux de conversion de 11% accompagné cependant d'un tassement des superficies sous contrôle. La situation est donc moins favorable que celle enregistrée l'année précédente.

CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

IV.1 LES PRODUITS VEGETAUX

IV.1.1 Les céréales

Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

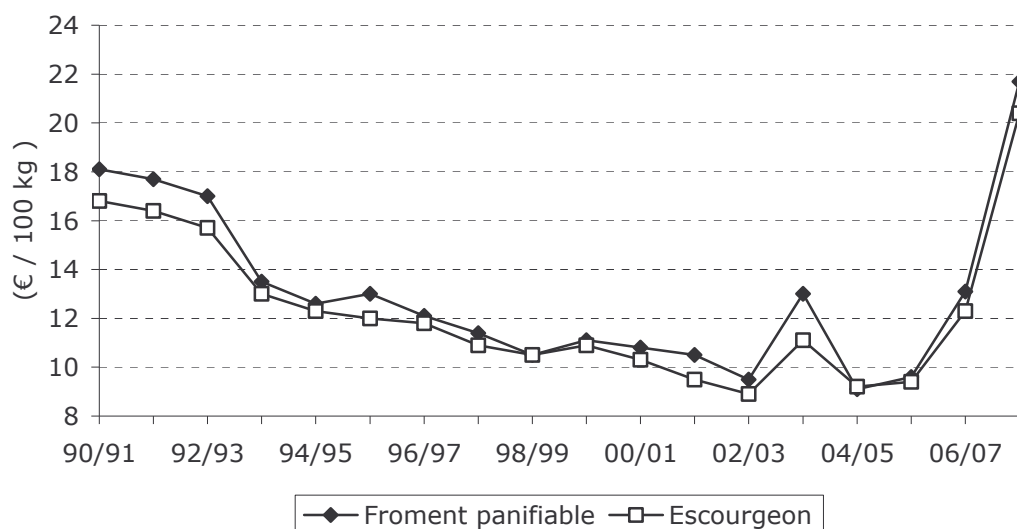
Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

Chiffres repères

Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2003/04	13,0	11,1
2005/06	9,6	9,4
2006/07	13,1	12,3
2007/08	21,7	20,4

Figure 4.1 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2007/08 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE – DGSIE (INS)

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. La situation particulière de l'année 2003/04 expliquait cet écart : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente.

Les prix de la campagne 2005-2006 ont été en moyenne légèrement supérieurs à ceux de la campagne 2004/2005 en raison notamment de prix plus élevés en fin de campagne.

En 2007/2008, le recul de la production a amené une situation semblable à celle vécue pour la récolte 2003. Le prix moyen du blé panifiable est en moyenne 66 % plus élevé que celui de la campagne 2006/2007. Pour l'escourgeon, la hausse est aussi de 66 %.

IV.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2005 s'inscrit dans ce schéma : production en baisse (globalement -14 %) et hausse sensible des prix (11 euros/100 kg en moyenne contre 4,8 pour la campagne précédente).

La récolte 2007, en hausse (+26 %) par rapport à 2006, accentue la tendance : baisse sensible du prix moyen de la campagne (-56,8 %).

On fera remarquer que des prix de marché très élevés ne sont pas nécessairement engrangés par tous les producteurs : une bonne partie de la production est en effet sous contrat.

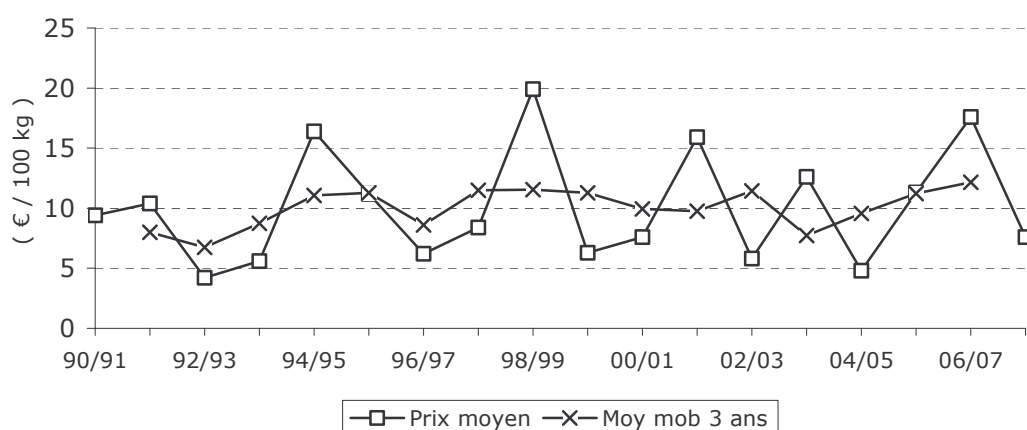
Chiffres repères

Pommes de terre

Prix €/100 kg

Prix bas	
1996/97	6,2
2000/01	7,6
2002/03	5,8
2004/05	4,8
2007/08	7,6
Prix élevés	
1998/99	19,9
2001/02	15,9
2003/04	12,6
2005/06	11,3
2006/07	17,6

Figure 4.2 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2007/08 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGARNE

IV.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1986), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

Chiffres repères	
Prix des betteraves	
€/tonne	
2001/02	48,4
2002/03	43,6
2003/04	46,0
2004/05	44,7
2005/06	43,0
2006/07	37,0
2007/08	33,2
Source : DGARNE	

En 2005, on enregistre une légère diminution du prix moyen (16 %) due à une valorisation moins importante en sucre A + B. Cependant, comme la teneur réelle en sucre fut plus élevée en 2005, la diminution est en partie compensée.

En 2006, la réforme du secteur est entrée en vigueur. Comme pour les autres productions concernées, elle se traduit par une diminution des prix compensée par une aide directe (DPU)

En 2007, on observe une diminution des prix de 3,5 % par rapport à 2006, tempérée par une meilleure valorisation du sucre C.

IV.2 LES PRODUITS ANIMAUX

IV.2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises.

IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002 et 2003, les prix se sont relevés.

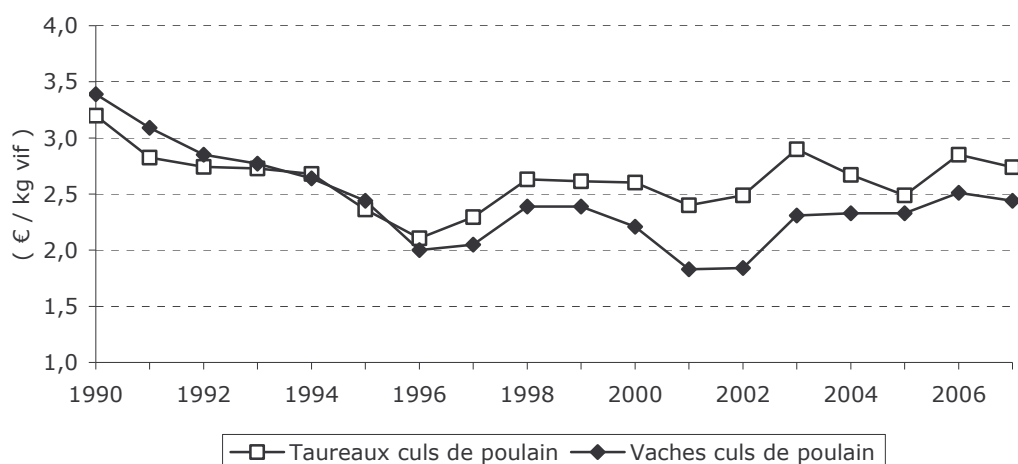
En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

En 2005, on assiste à une nouvelle diminution du prix moyen des taureaux, malgré une amélioration au second semestre. Pour les vaches, le prix moyen est stable.

En 2007, l'amélioration ne s'est pas poursuivie suite à l'apparition de la FCO. Les moyennes 2007 sont nettement inférieures à celles de 2006.

Chiffres repères		
Prix €/kg		
	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,40	1,83
2003	2,91	2,30
2004	2,67	2,33
2005	2,49	2,33
2006	2,85	2,51
2007	2,74	2,44

Figure 4.3 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2007 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

IV.2.1.2 Les autres bovins

Dépendant en partie des marchés extérieurs, l'évolution des prix de ces bovins peut être différente de celle du bétail de bonne qualité.

C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais en ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60% et -8 % pour les vaches 50%) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

En 2005, par contre, de fortes hausses sont enregistrées (+21 % pour les taureaux 60 % et +30 % pour les vaches 50 %).

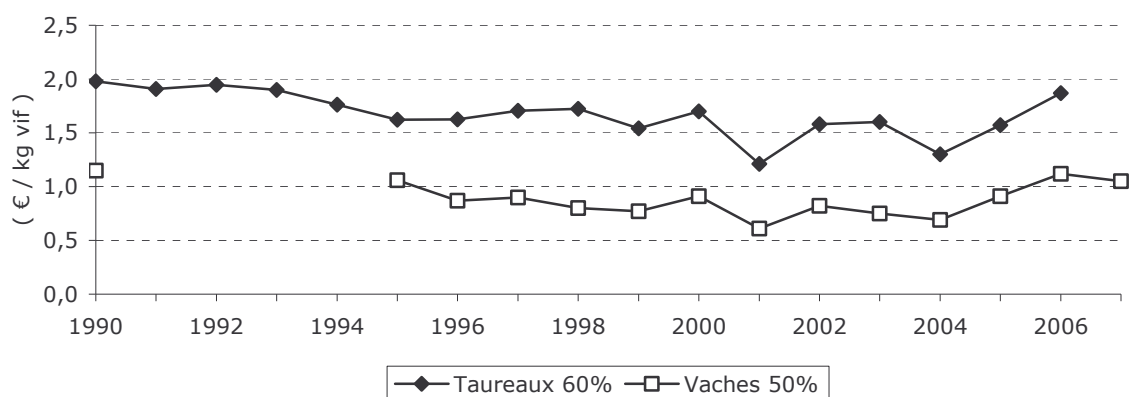
En 2007, le prix des vaches 50 % diminue de 6,3 %. Vu la perte de représentativité du taureau 60 % (- de 2 %), les prix de cette catégorie ne sont plus relevés.

Chiffres repères

Prix €/kg

	Taureaux 60%	Vaches 50%
1990	1,98	1,15
1999	1,54	0,77
2001	1,28	0,61
2003	1,60	0,75
2004	1,30	0,69
2005	1,57	0,91
2006	1,86	1,12
2007		1,05

Figure 4.4 : Evolution des prix des taureaux 60 % et des vaches 50 % en Belgique, de 1990 à 2007 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

IV.2.2 La viande porcine

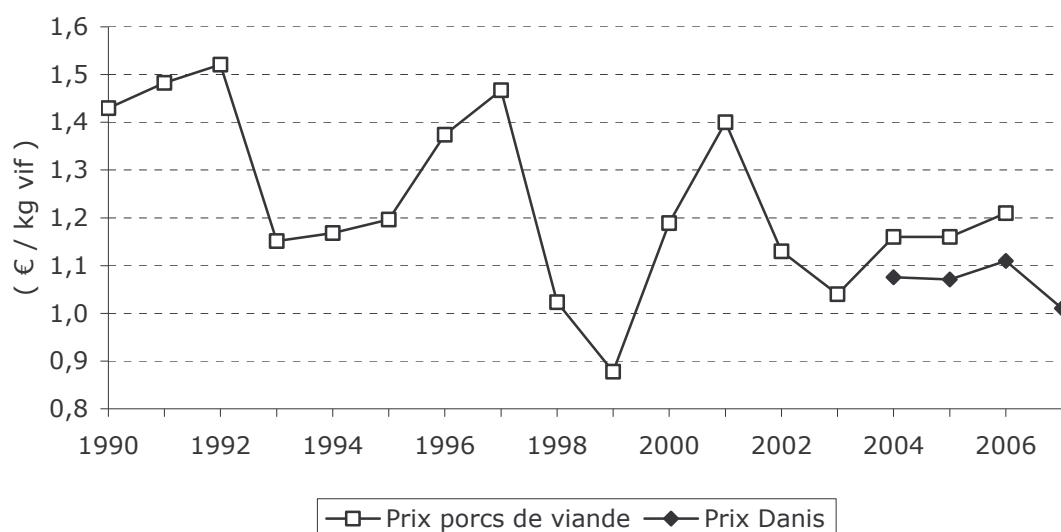
Chiffres repères
Prix porcs sur pied

€/kg vif

2004	1,08
2005	1,07
2006	1,11
2007	1,01

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Figure 4.5 : Evolution du prix moyen annuel du porc en Belgique, de 1990 à 2007 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002 et 2003, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours.

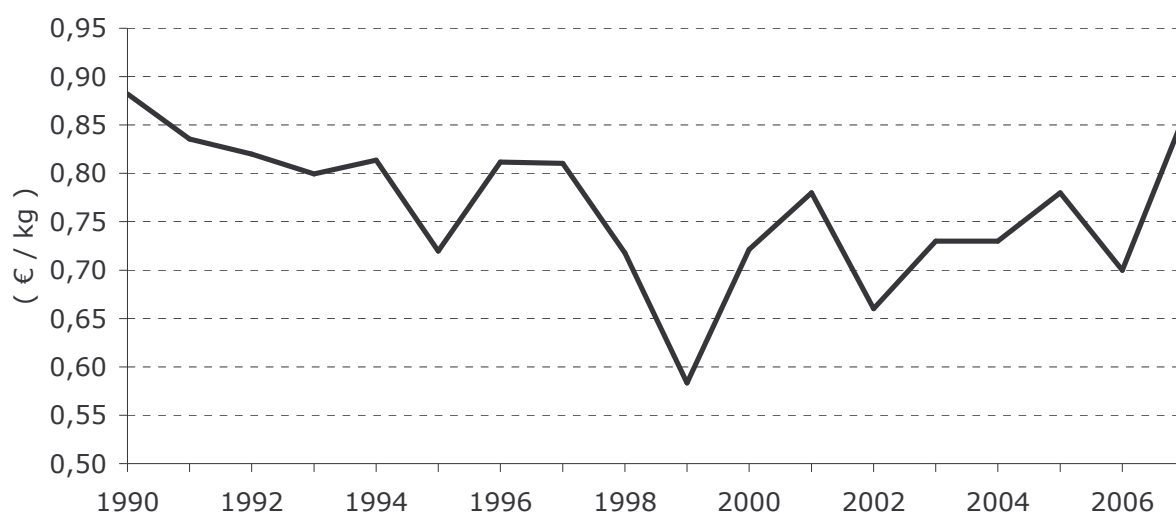
En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %. En 2005, le prix moyen est resté relativement stable.

En 2006, des prix très élevés pendant l'été ont permis au prix moyen d'être supérieur à celui de 2005. Le prix a diminué au cours des derniers mois de l'année. Cette baisse s'est poursuivie en 2007, accompagnée d'une très forte diminution de la rentabilité de la production porcine.

IV.2.3 La viande de volaille

Chiffres repères	
Prix poulet à rôti	
€/kg vif	
1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2003	0,73
2004	0,73
2005	0,78
2006	0,70
2007	0,86

Figure 4.6 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2007 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGARNE

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

En 2005, le prix moyen a augmenté de 6 % par rapport à 2004. Cela résulte des prix relativement élevés de l'été. Au cours du dernier trimestre, en raison du problème de la grippe aviaire, les prix ont considérablement régressé.

Des prix relativement bas ont été enregistrés au cours des 4 premiers mois de 2006. Ensuite, les prix se sont relevés mais pas suffisamment pour atteindre ceux enregistrés en moyenne en 2005. Le prix moyen de l'année 2007 est donc en hausse de 23 % par rapport à celui de 2006.

IV.2.4 Le lait

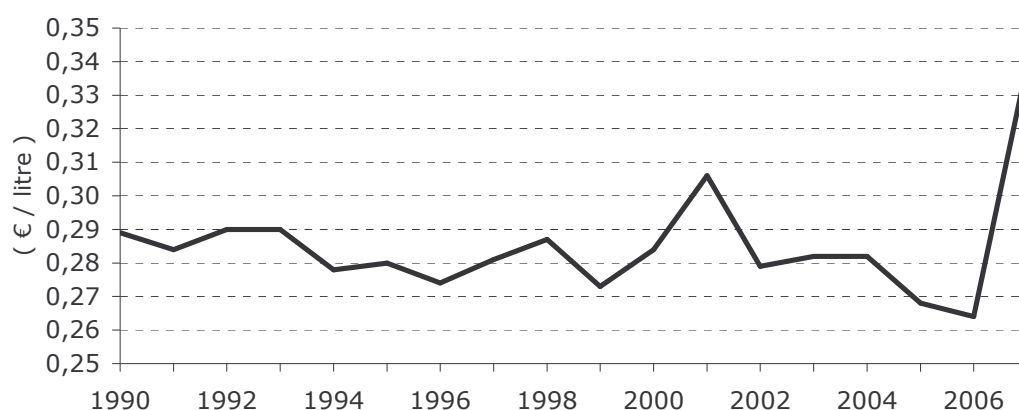
Chiffres repères	
Prix lait	
€/litre	
2001	0,306
2002	0,279
2003	0,282
2004	0,282
2005	0,268
2006	0,264
2007	0,339

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme « Agenda 2000 » et confirmée par la révision à mi-parcours.

Figure 4.7 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2007 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGARNE - CBL

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

En 2005 et 2006, la réforme s'est poursuivie : elle explique les légers reculs du prix.

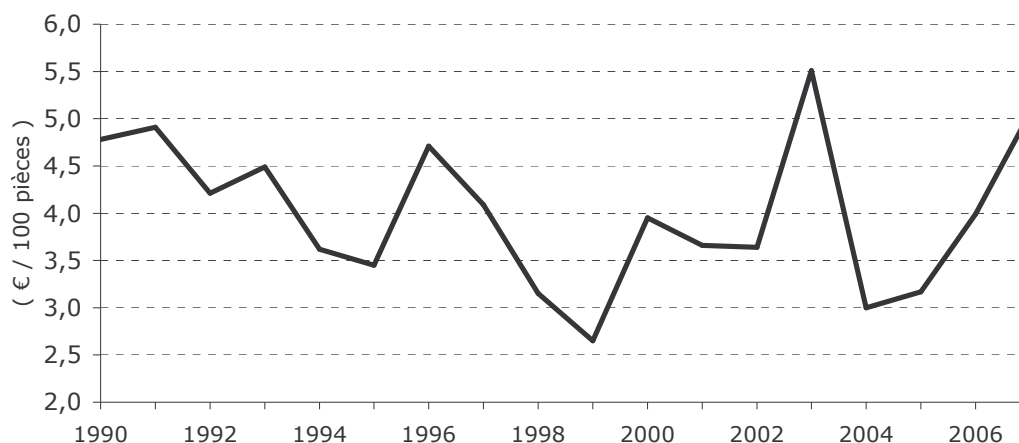
En 2007, la forte demande mondiale de produits laitiers dérivés a provoqué une hausse du prix au producteur de 28,4 % en moyenne.

IV.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g	
€/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2003	5,51
2004	3,00
2005	3,17
2006	3,99
2007	5,07

Figure 4.8 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2007 (€/100 pièces)
œufs bruns 60-65 g.



Sources : CEA – DGARNE

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000, ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 et se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) due au prix particulièrement élevé du dernier trimestre (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

Au cours de l'année 2005, les prix se sont progressivement et régulièrement relevés ; on enregistre une hausse moyenne de 5,7 % par rapport à 2004. Cette hausse s'est poursuivie en 2006 (+26 %) et en 2007 (+27 %).

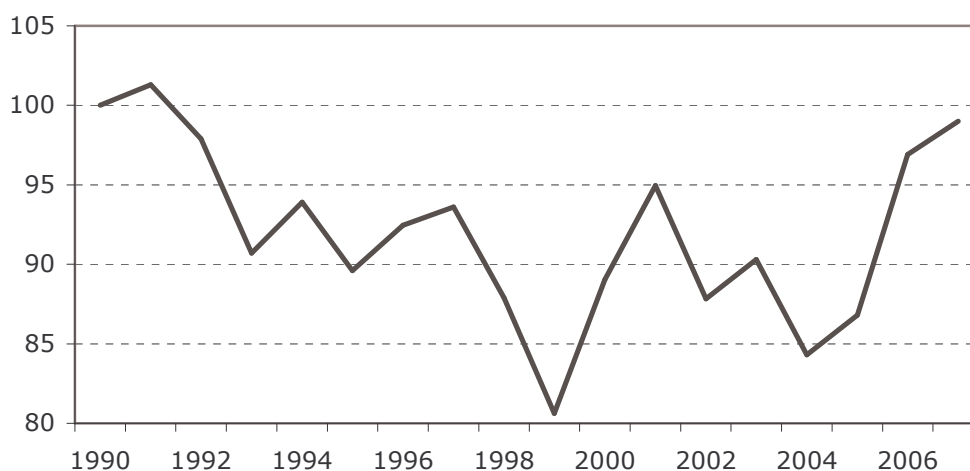
IV.3 EVOLUTION DES PRIX REÇUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYES

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2007) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2007) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

IV.3.1 Indice des prix reçus

IV.3.1.1 Période 1990-2007

Figure 4.9 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 1990 à 2007 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation sauf en 1999 qui fut une année particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002. En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, on enregistre un nouveau recul (6,6 %). En 2005, on observe globalement une légère amélioration (+2,9 %).

Cette amélioration s'est poursuivie en 2006 en s'amplifiant.

En 2007, on observe une nouvelle hausse de 2,1 %.

Chiffres repères

Indice prix reçus
base 1990=100

1992	90,7
1999	80,6
2001	95,0
2002	87,9
2003	90,3
2004	84,3
2005	86,8
2006	96,9
2007	99,0

IV.3.1.2 Période 2000-2007

Le tableau 4.1 ci-dessous reprend les évolutions en base 2000, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 4.1 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles en Belgique, de 2005 à 2007 (base 2000=100)

	2005	2006	2007	2007/ 2006
Produits agricoles	96,3	108,1	109,4	+1,2
Végétaux	90,7	132,3	124,0	-6,3
Céréales	84,7	109,7	165,0	+50,4
Pommes de terre	96,2	181,6	152,4	-16,1
Betteraves	91,0	79,5	80,2	+0,9
Animaux	97,6	102,7	106,1	+3,3
Bovins	101,7	117,3	113,6	-3,2
Porcs	96,8	101,1	89,5	-11,5
Volaille	106,8	96,1	118,2	+23,0
Lait	96,3	94,3	118,8	+26,0
Oeufs	63,3	87,0	115,1	+32,3
Produits horticoles	106,7	118,0	123,5	+4,7
Légumes	103,2	117,0	110,0	-6,0
Fruits	117,4	128,6	144,2	+12,1
Non comestibles	106,0	112,8	131,5	+16,6
Total	98,9	110,5	112,8	+2,1

Source : DGSIE (INS)

En 2007, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 112,8 % du niveau général observé en 2000. L'indice global est en augmentation de 2,1 % par rapport à celui enregistré en 2006.

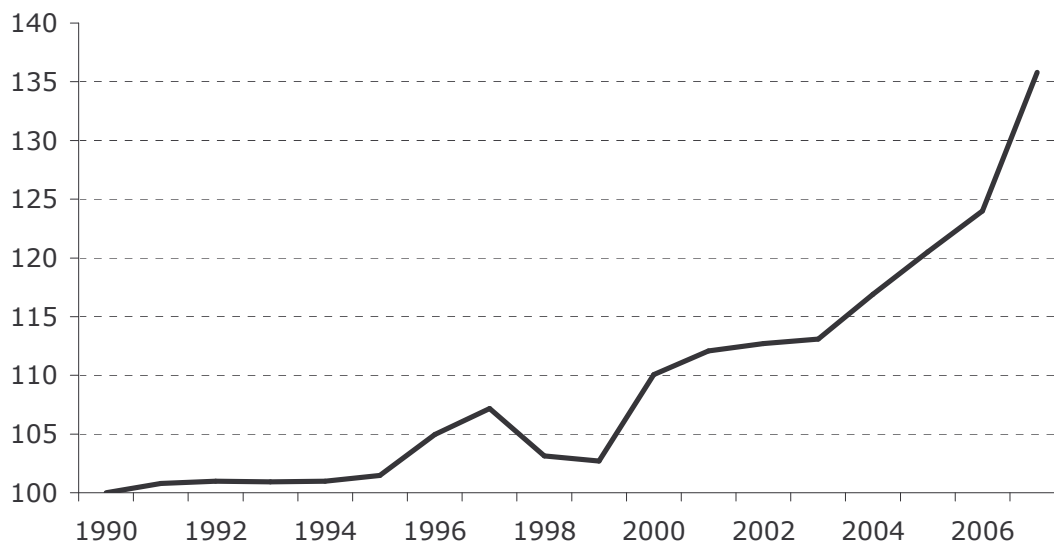
C'est principalement l'indice des prix des produits végétaux, et spécialement celui des pommes de terre, quelque peu compensé par celui des céréales, qui est responsable de cette évolution. L'évolution est cependant à la hausse pour les produits horticoles et, dans une moindre mesure, pour l'indice global des prix des produits animaux.

Comme il l'a déjà été indiqué, les indices de prix agricoles reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

IV.3.2 Indice des prix payés

IV.3.2.1 Période 1990-2007

Figure 4.10 : Evolution de l'indice des prix moyens de production, de 1990 à 2007 (1990=100)



Source : DGSIE (INS)

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau à partir de 2004. Entre 1990 et 2007, la hausse de l'indice global est de 35,8 %.

Chiffres repères

Indice prix payés
(1990=100)

1999	102,7
2000	110,0
2001	112,1
2003	113,1
2004	116,9
2005	120,5
2006	124,0
2007	135,8

IV.3.2.2 Période 2000-2007

En 2007, l'indice global des prix des moyens de production en base 2000 a augmenté de 9,5 % par rapport à 2006. Par rapport à 2000, il a augmenté de 26,3 %.

Les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 11,2 %. Par rapport à 2000, on constate une hausse de 23,1 %. Ce sont principalement les prix de l'énergie, des aliments et des engrais qui expliquent cette évolution.

Les coûts des investissements et des salaires ont quant à eux augmenté respectivement de 4,3 et 0,7 %. Par rapport à 2000, les hausses atteignent 30,6 et 15,5 %.

Tableau 4.2 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2000 à 2007 (2000=100)

	2005	2006	2007	2007/ 2006
Consommation intermédiaire	105,8	110,7	123,1	+11,2
Energie	115,9	129,3	135,7	+4,9
Engrais	115,5	122,3	143,5	+17,3
Aliments	101,6	105,7	124,2	+17,5
Investissements	116,5	125,2	130,6	+4,3
Salaires	113,5	114,7	115,5	+0,7
Fermages	104,3	108,2	113,1	+4,5
Total	110,2	115,3	126,3	+9,5

Source : DGSIE (INS)

IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

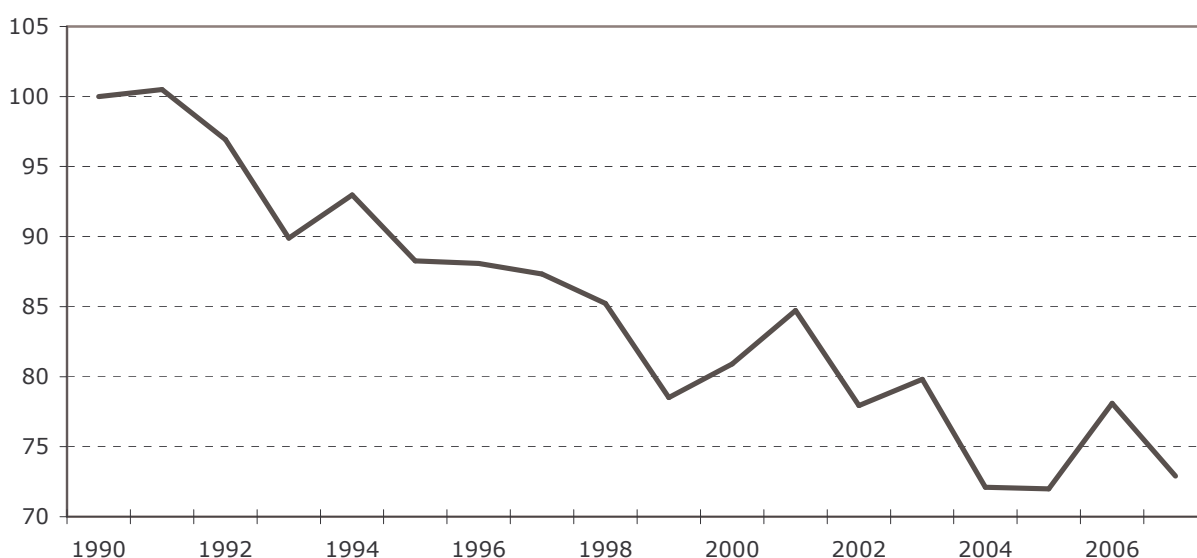
Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

En 2005, le rapport se situe au même niveau qu'en 2004 ; les hausses des prix et des coûts se neutralisent.

En 2006, la hausse plus importante de l'indice global des prix reçus améliore le terme de l'échange, mais en 2007, il se détériore à nouveau.

Figure 4.11 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2007 (base 1990=100)



Source : DGSIE (INS)

CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

V.1 NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX ENGAGES

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon d'environ 450 comptabilités agricoles d'entreprises réparties à travers la Région wallonne. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. En effet, la substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres, les achats et transferts de droits à produire ainsi que de droits à paiement, requièrent et requerront des moyens financiers à ce point conséquents qu'ils sont susceptibles de constituer un frein à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2007. Les commentaires portent plutôt sur les orientations technico-économiques que sur les régions agricoles car les premières sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. Les régions agricoles seront toutefois reprises à titre d'information dans certains tableaux (tableaux 5.2 et 5.6).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 1 003 676 € en Région wallonne. Ce capital est engagé à raison de 48,7 % par l'exploitant et de 51,3 % par les bailleurs. La fraction, en légère hausse par rapport aux années précédentes, provenant de ces derniers est constituée essentiellement de terres et de bâtiments loués aux premiers.

Les capitaux mis en jeu par l'exploitant (488 832 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 172 131 €, soit 18,7 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 97 887 €, soit 10,6 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 15,3 % du total des capitaux engagés, soit 141 211 €. Il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,6 % du total, s'élève à 60 508 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,9 % (17 096 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'orientation technico-économique considérée ou OTE (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2007)

	Cultures agricoles et polyculture (1+602 à 605)	Lait très spécialisé (411)	Lait moyennement spécialisé (412)	Bovins mixtes (43)	Bovins à viande (42)	Cultures et lait (811+812)	Cultures et bovins non laitiers (813+814)	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 238,7	702,3	894,2	1 069,9	771,9	1 279,3	1 243,3	1 003,7
Part engagée par l'exploitant (%)	34,7	57,3	55,8	58,6	61,6	42,2	40,6	49,7
Capital foncier	24,3	35,7	29,5	28,6	26,6	25,4	20,4	26,9
Terres, améliorations foncières	19,9	13,4	13,1	19,6	15,9	17,3	14,1	17,0
Autres (bâtiments, quotas,...)	4,4	22,3	16,4	9,0	10,7	8,1	6,3	9,9
Capital d'exploitation	10,4	21,6	26,3	30,0	35,0	16,8	20,2	22,7
Cheptel vif	2,8	12,6	17,7	22,9	28,1	8,5	12,3	14,5
Cheptel mort	4,8	8,5	7,7	5,8	6,4	6,0	5,7	6,4
Capital circulant	2,8	0,5	0,9	1,3	0,5	2,3	2,2	1,8
Part engagée par les bailleurs (%)	65,3	42,7	44,2	41,4	38,4	57,8	59,4	50,3

Source : DGARNE

Tableau 5.2 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2007)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	1 075,6	1 147,2	985,5	1 142,3	748,9	639,4	920,5	938,6	839,7	827,9	1 003,7
Part engagée par l'exploitant (%)	43,3	42,7	50,2	47,8	57,3	57,0	56,1	56,3	59,5	57,9	49,7
Capital foncier	25,4	25,1	27,5	26,3	33,8	33,7	29,0	28,1	27,9	28,2	26,9
Terres, améliorations foncières	17,7	17,9	18,8	17,5	14,7	14,1	17,6	16,6	16,5	15,8	17,0
Autres (bâtiments, quotas,...)	7,7	7,2	8,7	8,8	19,1	19,6	11,4	11,5	11,4	12,4	9,9
Capital d'exploitation	17,9	17,6	22,7	21,5	23,5	23,3	27,1	28,2	31,6	29,8	22,7
Cheptel vif	10,1	9,9	15,4	13,9	15,2	14,4	19,5	20,7	24,2	22,3	14,5
Cheptel mort	5,7	5,5	5,6	5,8	7,6	8,2	6,4	6,4	6,5	6,6	6,4
Capital circulant	2,1	2,2	1,7	1,8	0,7	0,7	1,2	1,1	0,9	0,9	1,8
Part engagée par les bailleurs (%)	56,7	57,3	49,8	52,2	42,7	43,0	43,9	43,7	40,5	42,1	50,3

Source : DGARNE

En 2007, le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ 1,2 millions d'€) ; ceci confirme le constat des années précédentes. Il est le plus faible dans les orientations spécialisées en production laitière (OTE 411) ou en production de viande (OTE 42). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures et lait, 1 279 275 €) et le montant moyen le plus faible (lait très spécialisé, 702 330 €) représente plus de 80 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère sensiblement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (34,7 %) avec 430 242 €, « Cultures et bovins non laitiers » (40,6 %) avec 505 147 € et « Cultures et lait » (42,2 %) avec 540 072 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Lait très spécialisé » (57,3 %) avec 402 237 €, « Bovins mixtes » (58,6 %) avec 627 294 € et « Bovins à viande » (61,6 %) avec 475 420 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est la plus élevée dans les exploitations « Lait très spécialisé » (22,3 %) avec en moyenne 156 090 € et « Lait moyennement spécialisé » (16,4 %) avec en moyenne 147 037 €, étant donné le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations de « Cultures agricoles et polyculture » (4,4 %) où l'on observe 54 079 € de moyenne et dans celles de « Cultures et bovins non laitiers » (6,3 %) où 78 377 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins mixtes » (22,9 %) et « Bovins à viande » (28,1 %) avec respectivement 245 381 € et 216 605 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif (2,8 %) est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » (34 632 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières très spécialisées (OTE 411), la valeur du cheptel vif (88 614 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 42) (216 605 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 12,6 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 28,1 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 4,8 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » à 8,5 % pour l'orientation « Lait très spécialisé ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (2,8 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polyculture ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,5 % dans les OTE « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2005 à 2007), on observe (cfr. tableau 5.3 ci-après) une croissance régulière de ce capital de 7,2 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement résulte d'une progression plus prononcée du capital foncier (+8,9 % l'an) que du capital d'exploitation (+5,2 % l'an). Par rapport à la période précédente on notera, une accentuation de la croissance, surtout due au capital foncier. Il est à noter que sur longue période, on peut mettre en évidence une croissance à tendance linéaire du capital engagé par l'exploitant.

Tableau 5.3 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2005 et 2007

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2005	2006	2007
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	143,1	157,4	172,1
Autres (bâtiments, quotas,...)	84,6	90,1	97,9
Total (A)	227,7	247,5	270,0
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	126,7	133,9	141,2
Cheptel mort	54,6	59,4	60,5
Capital circulant	16,5	16,6	17,1
Total (B)	197,8	209,9	218,8
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	425,5	457,4	488,8

Source : DGARNE

V.2 ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

L'importance des capitaux qu'il faut mobiliser afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Notons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Tableau 5.4 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2005 et 2007

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2005	2006	2007
Fonds propres (A)	296,1	319,3	342,8
Emprunts	129,4	138,1	146,0
Total passif = total actif (B)	425,5	457,4	488,8
Taux de solvabilité (A/B) en %	69,6	69,8	70,1

Source : DGARNE

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent généralement de manière plus irrégulière en courte période à l'exception de la période passée en revue (tableau 5.4 ci-dessus). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. On observe cependant sur longue période, une hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance baissière du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (tableau 5.6) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé dans les régions Herbagère-fagne (72,5 %) et Ardenne (73,2 %), et le plus bas en Haute Ardenne (66,1 %) et en dans la région herbagère liégeoise (64,7 %). Les quatre régions citées sont axées sur les productions bovines ; les deux dernières étant plus spécialisées dans la production laitière. On notera cependant que les écarts entre régions agricoles ne sont pas très accentués.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en regardant les orientations technico-économiques (tableau 5.5). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 58,2 % dans les exploitations de l'OTE « cultures et lait » et de 77,3 % dans celles de l'orientation « bovins mixtes ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles plutôt axées sur la production de viande bovine ont tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « internes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via entre autres le 2^{ème} pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « externes » de financement à des conditions favorables. La baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Tableau 5.5 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2007

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers
		(1+602 à 605)	(411)	(412)	(43)	(42)	(811+812)	(813+814)
Fonds propres (A)		317,7	253,1	304,5	485,2	354,6	314,4	350,0
		112,5	149,1	194,7	142,1	120,8	225,7	155,1
		430,2	402,2	499,2	627,3	475,4	540,1	505,1
Taux de solvabilité (A/B) en %		73,9	62,9	61,0	77,3	74,6	58,2	69,3

Source : DGARNE

Tableau 5.6 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2007

Origine des fonds		Sablo- limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)		325,7	343,4	364,1	382,8	277,5	240,7	374,1	376,7	365,7	342,5
Emprunts		140,5	146,6	131,0	163,3	151,6	123,7	142,2	151,9	133,8	137,1
Total passif (B)		466,2	490,0	495,1	546,1	429,1	364,4	516,3	528,6	499,5	479,6
Taux de solvabilité (A/B) en %		69,9	70,1	73,5	70,1	64,7	66,1	72,5	71,3	73,2	71,4

Source : DGARNE

CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

VI.1 LE 1^{ER} PILIER (DONNEES FINANCIERES)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs « principalement » au titre de la campagne FEOGA 2006/2007 (du 16/10 au 15/10) qu'on associera à l'année civile 2007. Dans les montants exposés ci-après il est tenu compte des régularisations positives et négatives de campagnes antérieures ainsi que des recouvrements et autres pénalités.

VI.1.1 Ventilation des aides par secteur

La mise en pratique du régime de paiement unique (1^{er} janvier 2005) rend impossible la ventilation des aides par secteur comme cela a été fait jusqu'à présent. La plus grande partie des dépenses relatives au 1^{er} pilier de la PAC ne relève plus de la pratique effective et avérée d'une spéculation animale ou végétale mais, sous certaines conditions, de l'activation de droits établis à partir d'une période de référence (2000-2002). Ces droits, correspondant à un montant par unité de superficie (€/ha) variable d'un agriculteur à l'autre^[6], sont activés à l'idéal au moyen d'un nombre équivalent d'hectares de superficie éligible^[7].

Tableau 6.1 : Ventilation des dépenses en Région wallonne pour la campagne 2006/2007

Rubriques	2005 (en 10 ³ €)	2006 (en 10 ³ €)	2007 (en 10 ³ €)	En % de (1)
Fruits à coque		2,7	2,8	
Protéagineux		91,8	73,0	
Cultures énergétiques		105,3	217,1	
Aide au lin (transformation)		137,6	158,1	
Multiplication de semences	751,4	232,7	273,8	
Secteur des fruits & légumes		426,7	864,6	
Secteur laitier	18 312,0	30 286,7	94,6	
Vaches allaitantes	87 469,2	63 464,5	62 793,4	20,6
Régime de paiement unique		152 270,2	225 915,5	74,2
Reliquats année(s) antérieure(s)		61,7	59,0	
Secteur sucrier (fonds de restructuration)			13 865,1	4,6
Autres paiements (secteurs végétal et animal)	132 705,4		21,9	
Total général (1)	239 238,0	247 079,9	304 338,9	100,0

Source : DGARNE

Depuis l'année 2003 où le total payé approchait 223,5 millions d'euros, les paiements portant sur le 1^{er} pilier de la PAC ont crû en moyenne de 8,0 % l'an.

^[6] La Belgique a opté pour le système de références individuelles.

^[7] Sans entrer dans les détails, la superficie éligible d'une exploitation est, en dehors de la superficie couverte par des droits jachère, la superficie agricole utilisée de l'exploitation hormis les surfaces occupées par des légumes et des fruits, des cultures permanentes et des forêts ainsi que des pommes de terre (sauf celles destinées à la féculerie).

En 2007, les montants alloués relevant du régime de paiement unique représentent près de 75% des dépenses du FEOGA pour la Région wallonne. La progression notable observée entre 2007 et 2006 vient de l'intégration dans le régime de paiement unique des paiements au secteur laitier alors qu'ils atteignent leur niveau maximum et des aides prévues dans le cadre de la réforme du secteur sucrier.

Pour tout renseignement complémentaire relatif aux sommes engagées (par année civile) plus particulièrement dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC, il est loisible au lecteur de consulter les rapports d'activités 2005, 2006 et 2007 de la Direction générale de l'Agriculture (pages 39 à 50) en cliquant sur les liens ci-après :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2005.pdf

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/RapportActivite2006.pdf

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/Rapdga2007.pdf

En outre, des informations portant sur les droits à paiement et leur activation, sur les superficies éligibles, et plus généralement sur les conditions qui sous-tendent le système de paiement unique peuvent être obtenues à l'adresse ci-après :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/rubrique.php?id_rubrique=26

VI.2 LE 2^{EME} PILIER

VI.2.1 La programmation 2007-2013 du PDR

Ainsi qu'annoncé dans le rapport précédent, une nouvelle programmation du PDR portant sur la période 2007-2013 a été prévue et coulée en force de loi via le règlement (CE) n°1698/2005 du Conseil qui, entre autres, crée le FEADER^[8] alimenté par :

- Les rubriques de la section garantie du FEOGA axées sur le financement du développement rural,
- Les parties de la section orientation du FEOGA portant sur le financement du développement rural dans les zones de l'objectif 1 et celles relative au financement de l'initiative communautaire LEADER +,
- Le produit issu de la modulation des paiements réalisés dans le cadre du 1^{er} pilier de la PAC.

Le nouveau PDR, mis en route dès janvier 2007, est articulé sur trois axes thématiques et un quatrième intitulé axe Leader. Les trois premiers axes cités correspondent aux visées de l'Autorité européenne en matière de développement rural :

- Axe 1 : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier,
- Axe 2 : amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural,
- Axe 3 : amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.

Le quatrième axe vise à susciter l'installation d'un mode opératoire de type LEADER^[9] dans la mise en place des actions à mener dans le cadre des trois axes thématiques.

^[8] Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Le règlement (CE) n°1974/2006 de la Commission porte mesures d'application du règlement (CE) n°1698/2005.

^[9] LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

En marge des actions menées sous le couvert de ces axes d'autres actions réunies sous l'appellation « assistance technique » peuvent faire l'objet d'un cofinancement. Ce sont entre autres des opérations de communication et de publicité ainsi que celles liées à l'évaluation du programme.

VI.2.2 Les mesures adoptées en Région wallonne

Dans le tableau ci-dessous figurent de manière synthétique les mesures retenues et inscrites dans le PDR wallon, parmi le catalogue de mesures possibles, ainsi que leur(s) modalité(s) d'accès et la codification qui les identifie. On notera au passage que seule la mesure « agroenvironnement » est obligatoire.

Code	Intitulé	Accès
<u>Axe1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier</u>		
111	Formation professionnelle et actions d’information	Régime d’aides & appel à projets
112	Installation des jeunes agriculteurs (AIDA) AGW du 24 mai 2007 et du 3 juillet 2008)	Régimes d’aides
121	Modernisation des exploitations agricoles (AIDA)	
123	Accroissement de la valeur ajoutées des produits agricoles et sylvicoles	
132	Aide aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<u>Axe2: Amélioration de l’environnement et aménagement de l’espace rural</u>		
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	Régimes d’aides
213	Indemnités Natura 2000 dans le secteur agricole	
214	Mesure agroenvironnementale	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<u>Axe3: Qualité de vie en milieu rural et diversification de l’économie rurale</u>		
311	Diversification vers de activités non agricoles	Régimes d’aides
312	Création et développement de micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	Appel à projets
321	Services de base pour la population rurale	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	Régimes d’aides
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l’Axe3	Appel à projets
<u>Axe4: Leader</u>		
411, 412, 413, 421 et 431	Leader : élaboration d’une stratégie de développement local	Appel à projets

Des informations détaillées sur la philosophie et les mécanismes qui sous tendent le PDR nouveau sont disponibles sur le site WEB spécialement créé : <http://www.pwdr.be/> ou encore sur le portail de l'agriculture wallonne :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=163.

Signalons également qu'un dossier spécial PDR (et AIDA) est paru dans la revue « Les Nouvelles de l'hiver » consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/LN45_FR.pdf

A titre d'information on notera que dans la programmation précédente (2000-2006) l'indemnité compensatoire pour les régions défavorisées était totalement financée par le pouvoir régional tandis dans la nouvelle programmation elle est inscrite au cofinancement dans l'Axe 2 (code 212).

VI.2.3 Plan de financement 2007-2013

Afin d'établir un certain équilibre entre les axes, la Commission européenne a imposé certaines contraintes liées au financement. Ainsi la participation financière communautaire doit représenter au moins 10 % de la contribution totale du FEADER pour les axes 1 et 3 et au moins 25 % pour l'axe 2. L'axe 4 ou axe Leader doit quant à lui représenter au moins 5 % de la contribution communautaire au financement du PDR. Enfin, au plus 4% du budget FEADER prévu dans la programmation actuelle peut être réservé à des opérations d'« assistance technique ».

La participation totale du FEADER a été estimée à environ 194,09 millions d'euros pour la période et, dans son ensemble, la participation publique totale est évaluée à 476,98 millions d'euros. Notons que bon nombre des mesures arrêtées dans le PDR ne pourront être couronnées de succès sans la participation financière des bénéficiaires. Selon les estimations réalisées ex-ante, le volume financier total de la nouvelle programmation avoisinera la somme de 1 375,39 millions d'euros au bout des 7 ans.

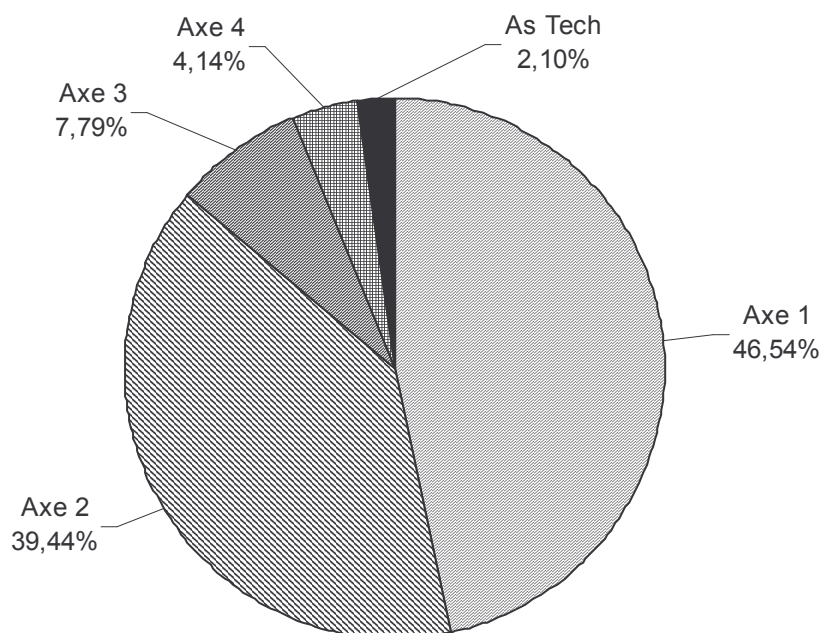
Suivant l'axe dans lequel s'inscrivent les actions, le taux de cofinancement du FEADER est susceptible de différer. Par souci de simplicité et dans le respect des limites fixées par la Commission, la Région wallonne a prévu deux niveaux de participation du FEADER à savoir : 30 % de la dépense publique totale dans l'axe 1 et 50 % de celle-ci dans les axes 2 et 3, dans l'axe Leader et les opérations d'assistance technique.

Le tableau et le graphique ci-dessous permettent de connaître et de visualiser l'importance de chaque axe dans le financement public total pour les 7 années qui viennent.

Tableau 6.2 : Montants des concours publics totaux selon les axes du PDR

Axes	Financement public (en millions d'€)	Importance relative de chaque axe (%)
1	222,000	46,5
2	188,114	39,4
3	37,133	7,8
4	19,732	4,1
As Tech	10,000	2,1
Total	476,979	100,0

Figure 6.1 : Répartition prévisionnelle des concours publics pour la période 2007-2013



Source : DGARNE

VI.2.4 Exécution du PDR en 2007

Selon les informations transmises par l'Organisme payeur, des mouvements de fonds relatifs à la programmation 2000-2006 ont encore été enregistrés. Ce sont essentiellement des régularisations, des recouvrements d'avances et des apurements de comptes. Ces opérations se soldent par un bilan de -700,97 mille euros représentant la part à restituer à l'organisme financier communautaire.

En ce qui concerne la première année de la programmation en cours, les axes 1 et 2 ainsi que l'axe assistance technique ont été mis en œuvre, pour un concours FEADER d'environ 13,97 millions d'euros. L'ensemble des concours publics pour cette année avoisinait 30,05 millions d'euros et la participation des bénéficiaires dans le financement des actions est évaluée 0,74 millions d'euros.

Le PDR 2007-2013 a démarré un peu plus lentement que prévu initialement. Le concours FEADER représente moins de 50 % de celui qui avait été projeté. Il faut y voir là, les effets de la nécessaire adaptation de tous les acteurs à un nouveau contexte, à de nouvelles normes, à une nouvelle façon d'aborder les questions.

CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE

Ce chapitre comprend deux parties. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux pour l'horticulture.

L'hétérogénéité de l'horticulture et la faible importance de la production porcine en Région wallonne, qui ne sont représentées dans le réseau comptable que par une vingtaine d'exploitations dans chacun des deux groupes, ne permettent pas d'obtenir des informations statistiquement fiables. Le commentaire sera dès lors basé sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA (CLE).

En ce qui concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu agricole familial par unité de travail familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur le revenu agricole familial ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu à l'échelon des régions agricoles et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 478 exploitations agricoles et 17 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2007^[10]. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 unités de dimension wallonne (UDW)^[11].

Le tableau 7.1 donne la répartition de la population agricole observée (champ d'observation) par orientation technico-économique (OTE) et par région agricole sur base du recensement de la DGSIE (ex-INS) de 2007.

^[10] Depuis l'exercice comptable 2000; précédemment l'exercice comptable allait du 1^{er} mai au 30 avril.

^[11] L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 400 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 2004 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 98 ha de froment d'hiver ou à 50 ha de betteraves sucrières ou à 60 vaches laitières ou à 108 vaches allaitantes et leur suite.

Tableau 7.1 : Répartition de la population agricole observée en 2007 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo- limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Cultures agricoles	240	1477	3	362	18	0	6	28	14	6	2 154
Lait très spécialisé	19	82	2	90	623	392	25	66	103	38	1 440
Lait moyennement spécialisé	41	142	1	99	87	33	31	68	122	34	658
Bovins mixtes	92	528	8	281	65	25	87	208	284	60	1 638
Bovins à viande	34	197	0	232	125	27	34	242	892	212	1 995
Cultures et lait	63	434	1	69	3	0	3	8	1	1	583
Cultures et bovins non laitiers	95	832	1	242	5	2	7	54	12	23	1 273
Autres orientations agricoles	35	186	0	72	60	10	4	45	39	12	463
Total agriculture	619	3 878	16	1 447	986	489	197	719	1 467	386	10 204
Orientations horticoles	19	109	1	36	37	3	1	8	9	6	229
Total Région wallonne	638	3 987	17	1 483	1 023	492	198	727	1 476	392	10 433

Source : DGSIE (ex-INS)

L'analyse de l'évolution du revenu agricole se fait sur base de deux critères :

- le revenu du travail est obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés. On suppose donc que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial. Ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées.
- le revenu agricole familial est égal au total des produits moins le total des charges réellement payées et l'amortissement des actifs qui en font l'objet. Il a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Ce revenu agricole familial (RAF) est exprimé par unité de travail familial (UTF). Il donne une indication sur la situation financière des exploitations.

Les résultats présentés sont des moyennes obtenues par un système de pondération qui extrapole les données observées aux divers ensembles concernés du champ d'observation sur la base du recensement agricole et horticole de l'année correspondante.

VII.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

VII.1.1 Structure des exploitations agricoles

Avant d'analyser le revenu des exploitations agricoles wallonnes, il est judicieux de montrer certains éléments structurels des principales orientations technico-économiques (OTE correspondant à la classification des exploitations selon la typologie européenne) et de la Région wallonne (tableau 7.2).

Tableau 7.2 : Données structurelles par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats observés en mai 2007)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Région wallonne
OTE	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814	
Dimension économique (UDW)	20,13	18,95	21,86	24,02	14,98	26,87	22,02	20,53
Unités de travail (nombre)	1,21	1,46	1,54	1,57	1,31	1,72	1,45	1,41
Superficie (hectares)	73,91	50,54	61,32	67,21	59,99	73,98	69,24	63,96
Vaches laitières (nombre)	0,94	59,59	54,16	37,75	0,29	39,53	8,19	21,79
Vaches allaitantes (nombre)	6,50	2,64	20,67	42,85	69,07	13,78	38,24	29,61
Autres bovins (nombre)	11,92	50,65	80,42	111,59	111,00	57,98	75,83	68,73
Porcs et truies (nombre)	6,58	5,92	11,40	4,96	1,31	4,25	3,78	29,97
Poules et poulets (nombre)	309,72	123,08	316,05	271,61	113,51	106,58	304,19	415,23

Source : DGSIE (ex-INS)

L'exploitation du type « Cultures agricoles » a une dimension économique moyenne proche de 20 UDW. Avec 1,2 UT, elle cultive 74 ha et élève près de 19 bovins en moyenne sur l'année.

L'exploitation laitière très spécialisée a une dimension économique moyenne de 19 UDW. Avec 1,5 UT, elle détient, sur 51 ha, 56 vaches laitières et 51 bovins d'accompagnement.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisée » a une dimension économique moyenne légèrement inférieure à 22 UDW. Avec plus d'UT (1,5 UT) et sur plus de superficie (61 ha) que l'exploitation laitière très spécialisée, elle détient un peu moins de vaches laitières (54 vaches) mais beaucoup plus de vaches nourrices (21 vaches allaitantes contre 3) en moyenne ; le bétail d'accompagnement y est aussi plus important : 80 têtes de bétail en moyenne sur l'année.

La ferme du type « Bovins mixtes » a, en moyenne, une dimension économique légèrement supérieure à 24 UDW, compte 1,6 UT et développe ses activités sur 67 ha environ. On y dénombre en moyenne 43 vaches allaitantes, 38 vaches laitières et un bétail d'accompagnement avoisinant 112 têtes.

L'exploitation de bovins à viande avec une dimension économique moyenne de 15 UDW occupe en moyenne près de 1,3 UT sur 60 ha. Elle élève 69 vaches allaitantes et leur suite (111 têtes de bétail).

Les orientations « Cultures et lait » et « Cultures et bovins non laitiers » sont des orientations combinant chaque fois deux orientations.

L'exploitation moyenne de la Région wallonne possède une dimension économique de 21 UDW. Avec 1,4 UT, elle exploite 64 ha et détient 22 vaches laitières, 30 vaches allaitantes, 69 bovins d'accompagnement, 30 porcs et près de 415 têtes de volailles ; la présence moyenne relativement forte des granivores (porcs et volailles) s'explique par la composition des exploitations du groupe très hétérogène des exploitations dites « Autres agricoles ».

VII.1.2 Revenu du travail par hectare

Dans cette partie, on commente l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2005, 2006 et 2007) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes et pour chacune des régions agricoles wallonnes.

Le revenu obtenu en 2007 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2007 et 2006 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/ha des trois dernières années pour les principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.3, en suivant l'ordre habituel de présentation des orientations technico-économiques (cultures agricoles, lait très spécialisé, ...). Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2007.

En 2007, les exploitations combinant les cultures et le lait obtiennent un RT/ha de 906 €, en hausse de 50 % par rapport à 2006 et de 86 % par rapport à 2005.

La hausse constatée par rapport à 2006 résulte d'une augmentation des produits de 625 €/ha et des charges (sans le travail) de 343 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant le produit des bovins et des cultures fourragères (+429 €), le produit des cultures commercables (+145 €), les aliments achetés (+105 €) et les charges de matériel (+54 €).

Les exploitations laitières très spécialisées obtiennent en 2007 un RT/ha de 871 €, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2006 et de 36 % comparativement à 2005.

L'augmentation constatée entre 2007 et 2006 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 374 € par ha et du total des charges (sans le travail) de 127 € par ha. Les postes subissant les plus grandes variations sont le produit des bovins et des cultures fourragères (+350 €) suite essentiellement à la forte hausse du prix du lait, les aliments achetés (+63 €), les charges foncières (+25 €) et le produit des cultures commercables (+22 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne pour 2007 un revenu du travail de 708 € par ha, soit 20 % de plus qu'en 2006 et 48% de plus qu'en 2005.

L'augmentation s'explique avant tout par une hausse des produits de 176 €/ha et des charges (sans le travail) qui n'est que de 57 €/ha. Les postes avec les plus fortes variations sont le produit des cultures commercables (+191 €) suite essentiellement à la forte hausse du prix des céréales, les produits de lutte (+22 €), les aliments achetés (+17 €) et les charges de matériel (-10 €).

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 638 € par ha en 2007, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2006 et de 36 % par rapport à 2005.

La hausse constatée entre 2007 et 2006 provient essentiellement de la hausse des produits de 354 €/ha qui a plus que compensé celle des charges (sans le travail) qui n'atteint que 203 €/ha. Les postes qui subissent les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (+270 €), le produit des cultures commercables (+112 €), les aliments achetés (+63 €) et les charges de matériel (+38 €).

En 2007, le revenu moyen par ha des exploitations du type " Cultures et bovins non laitiers " s'élève à 633 €, en diminution de 1 % par rapport à 2006 et en augmentation de 35 % par rapport à 2005.

L'amélioration du RT/ha entre 2007 et 2006 s'explique par une hausse des produits de 189 €/ha avec des charges (sans le travail) en augmentation de 189 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont: le produit des cultures commerciales (+166 €), les aliments achetés (+59 €), les autres produits (-38 €) et les charges de matériel (+31 €).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2007 est de 593 €, en augmentation de 12 % par rapport à 2006 et de 27 % par rapport à 2005.

L'origine de la hausse constatée par rapport à 2006 provient d'une augmentation des produits de 321 €/ha et des charges (sans le travail) de 257 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (+348 €), les aliments achetés (+87 €), les charges foncières (+64 €) et les autres charges (+52 €).

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2007 un RT/ha de 321 €, soit une baisse de 25 % par rapport à 2006 et de 14 % par rapport à 2005.

La variation constatée s'explique par une diminution des produits de 31 €/ha et une augmentation des charges (sans le travail) de 75 €/ha. Les plus fortes évolutions sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-48 €), le produit des cultures commerciales (+31 €), les aliments achetés (+29 €) et les charges de matériel (+17 €).

Tableau 7.3 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne 2005-2007
Cultures agricoles	478	588	708	591
Lait très spécialisé	640	624	871	711
Lait moyennement spécialisé	468	529	593	530
Bovins mixtes	471	488	638	532
Bovins à viande	375	427	321	374
Cultures et lait	487	603	906	665
Cultures et bovins non laitiers	470	639	633	581

Source : DGA

L'analyse sur la base du seul exercice comptable 2007 ne débouche pas sur les mêmes conclusions que celle réalisée sur les RT/ha moyens des trois dernières années disponibles qui sont repris dans les chiffres repères (par ordre décroissant des montants).

Ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui obtiennent en moyenne le RT/ha le plus élevé pour les trois dernières années: 711 €.

Les RT/ha moyens des exploitations des types « Cultures et lait » (665 €), « Cultures agricoles » (591 €), « Cultures et bovins non laitiers » (581 €), « Bovins mixtes » (532 €) et « Lait moyennement spécialisé » (530 €) obtiennent des revenus inférieurs respectivement de 6 %, de 17 %, de 18 %, de 25 % et de 25 % par rapport à celui des exploitations laitières très spécialisées.

Chiffres repères

RT/ha moyenne triennale
2005 à 2007
(€)

Lait très spécialisé	711
Cultures et lait	665
Cultures agricoles	591
Cultures et bovins non laitiers	581
Bovins mixtes	532
Lait moyennement spécialisé	530
Bovins à viande	374

Ce sont les exploitations du type « Bovins à viande » qui obtiennent les moins bons revenus : 374 € de RT/ha, soit 47 % de moins que celui des exploitations laitières très spécialisées.

VII.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

Le tableau 7.4 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud. Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des revenus obtenus pour l'exercice comptable 2007.

En 2007, les régions à vocation typiquement laitière obtiennent les revenus moyens les plus élevés : la Haute Ardenne avec 816 € par ha et la région herbagère liégeoise avec 732 € ; ces revenus sont en hausse respectivement de 31 et 26 % par rapport à 2006 et de 36 et 24 % par rapport à 2005.

Ces régions sont suivies par la région limoneuse (697 €), le Condroz (671 €), la région sablo-limoneuse (671 €) et la Campine hennuyère (669 €) ; ces revenus sont en hausse respectivement de 17, 13, 16 et 26 % par rapport à 2006 et de 40, 32, 37 et 35 % par rapport à 2005.

Les autres régions à l'exception de l'Ardenne obtiennent en 2007 des revenus moyens en hausse par rapport à 2006, de 18 % pour la région herbagère (Fagne) avec 597 € de RT/ha, de 9 % pour la Famenne (561 €) et de 1 % pour la région jurassique (462 €) .

L'Ardenne, région surtout orientée vers la production de viande bovine, obtient en 2007 un revenu moyen de 555 € par ha ; revenu qui est en baisse de 4 % par rapport à 2006 mais en augmentation de 5 % par rapport à 2005.

Tableau 7.4 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne 2005-2007
Région sablo-limoneuse	491	577	671	580
Région limoneuse	498	596	697	597
Campine hennuyère	497	532	669	566
Condroz	507	593	671	590
Région herbagère liégeoise	591	581	732	634
Haute Ardenne	600	622	816	679
Région herbagère (Fagne)	471	504	597	524
Famenne	480	514	561	519
Ardenne	434	474	455	454
Région jurassique	443	459	462	455
Région wallonne	497	563	644	568

Source : DGA

Chiffres repères	
RT/ha moyenne triennale	
2005 à 2007	
(€)	
Haute Ardenne	679
Herbagère liégeoise	634
Limoneuse	597
Condroz	590
Sablo-limoneuse	580
Campine hennuyère	566
Fagne	524
Famenne	519
Région jurassique	455
Ardenne	454

Le classement des régions agricoles par ordre décroissant du RT/ha n'est pas le même si l'on considère le RT/ha moyen des années 2005 à 2007, qui est repris dans les chiffres repères.

Ce sont en effet les régions à vocation laitière qui présentent les meilleurs chiffres.

Par rapport au RT/ha moyen estimé pour la Haute Ardenne (679 €/ha), celui de la région herbagère liégeoise est inférieur de 7 %, le RT/ha de la région limoneuse, du Condroz, et de la sablo-limoneuse se situe entre 12 % et 15 % plus bas, celui de la Campine hennuyère de 17 %; ceux de la Fagne et de la Famenne se situent environ 23 % plus bas, ceux de la région jurassique et de l'Ardenne sont inférieurs de 33 %.

En résumé, que ce soit sur la base de la dernière année disponible ou de la moyenne des trois dernières années, ce sont les exploitations combinant les

cultures et le lait ainsi que les exploitations laitières très spécialisées qui procurent en moyenne les RT/ha les plus élevés et c'est l'orientation « Bovins à viande » qui obtient le moins bon revenu.

A l'exception des orientations « Bovins à viande », toutes les orientations procurent des RT/ha moyens en 2007 supérieurs aux revenus correspondants à la moyenne de la période 2005 à 2007.

Ce sont donc les régions où il y a une plus forte fréquence des orientations de production procurant les RT/ha les plus élevés qui obtiennent les meilleurs revenus du travail.

VII.1.3 Structure des produits et des charges en Région wallonne

Dans ce chapitre, on commente le niveau et la structure des produits et des charges par hectare en 2007 pour chacune des principales orientations technico-économiques et pour la Région wallonne dans son ensemble.

Le tableau 7.5 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Région wallonne.

Tableau 7.5 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2005, 2006 et 2007)

	2005		2006		2007	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	584	25,8	600	25,1	701	26,9
Bovins et cultures fourragères	1135	50,1	1155	48,4	1282	49,2
Porcs	72	3,2	83	3,5	72	2,8
Volailles	53	2,4	39	1,6	50	1,9
Autres produits*	421	18,6	510	21,4	499	19,2
Total	2266	100,0	2387	100,0	2604	100,0
Charges						
Travail familial**	875	32,9	895	32,7	886	31,0
Travail payé	14	0,5	12	0,4	12	0,4
Aliments achetés	277	10,4	288	10,5	338	11,8
Aliments de l'exploitation	73	2,8	73	2,7	86	3,0
Engrais achetés	108	4,1	111	4,1	116	4,1
Semences et plants	62	2,3	62	2,3	66	2,3
Produits de lutte	74	2,8	73	2,7	85	3,0
Travaux par tiers	123	4,6	119	4,4	126	4,4
Charges de matériel	335	12,6	354	13,0	369	12,9
Charges foncières	410	15,4	424	15,5	444	15,5
Autres charges	307	11,6	319	11,7	331	11,6
Total	2658	100,0	2730	100,0	2859	100,0

* Y compris les aides

** Charges entièrement imputées

Source : DGA

En 2007, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 604 € par ha. Il est composé pour 49 % par les produits bovins, pour 27 % par les produits des cultures, pour 19 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes découplées ou non et pour 5 % par les spéculations non liées au sol (porcs et volailles).

Les charges totales s'élèvent à 2 859 €. Près d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 24 % du total et comprennent notamment les aliments (12 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 44 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 17 % et celles du foncier pour 16 %.

Par rapport à l'exercice comptable 2006, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en augmentation de 6,1 %, avec un montant moyen des charges qui progresse de 4,7 %.

La composition du produit par ha en 2007 diffère très peu de celle observée en 2006.

Quant à la composition des charges entre 2007 et 2006, elle n'est pas modifiée fondamentalement, on enregistre tout au plus une forte hausse des frais d'alimentation de 17 %, des produits de lutte de 16 % et des semences et plants de 6 %.

VII.1.4 Revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Région wallonne.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques ; à celle-ci succède l'examen de l'importance dans le revenu des aides (compensatoires,...) et des primes (uniques, ...) issues des premier et second piliers de la politique agricole européenne. Ensuite, sont présentées les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations développées essentiellement en Région flamande). Finalement, la variabilité des revenus agricoles en Région wallonne est abordée en montrant la dispersion des résultats pour les exploitations du réseau comptable.

VII.1.4.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.6 et sont commentés dans l'ordre décroissant des montants obtenus en 2007 par rapport aux deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2007 et 2006 est la même que celle qui explique l'écart entre les RT/ha 2007 et 2006.

En 2007, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 42 514 €, en augmentation de 21 % par rapport à 2006 et de 45 % à 2005.

Quant à l'orientation « Cultures et lait », elle procure, en moyenne, un RT/UT de près de 39 942 €, en augmentation par rapport aux deux années précédentes respectivement de 55 et de 104 %.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT de 32 732 € en 2007, soit une hausse de 49 % du revenu obtenu en 2006 et de 51 % de celui de 2005.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 29 441 €, en baisse de 4 % par rapport à 2006 mais en hausse de 35 % par rapport à 2005.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à 26 138 €, ce qui est supérieur de 27 % par rapport à 2006 et de 38 % par rapport à 2005.

Le revenu des exploitations « Lait moyennement spécialisé » est de 23 123 € en 2007 ; il est en hausse de 13 % par rapport à 2006 et de 27 % par rapport à l'année 2005.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 15 141 € en baisse de 24 % par rapport à 2006 et de 10 % par rapport à 2005.

Tableau 7.6 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne 2005-2007
Cultures agricoles	29 323	35 183	42 514	35 673
Lait très spécialisé	21 633	21 986	32 732	25 450
Lait moyennement spécialisé	18 169	20 440	23 123	20 577
Bovins mixtes	18 987	20 612	26 138	21 912
Bovins à viande	16 912	19 814	15 141	17 289
Cultures et lait	19 620	25 827	39 942	28 463
Cultures et bovins non laitiers	21 735	30 787	29 441	27 321

Source : DGA

Comme chiffres repères, on a repris les revenus moyens des trois dernières années disponibles par ordre décroissant des montants.

Ce sont les exploitations du type « Cultures agricoles » qui obtiennent en moyenne le meilleur RT/UT : plus de 35 600 €.

Le RT/UT moyen des exploitations « Cultures et lait », « Cultures et bovins non laitiers » et « Lait très spécialisé » est respectivement inférieur de 20 %, de 23 % et de 29 %.

Deux orientations ont des revenus moyens inférieurs allant de 39 à 42 % par rapport à celui de la ferme de grandes cultures : « Bovins mixtes » (-39 %) et « Lait moyennement spécialisé » (-42 %).

Les exploitations de « Bovins à viande » ont en moyenne le revenu moyen le plus faible ; ce dernier se situe à 52 % sous le niveau atteint par le RT/UT de la ferme de grandes cultures.

Chiffres repères

RT/UT moyenne triennale
2005 à 2007
(€)

Cultures agricoles	35 673
Cultures et lait	28 463
Cultures et bovins non laitiers	27 321
Lait très spécialisé	25 450
Bovins mixtes	21 912
Lait moyennement spécialisé	20 577
Bovins à viande	17 289

VII.1.4.2 Importance des aides dans le revenu du travail

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêt et en capital) ni celles non liées directement à la politique agricole commune (PAC) telle que les subventions à l'achat et à la vente du bétail. Ces aides sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et le second pilier.

Le premier pilier comprend depuis 2005 des aides découplées (ou primes uniques qui, à partir de 2006, comprennent aussi l'aide compensatoire aux produits laitiers et l'aide compensatoire au secteur sucrier) et d'autres non découplées (principalement la primes aux vaches allaitantes). En 2007, l'aide compensatoire au secteur du sucre suite à la diminution des prix institutionnels du sucre a été augmentée par rapport à celle octroyée en 2006 ce qui a provoqué une nouvelle hausse des primes uniques.

Le second pilier comprend notamment les aides agri-environnementales, l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique et l'aide à la production intégrée.

Le tableau 7.7 illustre, par secteur, l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2005 à 2007).

En 2007, l'importance des aides rangées dans le premier pilier (primes uniques essentiellement) diffère fortement suivant les orientations de production, soit par ordre décroissant :

- près de 137 % pour l'orientation « Bovins à viande » ;
- plus de 69 % pour le type « Cultures et bovins non laitiers » ;
- près de 69 % pour les exploitations du type « Bovins mixtes » ;
- 60 % pour l'orientation « Lait moyennement spécialisé » ;
- 53 % pour les exploitations de grandes cultures (ou « Cultures agricoles ») ;
- 45 % pour l'orientations « Cultures et lait » ;
- 36 % pour les exploitations laitières spécialisées, ce qui est inférieur aux années précédentes (50 % en 2006 et 37 % en 2005) du fait de la forte hausse du prix du lait en 2007 par rapport au passé.

Tableau 7.7 : Part des aides (premier et second pilier de la PAC) dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier			Second pilier		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Cultures agricoles	53,3	58,5	53,4	5,7	6,6	5,9
Lait très spécialisé	37,0	49,7	35,6	9,7	13,9	11,2
Lait moyennement spécialisé	58,1	65,6	60,2	13,0	15,6	12,1
Bovins mixtes	83,1	87,3	68,7	8,0	9,9	8,1
Bovins à viande	125,4	104,9	136,9	20,3	23,4	31,3
Cultures et lait	61,3	64,5	45,2	4,8	3,1	2,5
Cultures et bovins non laitiers	76,8	68,6	69,2	7,7	6,9	6,3
Région wallonne	67,7	69,5	62,2	9,2	10,7	10,3

Source : DGA

En 2007 à partir des données extrapolées du réseau comptable, les aides du premier et du second pilier représentent globalement près de 72 % du RT/UT en Région wallonne, dont 86 % proviennent du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT et de l'augmentation d'aides existantes (lait en 2005 et 2006) ou de l'apparition d'aide nouvelle (sucre) en 2006 et de son augmentation en 2007. C'est ainsi que la part des aides dans le revenu a régulièrement progressé jusqu'en 2006 en passant de 77 % en 2005 et à 80 % en 2006 pour se situer à un niveau inférieur (72 %) en 2007 suite aux augmentations de revenus dues essentiellement à la hausse des prix pour les céréales et le lait.

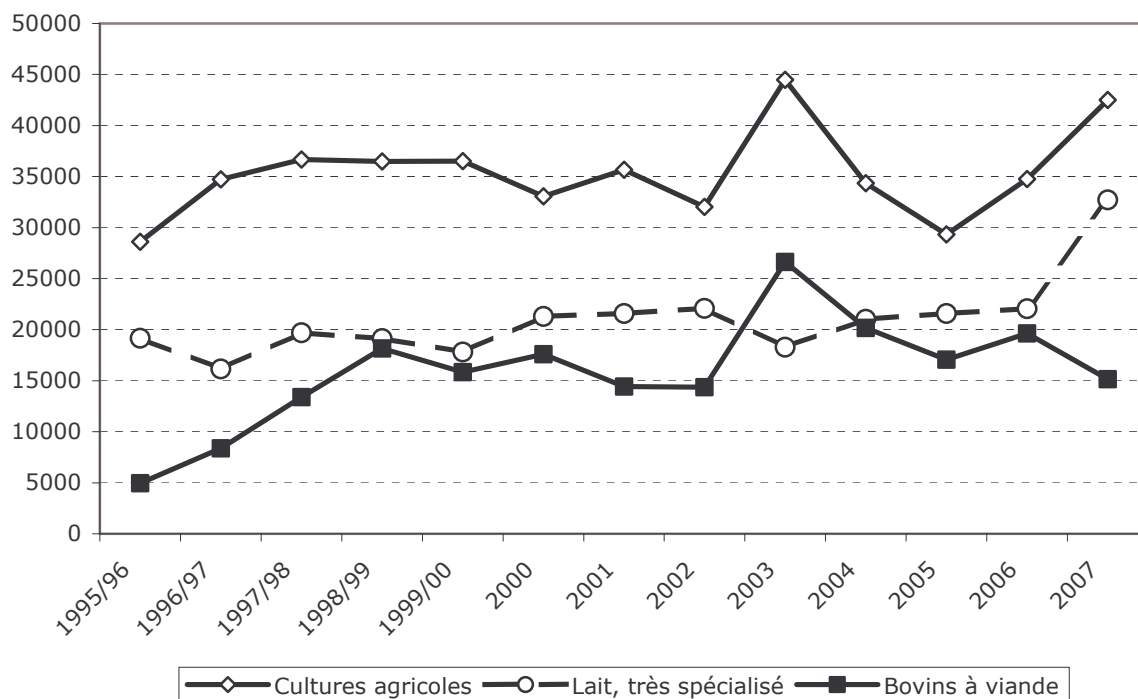
Parmi les aides du premier pilier, les primes uniques liées aux droits ordinaires, jachères ou spéciaux représentent près de 46 % du RT/UT en 2007, ce qui est plus faible qu'en 2006 (51 %) mais supérieur à 2005 (39 %).

Pour ce qui est des aides dites du second pilier (100%), la part de l'ensemble des mesures agri-environnementales dans le réseau comptable est restée au même niveau qu'en 2006 (55 %) ce qui est plus élevé qu'en 2005 (47 %) tandis que celle de l'aide aux régions défavorisées atteint 20 % en 2007 contre 23 % en 2006.

VII.1.4.3 Revenu du travail sur une longue période

L'évolution du RT/UT est reprise sur une plus longue période (à partir de l'exercice comptable 1995/1996) dans la figure 7.1 qui, par souci de clarté, reprend seulement les trois orientations technico-économiques spécialisées qui sont « Cultures agricoles », « Lait très spécialisé » et « Bovins à viande ».

Figure 7.1 : Evolution du RT/UT par orientations technico-économiques spécialisées de 1995 à 2007 (€)



Source : DGA

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations puisqu'il se situe généralement aux alentours des 35 000 € (sauf en 1995/96, 2002, 2003, 2005 et 2007), alors que les RT/UT des autres orientations sont la plupart du temps inférieurs à 23 000 €.

Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 (environ 37 000 €) ainsi qu'en 2003 (44 500 €) et 2007 (42 500 €). Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €), en 2002 (32 000 €) et en 2005 (29 300 €).

Durant la première partie de la période observée (1995/96 à 1999/00), l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement obtenu un revenu voisin de 19 000 € (sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à près de 18 300 € en 2003 et finalement remonter à 21 000 € en 2004, à 22 000 € en 2006 et à plus de 32 700 € en 2007.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 (15 800 €) pour s'établir autour des 17 600 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 400 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant plus de 26 600 €, pour redescendre ensuite à moins de 20 200 € en 2004 et à 16 900 € en 2005 pour remonter à 19 800 € en 2006 mais pour finalement s'établir à seulement 15 100 € en 2007.

Quant aux RT/UT des autres orientations moins spécialisées qui ne sont pas reprises dans la figure 7.1, ils ont évolué de manière fort divergente en fonction de la rentabilité des différentes activités intervenantes.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Région wallonne, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DGA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 1995 et 2003 (dernière année disponible).

Comme on peut le constater à l'examen de la figure 7.2, l'orientation technico-économique « Porcs » en Région flamande se distingue nettement des autres orientations non seulement par la grande variation annuelle des revenus mais aussi par son niveau moyen de rentabilité à travers les années :

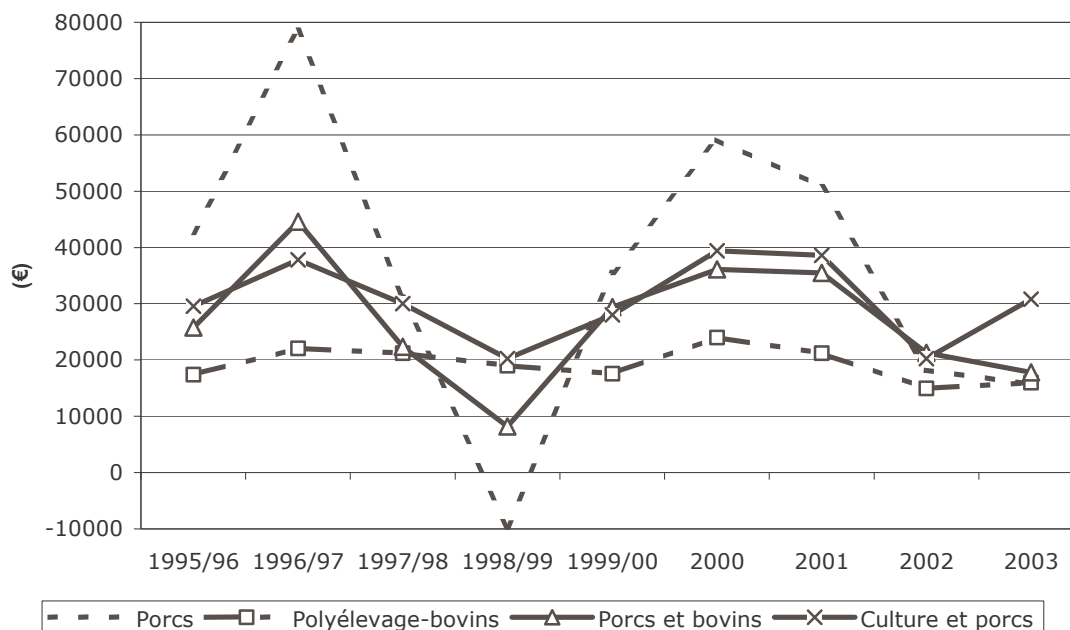
- le RT/UT est passé de l'ordre de 42 700 en 1995 à 15 700 € en 2003 mais a atteint dans l'intervalle des niveaux de 80 000 € en 1996 mais aussi de – 10 000 € en 1998;
- le RT/UT moyen de la période sous revue dépasse 35 800 €, soit le niveau le plus élevé par rapport à toutes les orientations flamandes et wallonnes ; pour les exploitations wallonnes du type « Cultures agricoles » le RT/UT moyen est, en effet, un peu inférieur à 35 500 € pour la période allant de 1995 à 2003.

Etant donné le bon niveau de revenu des cultures, les fermes flamandes combinant les cultures et les porcs obtiennent également de bons résultats : généralement de l'ordre de 30 à 40 000 €/UT sauf en 1998, exercice durant lequel la rentabilité de la production porcine a été négative ; en moyenne, le RT/UT de la période observée est proche de 30 500 €.

L'orientation « Porcs et bovins » procure en moyenne un RT/UT de près de 26 800 € ; elle a accusé une baisse de revenu importante en 1997 et en 1998 passant de 20 000 à moins de 10 000 €.

Enfin, l'orientation « Polyélevage – bovins » obtient un RT/UT de 19 300 € en faisant preuve d'une grande stabilité sur toute la période sous revue ; elle obtient des revenus de l'ordre de ceux constatés pour les principales orientations de production wallonnes à l'exception du type « Cultures agricoles » qui est à un niveau bien plus élevé.

Figure 7.2 : Evolution du RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne, de 1995 à 2003 (€)



Source : DGA

VII.1.4.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise dans le tableau 7.8 pour les trois dernières années disponibles et est illustrée sur une plus longue période à la figure 7.3.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences d'orientation des productions régionales et des écarts de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions de culture comme les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz ont les meilleurs revenus.

En 2007, ce sont les exploitations agricoles situées en région limoneuse qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : près de 33 400 €, soit une hausse de 18 % par rapport à 2006 et de 44 % par rapport à 2005.

Le Condroz et la région sablo-limoneuse affichent des RT/UT moyens quelque peu inférieurs à ceux observés en région limoneuse : respectivement 31 800 € et 31 400 €, en augmentation de 14 et 17 % par rapport à 2006 et de 35 et 40 % par rapport à 2005.

La Haute Ardenne, la Campine hennuyère et la région herbagère liégeoise ont, en 2007, des revenus très proches : entre 28 200 € et 29 900 €. Par rapport à 2006 (et 2005), les revenus ont augmenté de 15 % (7 %) dans la région herbagère (Fagne), de 13 % (5 %) en Famenne, de 40 % (49 %) en Haute Ardenne, de 33 % (36 %) pour la région herbagère liégeoise et de 19 % (42 %) pour la Campine hennuyère.

En 2007 comme en 2006, les moins bons revenus sont obtenus en Ardenne et dans la région jurassique ; ils sont respectivement de 20 000 € et de 19 900 €. Par rapport à 2006, le revenu moyen en Ardenne est en baisse de 3 % et celui dans la région jurassique est en hausse de 1 % ; par rapport à 2005, le revenu moyen en Ardenne est en augmentation aussi bien en Ardenne (de 10 %) que dans la région jurassique (de 9 %).

Tableau 7.8 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne 2005-2007
Région sablo-limoneuse	22 521	26 917	31 448	26 962
Région limoneuse	23 300	28 427	33 445	28 390
Campine hennuyère	20 135	23 971	28 562	24 223
Condroz	23 477	27 836	31 768	27 694
Région herbagère liégeoise	20 782	21 192	28 183	23 386
Haute Ardenne	20 040	21 416	29 892	23 783
Région herbagère (Fagne)	18 905	20 947	24 555	21 469
Famenne	19 634	21 770	23 982	21 795
Ardenne	18 218	20 560	20 040	19 606
Région jurassique	18 245	19 666	19 900	19 270
Région wallonne	21 573	25 027	29 037	25 212

Source : DGA

Chiffres repères RT/UT moyenne triennale 2005 à 2007 (€)	
Région limoneuse	28 390
Condroz	27 694
Région sablo-limoneuse	26 962
Campine hennuyère	24 223
Haute Ardenne	23 783
Région herb. liégeoise	23 386
Famenne	21 795
Région herb. (Fagne)	21 469
Ardenne	19 606
Région jurassique	19 270

La région limoneuse et le Condroz se situent à des niveaux de revenus supérieurs respectivement à 28 400 € et à 27 700 € par UT. La région sablo-limoneuse suit avec un revenu par UT de 27 000 €, soit 5 % en dessous de la région limoneuse.

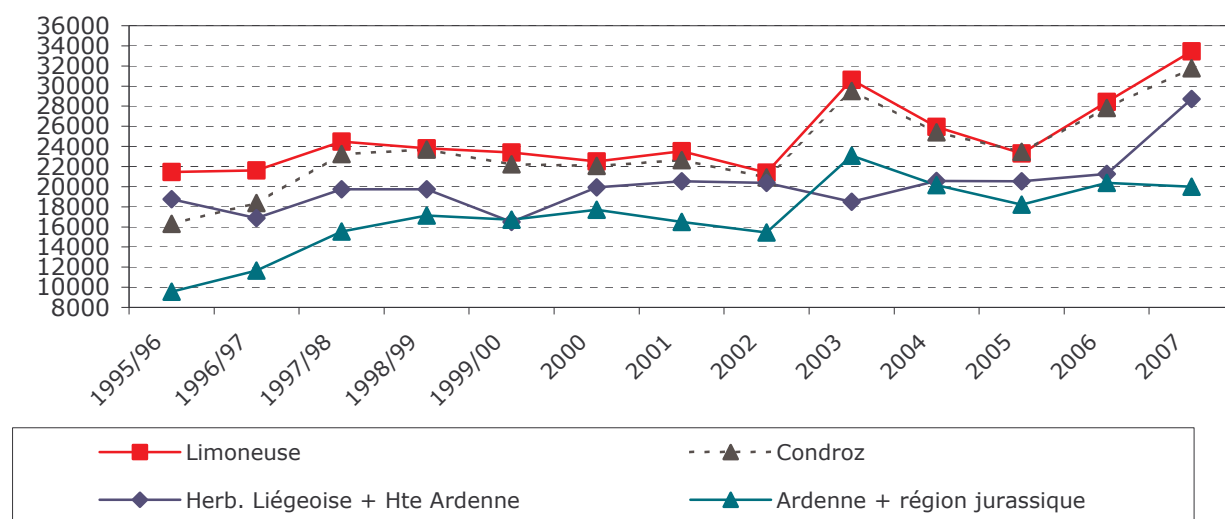
La Campine hennuyère, la Haute Ardenne et la région herbagère liégeoise et la Famenne ont des revenus par UT compris entre 23 400 € et 24 200 €. Ce niveau de revenu est inférieur de 15 à 18 % par rapport au revenu obtenu en moyenne par les exploitations situées en région limoneuse.

La Famenne et la région herbagère (Fagne) se tiennent de près avec des revenus évoluant entre 21 500 € et 21 800 €, respectivement inférieurs de 23 % et 24 % par rapport au revenu obtenu dans la région limoneuse.

Enfin, l'Ardenne et la région jurassique ont les revenus les moins élevés avec un RT/UT compris entre 19 900 € et 20 000 €, soit respectivement 31 % et 32 % de moins que la région limoneuse.

Pour examiner l'évolution sur une plus longue période allant de 1995 à 2007, on utilise d'abord les données comptables pondérées calculées par l'ex-Centre d'Economie agricole (CEA) entre 1995 et 1998 ; ces calculs regroupent la région sablo-limoneuse et la Campine hennuyère, la région herbagère (Fagne) et la Famenne ainsi que l'Ardenne et la région jurassique. En conséquence, la série 1999 à 2007 propre à la Région wallonne a été adaptée pour réaliser la figure 7.3. Celle-ci, par souci de clarté, ne reprend que les quatre principales régions agricoles wallonnes dont le regroupement de la région herbagère liégeoise et de la Haute Ardenne qui sont deux régions à vocation typiquement laitière.

Figure 7.3 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2007 (€)



Source : DGA

Globalement, les revenus du travail par unité de travail (RT/UT) obtenus dans chacune des 4 régions agricoles wallonnes retenues ont augmenté durant la période 1995 à 1998. Ils ont baissé en 1999. La baisse s'est poursuivie en 2000 uniquement dans la région limoneuse et le Condroz. En 2001, le mouvement de hausse était général sauf dans le regroupement « Ardenne + région jurassique ». Par contre en 2002, toutes les régions agricoles affichaient des niveaux de revenus en diminution par rapport à 2001 mais en 2003, sauf dans les régions à vocation laitière (région herbagère liégeoise + Haute Ardenne), une forte augmentation de revenu a permis d'atteindre les plus hauts revenus pour la période de 1995 à 2003. En 2004 et dans une moindre mesure en 2005, c'est le phénomène inverse qui se produit avec une baisse relativement modérée de revenu dans toutes les régions sauf dans celles à vocation laitière (région herbagère liégeoise) qui ont vu leur revenu augmenter de manière significative (plus de 10 % en 2004 suivi d'une relative stagnation en 2005). En 2006 puis en 2007, les revenus ont progressé dans toutes les régions et surtout dans celles où la production laitière et les cultures sont importantes ; une seule exception en 2007, une très légère baisse (2 %) pour l'Ardenne et la région jurassique caractérisée par la production de viande bovine.

Le RT/UT des exploitations des régions limoneuse et du Condroz est en moyenne (quasiment) toujours supérieur aux RT/UT obtenus dans les autres régions agricoles. L'écart entre ces deux groupes de régions est relativement stable mais a tendance à diminuer à partir de l'année 2000.

Au début de la période observée, c'étaient les exploitations de la région limoneuse qui obtenaient en moyenne les plus hauts revenus: jusqu'à 24 500 € par UT en 1997. Par la suite, les exploitations des deux régions précitées ont obtenu, en moyenne, des RT/UT très proches, caractérisés par une certaine stabilité entre 1999 et 2002 (variation de 20 100 à 23 500 €), des revenus historiquement élevés en 2003 avec un niveau voisin de 30 000 € qui est retombé entre 25 000 € et 26 000 € en 2004 et entre 23 200 € et 23 500 € en 2005 pour remonter ensuite à 28 000 € en 2006 et entre 31 800 € et 33 400 € en 2007.

L'ensemble « région herbagère liégeoise » et « Haute Ardenne » dans lequel l'orientation laitière est dominante a pratiquement toujours des revenus proches et compris entre 16 000 € et 21 000 € sauf en 2007, année avec un RT/UT de 28 700 € (suite à la forte hausse du prix du lait), sommet jamais atteint au cours de la période analysée.

Les exploitations du regroupement « Ardenne + région jurassique » obtiennent en moyenne pratiquement chaque année (sauf en 2003) les moins bons revenus.

VII.1.4.5 Dispersion du revenu du travail en Région wallonne

En 2007, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 29 000 €, soit une hausse de 16 % par rapport à 2006 et de 35 % par rapport à 2005 (tableau 7.8).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2005 à 2007, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 25 200 €; il est inférieur de 29 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (tableau 7.9). Les résultats sont également illustrés à la figure 7.4 pour 2007 ainsi que pour la moyenne triennale 2005 à 2007.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

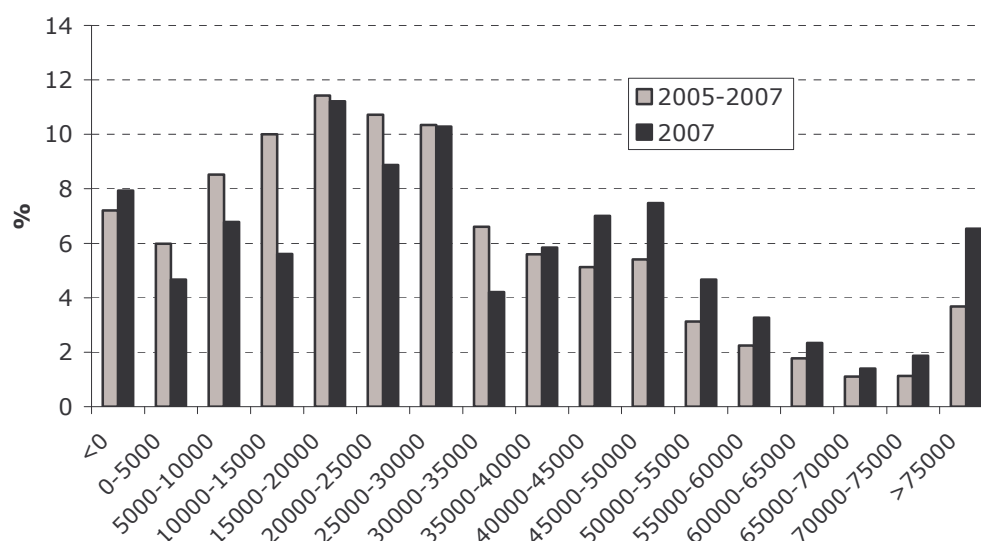
- près de 8 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2007 ; sur la période couvrant les trois dernières années, ce pourcentage est très légèrement supérieur à 7 % ;
- près de 12 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2007 mais près de 8 % sur la période 2005 à 2007.

Tableau 7.9 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2005 à 2007

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2005	2006	2007	moyenne 2005-2007
<0	7,20	6,48	7,94	7,21
0-5000	5,93	7,34	4,67	5,98
5000-10000	12,08	6,70	6,78	8,52
10000-15000	11,65	12,74	5,61	10,00
15000-20000	12,71	10,37	11,21	11,43
20000-25000	13,14	10,15	8,88	10,72
25000-30000	10,59	10,15	10,28	10,34
30000-35000	7,84	7,78	4,21	6,61
35000-40000	3,60	7,34	5,84	5,60
40000-45000	3,60	4,75	7,01	5,12
45000-50000	5,08	3,67	7,48	5,41
50000-55000	1,91	2,81	4,67	3,13
55000-60000	1,06	2,38	3,27	2,24
60000-65000	1,06	1,94	2,34	1,78
65000-70000	0,85	1,08	1,40	1,11
70000-75000	0,21	1,30	1,87	1,13
>75000	1,48	3,02	6,54	3,68

Source : DGA

Figure 7.4 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGA

En résumé, lorsque le revenu du travail est exprimé par unité de travail et non par hectare, ce sont les exploitations spécialisées en cultures agricoles qui obtiennent les meilleurs résultats en 2007 (près de 42 500 €) et aussi en moyenne pour les années 2005, 2006 et 2007 (plus de 35 700 €).

L'orientation « Cultures et lait » arrive en deuxième position (moins de 28 500 €) comme en 2007.

Le classement des autres orientations diffère suivant la période observée. Il est présenté selon l'ordre décroissant des revenus obtenus en moyenne pour les années 2005 à 2007.

Le RT/UT des exploitations « Cultures et bovins non laitiers » est en troisième position avec un RT/UT de 27 300 € mais par année, il s'est classé deux fois en deuxième position (2005 et 2006) et une fois en quatrième place (2007).

L'orientation « Lait très spécialisé » se trouve à la quatrième place (RT/UT de 25 450 €) mais par année, elle s'est classée deux fois en troisième position (2005 et 2007 suite à la bonne rentabilité de la production laitière) et une fois en quatrième place (2006).

Quant à l'orientation « Bovins mixtes » (plus de 21 900 €), elle se situe en permanence à la cinquième place du classement.

L'orientation « Lait moyennement spécialisé » (moins de 20 600 €) se trouve à la sixième place ; par année, ce groupe occupe toujours l'avant-dernière place.

Finalement le RT/UT moyen le plus faible pour la période observée est obtenu par les exploitations de l'orientation « Bovins à viande » (moins de 17 300 €) ainsi qu'en 2005, 2006 et 2007 suite à la faible rentabilité du secteur de la viande bovine.

Le revenu constaté en 2005 est toujours inférieur à celui observé pour la période couvrant les trois dernières années disponibles ; en valeurs absolues, c'est particulièrement le cas pour les exploitations « Cultures et lait », « Cultures agricoles », « Cultures et bovins non laitiers », « Bovins mixtes » et « Lait très spécialisé » et, dans une moindre mesure, pour les types d'exploitations « Lait moyennement spécialisé » et « Bovins à viande ».

D'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne doivent certainement retenir l'attention des agriculteurs wallons comme les orientations

« Porcs », « Cultures et porcs » et « Porcs et bovins » car elles procurent, sur une longue période, des niveaux intéressants de revenus.

Ce sont évidemment les régions où les orientations de production procurant les RT/UT les plus élevés sont les mieux représentées qui ont les meilleurs résultats. Le classement varie suivant la période observée mais les exploitations situées dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz obtiennent toujours les RT/UT les plus élevés.

En Région wallonne, le RT/UT moyen obtenu par les exploitations agricoles professionnelles s'élevait à 29 000 € en 2007 et à 25 200 € pour la période 2005-2007.

VII.1.5 Revenu agricole familial par unité de travail familial

Comme indiqué au début du chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un indicateur de revenu qui cerne mieux la rentabilité globale des exploitations à savoir la rémunération de l'ensemble des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille. Il s'agit du revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) qui regroupe le revenu du travail et du capital en propriété puisqu'au revenu du travail sont d'une part, ajoutés les éléments imputés (intérêts et fermages) et d'autre part, soustraits les intérêts et les fermages réellement payés.

Le tableau 7.10 donne le revenu agricole familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques pour les exercices comptables 2005 à 2007.

En 2007 et par orientation technico-économique, le revenu agricole familial par unité de travail familial atteint par ordre décroissant les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 50 007 €, « Cultures et lait » 45 541 €, « Lait très spécialisé » 40 585 €, « Cultures et bovins non laitiers » 37 928 €, « Bovins mixtes » 36 073 €, « Lait moyennement spécialisé » 31 239 € et « Bovins à viande » 25 480 €.

Selon les résultats publiés par de Vlaamse overheid (Landbouwrapport 2008), le revenu agricole familial des exploitations porcines spécialisées s'élève en 2006 à 49 693 € par unité de travail familial, en baisse de 4 % par rapport à 2005.

Tableau 7.10 : Evolution du revenu agricole familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne triennale
Cultures agricoles	34 445	42 291	50 007	42 248
Lait très spécialisé	27 960	29 271	40 585	32 606
Lait moyennement spécialisé	24 544	27 615	31 239	27 799
Bovins mixtes	26 513	29 313	36 073	30 633
Bovins à viande	26 566	30 123	25 480	27 390
Cultures et lait	24 048	30 627	45 541	33 405
Cultures et bovins non laitiers	29 050	38 996	37 928	35 325
Région wallonne	28 429	32 844	37 409	32 894

Source : DGA

Le tableau 7.11 donne, selon les régions agricoles et pour l'ensemble de la Région wallonne, le revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) obtenu durant les exercices comptables 2005 à 2007 ainsi que la moyenne triennale.

Pour l'exercice comptable 2007, les valeurs présentées par ordre décroissant sont les suivantes : 41 238 € pour la région limoneuse, 40 644 € pour le Condroz, 39 002 € pour la région sablo-limoneuse, 37 512 € en Haute Ardenne, 36 899 € en Campine hennuyère,

36 112 € dans la région herbagère liégeoise, 33 434 € en région herbagère (Fagne), 33 275 € en Famenne, 29 729 € en Ardenne et 29 117 € dans la région jurassique.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 37 409 € et représente une augmentation de 14 % par rapport à 2006, ce qui est un peu moins important que la hausse moyenne de 16 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

Tableau 7.11 : Evolution du revenu agricole familial par unité de travail familial, selon les régions agricoles en 2005, 2006 et 2007 (€)

	2005	2006	2007	Moyenne triennale
Région sablo-limoneuse	28 577	34009	39002	33863
Région limoneuse	29 474	35660	41238	35457
Campine hennuyère	26 126	31453	36899	31493
Condroz	30 718	36033	40644	35798
Région herbagère liégeoise	27 156	28452	36112	30573
Haute Ardenne	26 193	28371	37512	30692
Région herbagère (Fagne)	26 047	29050	33434	29510
Famenne	27 367	30436	33275	30359
Ardenne	26 624	29801	29729	28718
Région jurassique	26 053	28447	29117	27873
Région wallonne	28 429	32844	37409	32894

Source : DGA

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu agricole familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés (rémunération du capital de l'exploitant). Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants ; par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 46% plus élevé que le revenu du travail par unité de travail ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

VII.2 LE REVENU EN HORTICULTURE

Le faible nombre de comptabilités horticoles dans le réseau comptable wallon (une trentaine) ne permet pas de donner des informations valables sur un secteur aussi diversifié ; c'est la raison pour laquelle on a plutôt utilisé les données comptables émanant du Centrum voor landbouweconomie (C.L.E.) de la Région flamande. Les revenus du travail par hectare (RT/ha) et par unité de travail (RT/UT) pour les cinq dernières années disponibles sont repris dans les tableaux 7.12 et 7.13 pour douze types d'exploitations horticoles distingués dans « De rendabiliteit van het tuinbouwbedrijf », boekjaar 2003, publicatie n°2.05, januari 2005, Centrum voor landbouweconomie.

L'analyse qui suit ne sera pas détaillée vu l'ancienneté des données ; elle sera limitée à l'examen des grands groupes d'exploitations horticoles.

VII.2.1 Revenu du travail par hectare

Suivant les données relatives à l'exercice comptable 2006, les exploitations de plantes ornementales procurent en moyenne un niveau de RT/ha (40 000 €, en baisse de 5% par rapport à 2005) supérieur d'environ 153 % au niveau obtenu par les exploitations de

légumes (15 800 €, en hausse de 10% par rapport à 2005) et de plus de 464 % à celui obtenu par les exploitations fruitières (7 088 €, +8 % par rapport à 2005).

VII.2.2 Revenu du travail par unité de travail

En 2006, le RT/UT des exploitations de légumes (25 700 €, -2 % par rapport à 2005) est inférieur de 4 750 € à celui des exploitations fruitières (30 450 €, +2,6 % par rapport à 2005) dont le revenu diffère de 7 340 € par rapport à celui des exploitations de plantes ornementales (23 112 €).

En conclusion, lorsqu'on examine ces différents niveaux de revenu par rapport à ceux que procurent en moyenne certaines orientations de production pratiquées en Région wallonne, l'horticulture mérite certainement un grand intérêt

CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

VIII.1 PRODUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE

VIII.1.1 Situation en 2007

En 2007, la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne est estimée à 1 652,2 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 8,7 % par rapport à 2006.

Tableau 8.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2007 (en millions d'€)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2007/2006 %
Grandes cultures	420,0	417,4	458,2	401,6	392,1	461,7	503,8	+9,1
<i>dont</i>								
- céréales	132,0	125,0	152,0	116,9	114,3	174,8	249,4	+42,7
- betteraves sucrières	162,8	175,9	179,4	172,3	161,4	132,0	124,6	-5,6
- pommes de terre	74,0	62,6	70,0	49,1	62,2	78,8	74,9	-5,0
Produits de l'élevage	857,0	856,6	883,8	901,5	869,3	900,5	996,0	+10,6
<i>dont</i>								
<i>animaux</i>	441,3	470,4	503,0	524,5	509,6	553,0	545,9	-1,3
- bovins	313,0	347,6	388,5	391,2	371,9	419,1	409,9	-2,2
- porcs	83,0	79,5	74,3	84,8	83,9	86,2	75,1	-10,5
- volaille	38,3	36,7	34,4	41,4	44,4	38,2	52,6	+37,8
<i>produits animaux</i>	415,6	386,2	380,8	376,9	359,7	347,5	450,1	+29,5
- lait et dérivés	402,5	372,3	364,3	361,5	342,3	330,3	426,7	+29,2
Horticulture	163,3	168,6	156,0	153,0	154,8	158,1	152,4	-3,6
<i>dont</i>								
-légumes	52,6	46,3	46,6	53,9	47,9	43,1	40,5	-6,0
-fruits	24,2	26,0	30,4	28,3	31,7	38,0	37,2	-2,0
-non comestibles	86,5	96,3	78,9	70,8	75,2	77,0	74,7	-3,0
Total	1 440,3	1 442,6	1 497,9	1 456,1	1 416,2	1 520,3	1 652,2	+8,7

Sources : DGARNE et CLE

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 996 millions d'euros, soit 60,3 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 545,9 millions d'euros, ce qui représente 33,3 % du total et 1,3 % en moins qu'en 2006. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 409,9 millions d'euros ou 24,8 % du total avec une diminution par rapport à 2006 de 2,2 %. La production laitière (lait et dérivés) atteint 426,7 millions d'euros, soit 25,8 % du total. La production porcine représente une valeur de 75,1 millions d'euros, ce qui représente 4,5 % de l'ensemble.

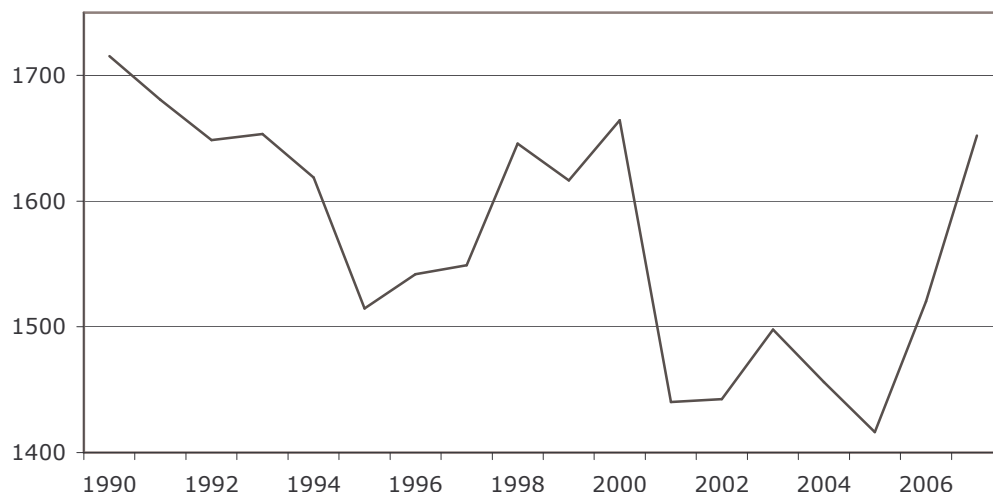
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 52,6 et 23,4 millions d'euros, soit 3,2 et 1,4 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2007, 503,8 millions d'euros, soit 30,5 % de l'ensemble. Ce poste est en augmentation de 9,1 % par rapport à 2006. C'est la production de céréales qui est la plus importante : 249,4 millions d'euros ou 15,1 % du total. La valeur des betteraves, en baisse par rapport à 2006, atteint 124,6 millions d'euros, soit 7,5 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 74,9 millions d'euros, soit 4,5 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 152,4 millions d'euros, ce qui représente 9,2 % du total général. C'est le non comestible, fleurs et plantes de pépinières, qui constitue la production la plus importante : 74,7 millions d'€, soit 4,5 % de l'ensemble.

VIII.1.2 Evolutions 1990-2007

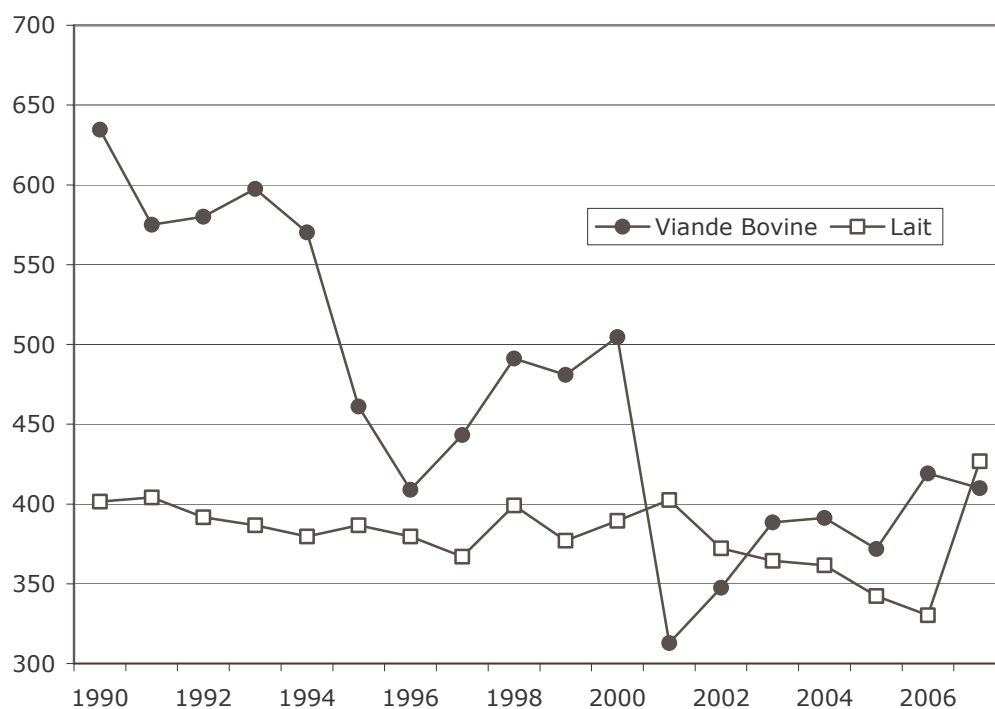
Figure 8.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2007 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

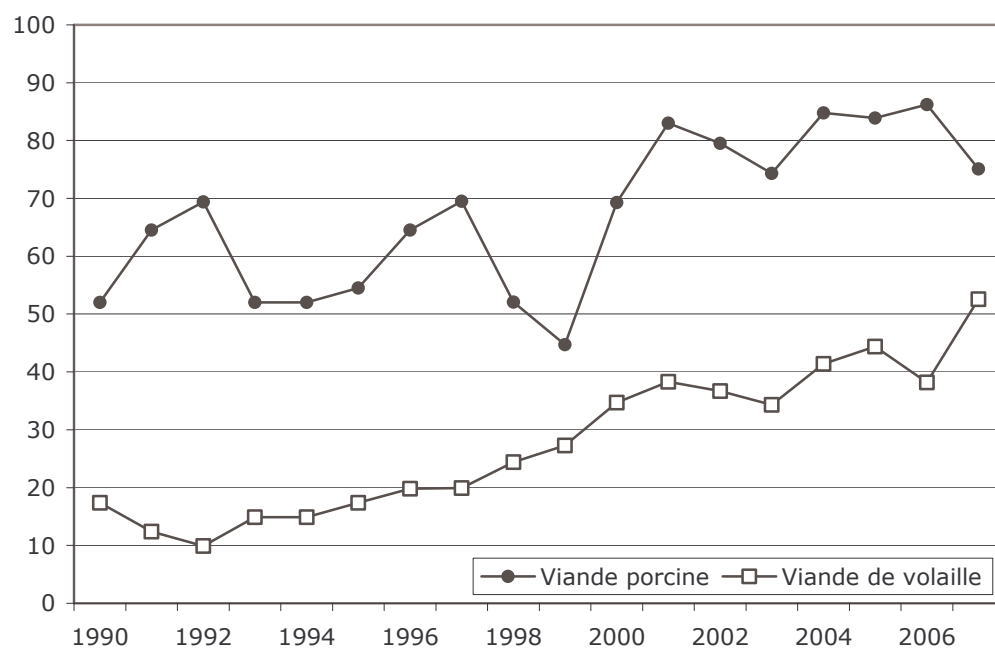
Sur la période 1990-2006, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant est à trouver dans la PAC avec le passage progressif d'une politique de soutien des prix à une politique de soutien des revenus ayant pour corollaire une baisse des prix des principales productions wallonnes (céréales, viande bovine, lait et betteraves) et la mise en place d'aides compensatoires, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans la valeur de la production. Ces éléments ont eu pour conséquence une forte réduction des emblavements en chicorées à inuline ainsi qu'un recul des effectifs bovins. L'année 2007 confirme l'augmentation observée en 2006 en présentant une nouvelle augmentation de 8,7 % par rapport à l'année précédente.

Figure 8.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2007 (en millions d'€)



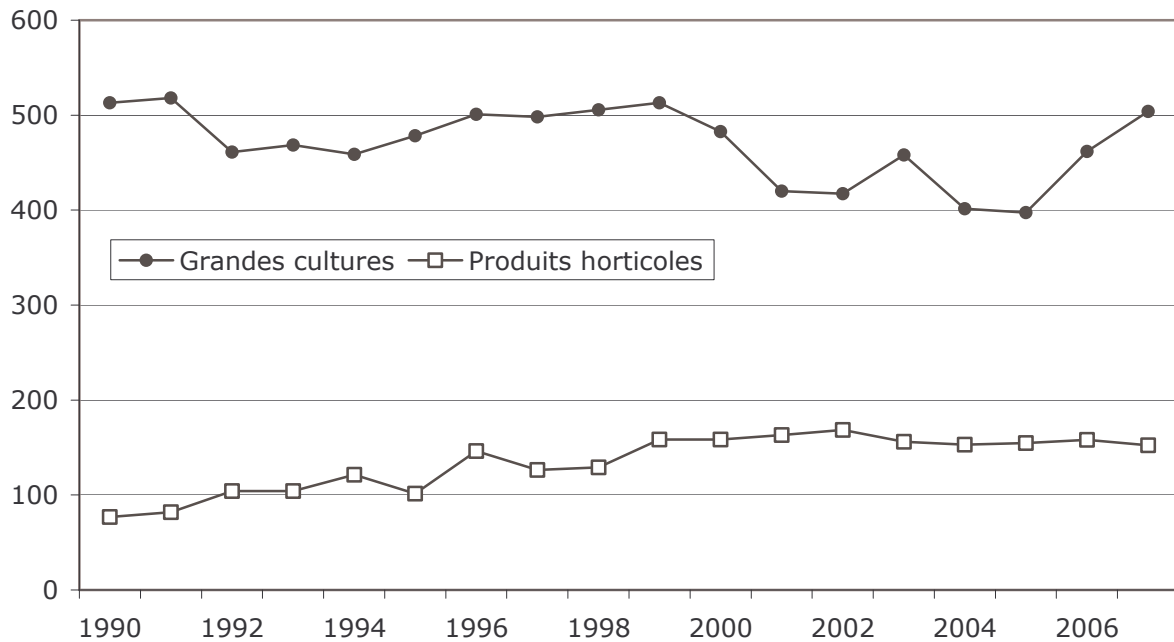
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 8.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2007 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

Figure 8.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2007 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGARNE

On constate notamment le recul sensible de la valeur de la production bovine et la relative stabilité de celle de la production laitière. Par contre, l'augmentation de la valeur des productions de porcs ainsi que de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, une légère tendance à la hausse apparaît.

VIII.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Région wallonne joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 8.2 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2007 (%)

Ensemble des secteurs	24
Grandes cultures	42
<i>dont</i>	
- céréales	57
- betteraves sucrières	74
- pommes de terre	20
Productions horticoles	9
<i>dont</i>	
- légumes	5
- fruits	10
Produits de l'élevage	26
<i>dont</i>	
- bovins	37
- porcs	6
- volaille	16
- lait et dérivés	44
- œufs	21

Sources : DGARNE et CLE

VIII.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour 2006. Pour cette année-là, la valeur atteint 723,2 millions d'euros (données DGSIE (ex-INS)).

La valeur ajoutée brute de l'ensemble des secteurs de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 65742,0 millions d'euros en 2006. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 1,1 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative atteint 3,2 %.

En Région wallonne, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2008

IX.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

IX.1.1 Les exploitations

D'après les résultats provisoires du recensement agricole de mai 2008, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 412 unités en Région wallonne par rapport à mai 2007, passant de 16 008 à 15 596 unités (-2,6 %). Cette diminution est légèrement inférieure à celle constatée entre 2006 et 2007 (521 unités), elle poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations.

IX.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 484 unités pour s'établir à 25 986 personnes (-1,8 % par rapport à 2007).

Tableau 9.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne entre 2007 et 2008

Type de main-d'œuvre	2007	2008
Main- d'œuvre à temps plein	14 802	14 587
- hommes	11 557	11 367
- femmes	3 245	3 220
Main-d'œuvre à temps partiel	11 668	11 399
- hommes	6 768	6 614
- femmes	4 900	4 785
Total	26 470	25 986

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-2,3 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-1,5 %). Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel qui représente plus de 70 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1997, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 36 786 personnes. Au cours des 11 dernières années, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 10 800 unités, soit une diminution de 29,4 %. Cette évolution peut être mise en parallèle avec celle du nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui a diminué de 7 205 unités, passant de 22 829 en 1997 à 15 596 en 2008 (-31,7 %).

IX.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2007 et 2008, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,1 % en atteignant 747 450 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 9.2 ci-dessous.

Tableau 9.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2007 et en 2008

Cultures	2007 (ha)	2008 (ha)
Céréales pour le grain	182 465	202 430
dont		
froment d'hiver	126 343	134 458
orge d'hiver	31 064	37 308
Cultures industrielles	79 201	66 106
dont		
betteraves sucrières	51 366	41 978
chicorée	7 400	7 131
lin	9 866	8 317
Pommes de terre	25 526	25 700
Fourrages de terres arables	85 865	88 459
dont		
maïs fourrager	53 650	57 424
Légumes de plein air	11 541	11 438
Jachères	17 995	7 571
Prairies permanentes	341 677	342 261
Autres	3 570	3 485
Superficie agricole utilisée	747 840	747 450

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Les variations de superficie sont parfois assez importantes. Par rapport à 2007, les céréales sont en augmentation (+10,9 %). Pour les betteraves, le recul est de 18,3 %. Les cultures fourragères sont en légère augmentation (+3,0 %). La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en forte diminution (-57,9 %).

IX.1.4 Le cheptel

Tableau 9.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2007 et 2008

Cheptel	2007	2008
Bovins	1 330 452	1 316 251
dont		
bovins de moins de 1 an	344 172	330 679
bovins de 1 à 2 ans	257 279	256 849
vaches laitières	219 218	219 428
vaches allaitantes	312 288	305 569
Porcs	357 769	373 614
Ovins	56 126	50 654
Volailles	5 220 174	5 401 972
dont		
poules et poulettes	1 601 920	1 633 110
poulets de chair	3 567 309	3 739 823

Source : DGSIE (INS) - recensements agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-193 879 têtes). Par rapport à 2007, le cheptel diminue de 14.200 têtes. On notera la diminution du nombre de vaches allaitantes en production (-2,2 %).

Le nombre de porcs augmente (+4,4 %), ainsi que le nombre de volailles (+3,5 %).

IX.2 LES PRODUCTIONS, LES PRIX ET LES REVENUS

IX.2.1 Les productions

IX.2.1.1 Les productions végétales

En prix, l'année 2008 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2007.

La récolte des céréales, quelque peu contrariée par le mauvais temps, est toutefois supérieure à celle de 2007.

En ce qui concerne les pommes de terre, la baisse des rendements devrait amener une diminution de la production comprise entre 8 et 12 %.

Pour les betteraves, les indications disponibles font envisager un recul de la production en raison du recul de la surface emblavée et de la diminution du rendement. La teneur en sucre semble meilleure.

IX.2.1.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Elle devrait se stabiliser en 2008 par rapport à 2007.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un léger tassement de la production de viande porcine mais une augmentation de la production de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, il y a relative stabilité de la production.

Pour les œufs, une augmentation est aussi prévue.

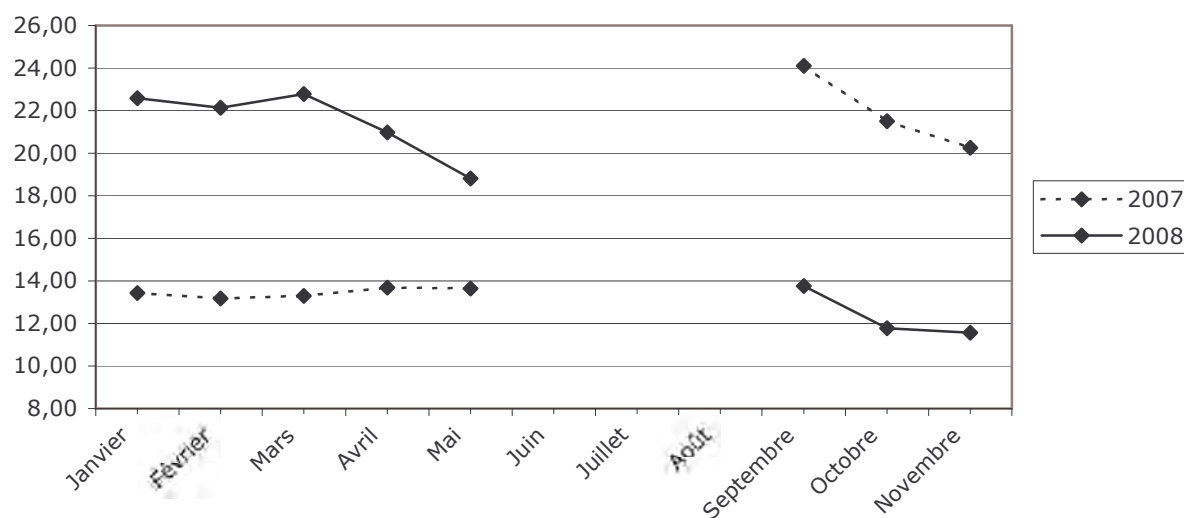
IX.2.2 Les prix

IX.2.2.1 Les productions végétales

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours de l'année 2007 ainsi que les prix disponibles pour 2008 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 9.1 fait apparaître clairement l'évolution favorable des prix de la campagne 2007-2008. Les premiers mois font apparaître des prix nettement plus élevés que pendant la campagne précédente. Mais à partir de la récolte 2008, les prix sont nettement orientés à la baisse et tendent à retrouver des valeurs proches de celles observées au cours de la décennie.

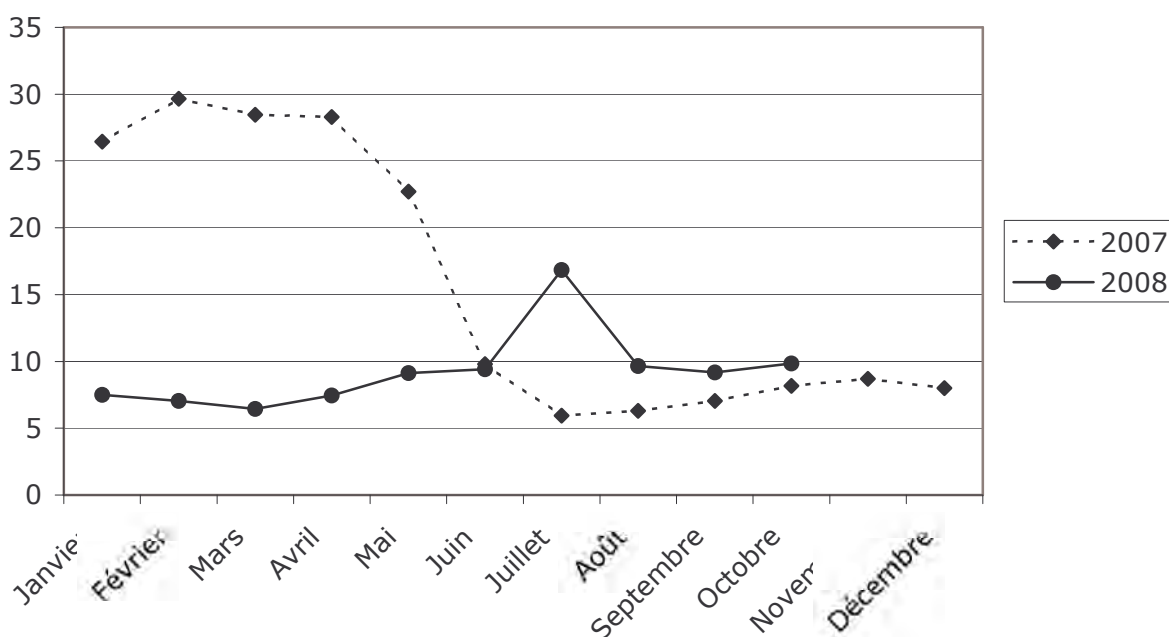
Figure 9.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Pour ce qui est des pommes de terre, les premiers prix mensuels de la récolte 2008 indiquent une légère amélioration par rapport à la récolte 2007.

Figure 9.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)



Source : DGARNE

En ce qui concerne les betteraves, l'évolution devrait être à la baisse.

IX.2.2.2 Les productions animales

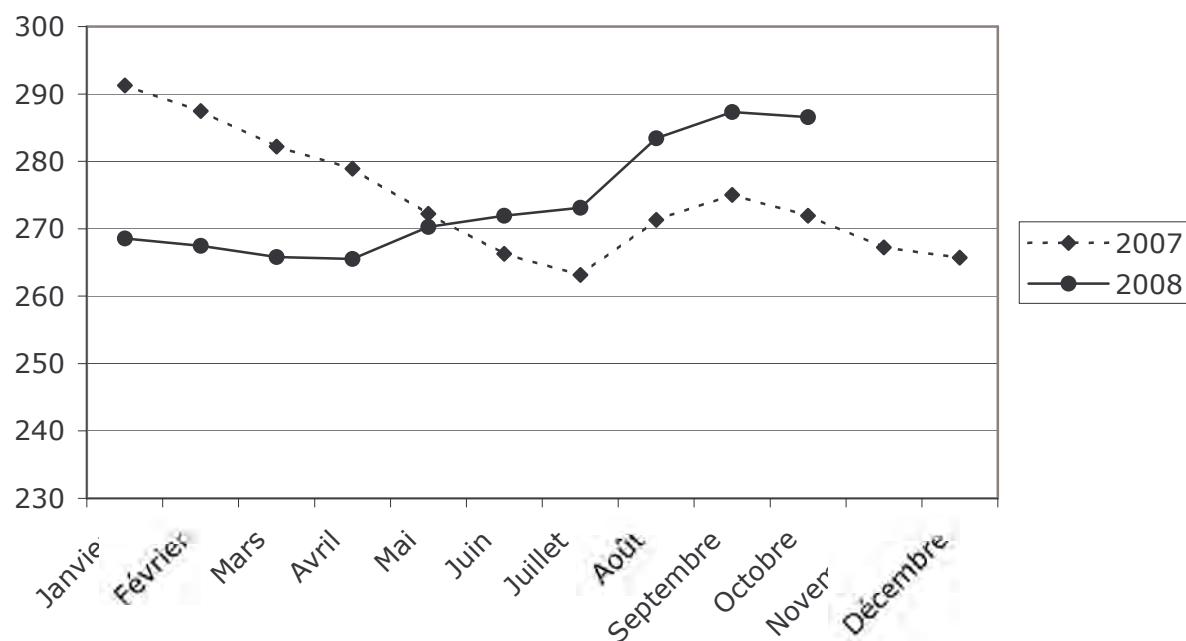
Par rapport à 2007, les prix des bovins évoluent en 2008 à la hausse mais de manière différente selon la qualité des animaux.

En ce qui concerne le bétail de qualité (figure 9.3 et 9.4), on observe en moyenne une baisse des prix des taureaux culs de poulain (environ 6 %). Pour les vaches culs de poulain, c'est une baisse d'environ 2 %.

Le bétail de bonne conformation augmente (+6 à 7 % pour les taureaux).

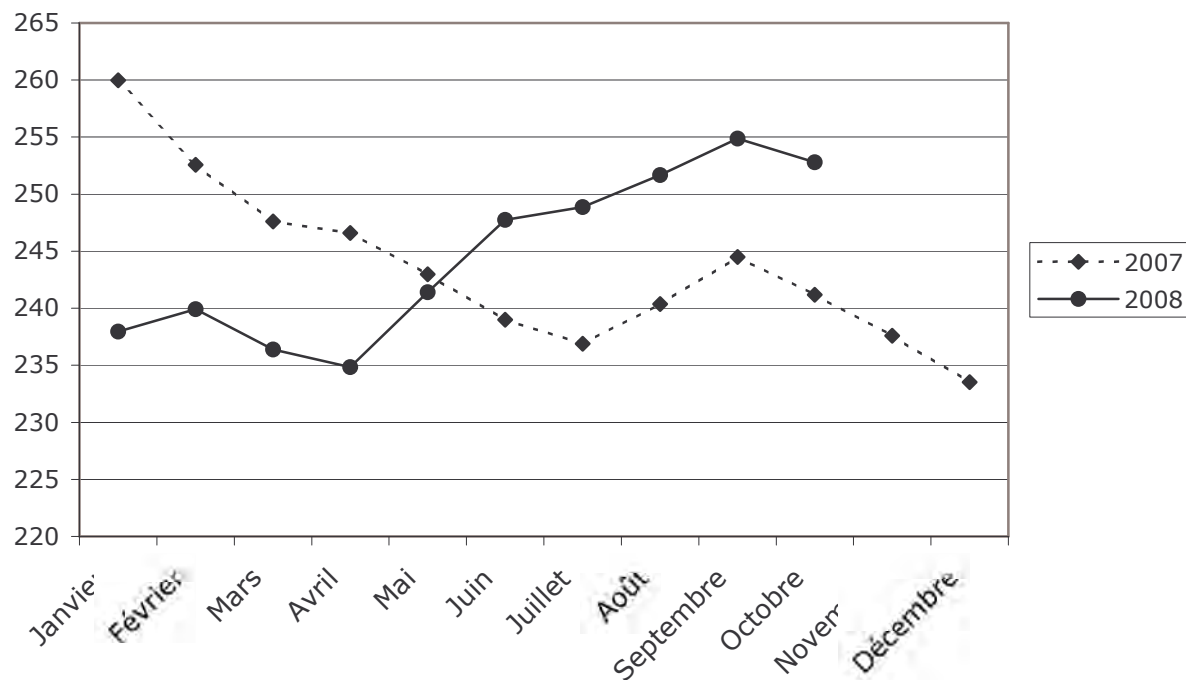
Pour le bétail de moins bonne qualité, les hausses sont de l'ordre de 6 à 15 % pour les taureaux 60 % et les vaches 55 %.

Figure 9.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

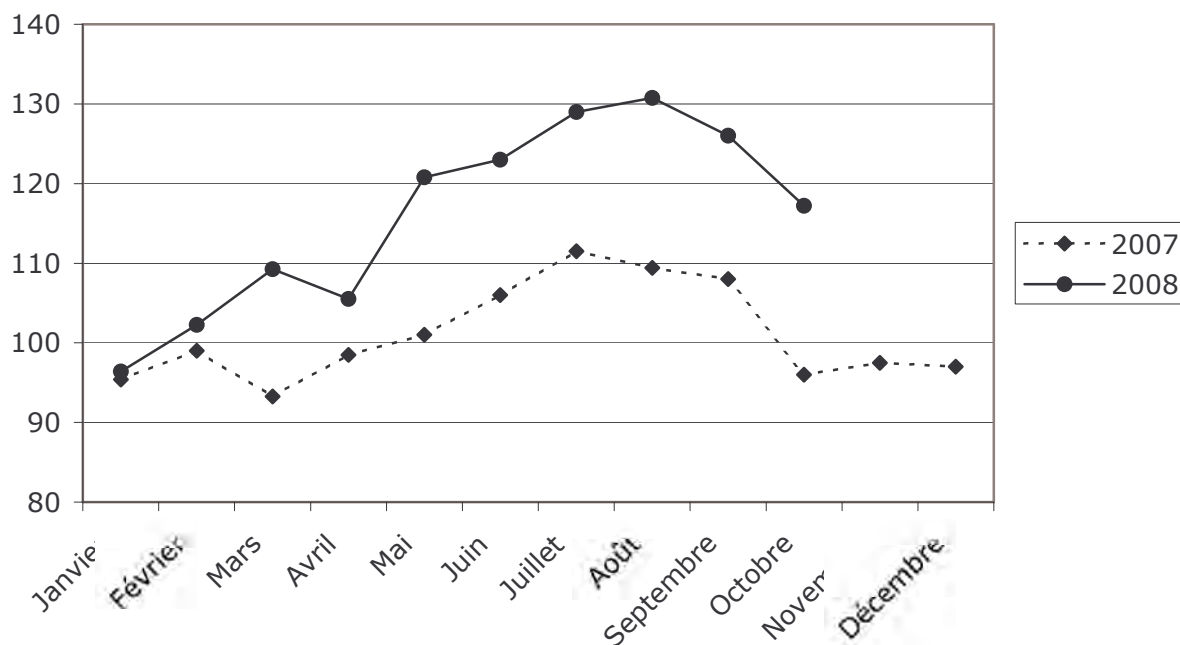
Figure 9.4 : Prix payés aux producteurs de vaches culs de poulain (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

En ce qui concerne la viande porcine, après une longue diminution, les prix ont augmenté tout au long de l'année 2007 avec un sommet en juin. Ensuite, ils ont diminué. En 2008, ils suivent un mouvement à la hausse et on s'attend à une augmentation moyenne de 15 % en 2008.

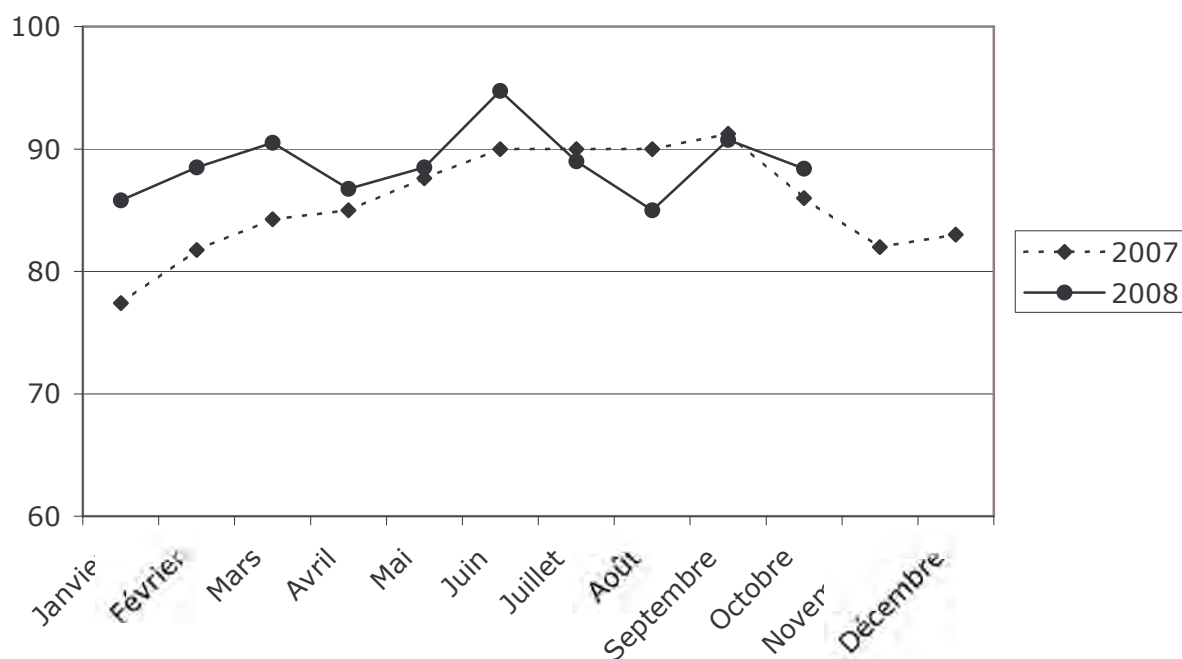
Figure 9.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs sur pieds (€/100kg sur pied)



Source : DGARNE

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé. Le prix moyen de 2008 devrait être supérieur de 2 à 3 % à celui de 2007.

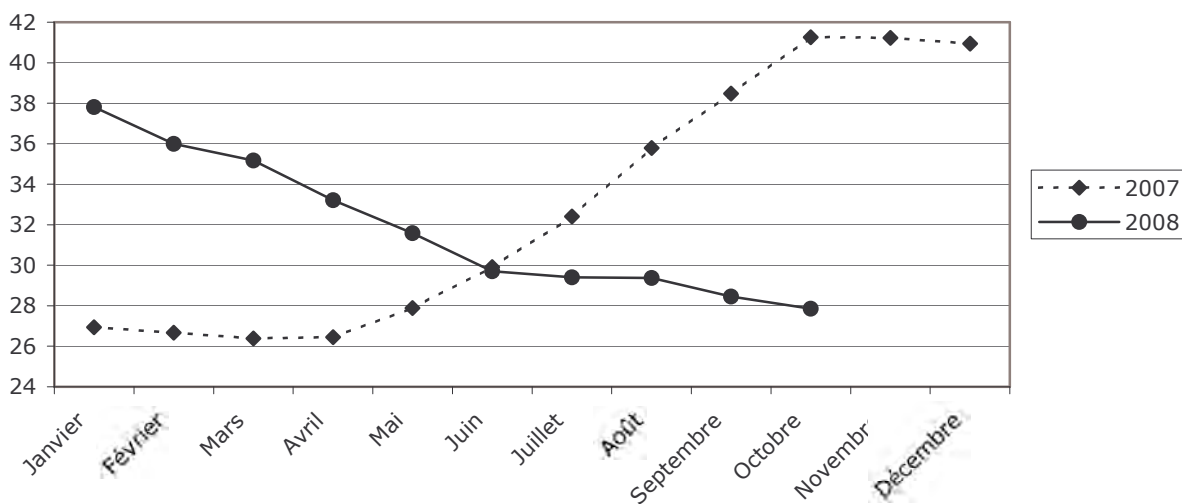
Figure 9.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)



Source : DGARNE

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2008 devrait être en baisse d'environ 5 à 6 % par rapport à celui de 2007. Toutefois, l'écart de prix entre octobre 2008 et octobre 2007 atteint 32,5 % !

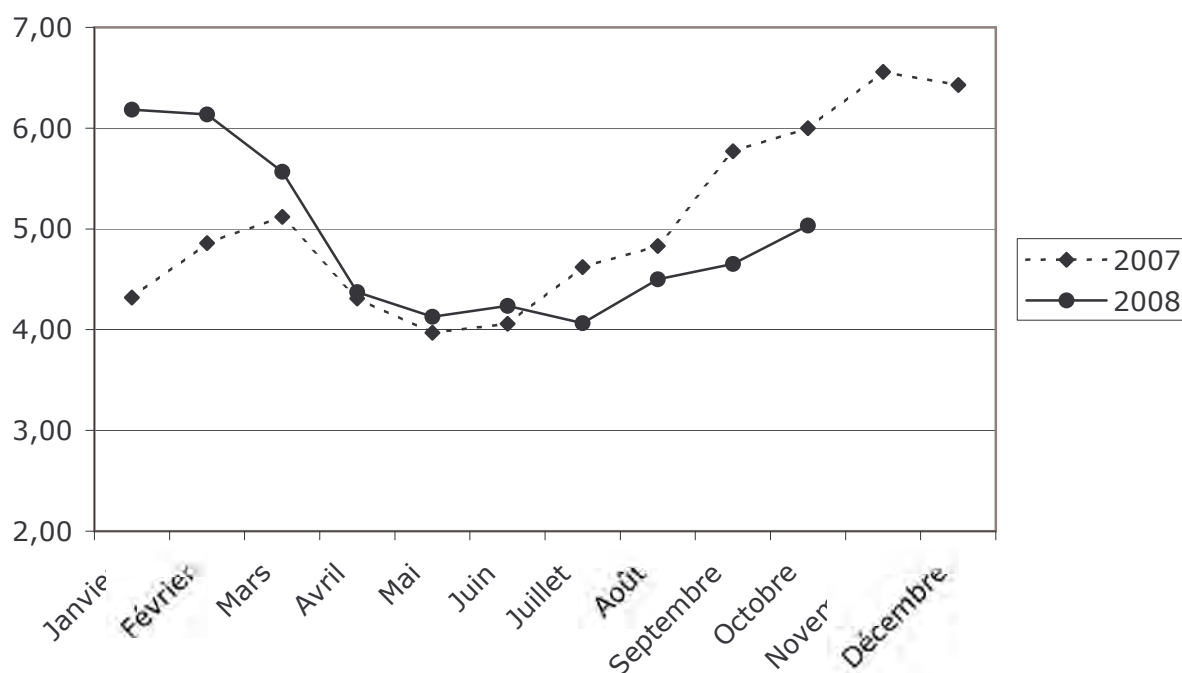
figure 9.7 : Prix de base payés aux producteurs pour le lait (€/100 Kg)



Source : DGARNE

Enfin, pour les œufs, les prix de 2008 seront en moyenne supérieurs à ceux de 2007 (+2,5 %) mais semblent tendre à la baisse.

Figure 9.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)



Source : DGARNE

IX.2.3 Les revenus

D'une manière générale, les productions (volumes) ne sont pas favorables car en diminution. Par contre, les prix de certaines spéculations sont généralement plus élevés qu'en 2007. Le tableau suivant permet de se faire une idée de l'évolution des différentes productions.

Les coûts de production, nettement orientés à la hausse, font augurer d'une année 2008 mauvaise en termes de revenus par rapport à 2007.

Tableau 9.4 : Evolutions prévues en 2008 par rapport à 2007

	Volume	Prix	Valeur	Revenu
Grandes Cultures				
Céréales	+	--	-	
Betteraves	=	-	-	
Pommes de terre	-	+	+	
Animaux				
Viande bovine	=	-	-	
Viande porcine	-	+	+	
Viande de volaille	+	+	+	
Lait	=	-	-	
Œufs	+	+	+	
Total				(*)

Source : DGARNE

(*) Les éléments disponibles ne sont pas suffisants pour se prononcer avec certitude sur l'évolution du revenu global et surtout sur l'amplitude de la variation.

Vu l'évolution des prix, et des inconnues comme, entre autres, le déroulement des fins de campagne, les variations d'inventaires, les problèmes de la conservation des pommes de terre, l'impact important des coûts de productions, ... l'incertitude sur l'évolution des revenus est grande. L'année 2007 fut exceptionnelle, 2008 ne le sera pas, mais pourrait être comparable à 2006.